



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-882

PUBLIÉ LE 13 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

Direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France /

- 75-2022-12-09-00022 - ANNEXE à la décision du directeur interrégional des douanes et des droits indirects d Île-de-France du 9 décembre 2022 [REDACTED] Annexe I - B - Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de la direction régionale des douanes et droits indirects de [REDACTED] PARIS (44 pages) Page 4
- 75-2022-12-09-00024 - ANNEXE à la décision du directeur interrégional des douanes et des droits indirects d Île-de-France du 9 décembre 2022 [REDACTED] ANNEXE I C1 DÉLÉGATION DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU DE LA DIVISION DES DOUANES DE PARIS OPÉRATIONS [REDACTED] COMMERCIALES (2), DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS (19 pages) Page 49
- 75-2022-12-09-00025 - ANNEXE à la décision du directeur interrégional des douanes et des droits indirects d Île-de-France du 9 décembre 2022 [REDACTED] ANNEXE I D1 DÉLÉGATION DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU DU BUREAU DE DOUANE DE PARIS PRINCIPAL (2), DIVISION DES [REDACTED] OPÉRATIONS COMMERCIALES, DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS (90 pages) Page 69
- 75-2022-12-09-00023 - ANNEXE à la décision du directeur interrégional des douanes et des droits indirects d ÎLE-DE-FRANCE du 9 décembre 2022 [REDACTED] ANNEXE I C-2 DÉLÉGATION DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU DE LA DIVISION DES DOUANES DE PARIS SURVEILLANCE, [REDACTED] DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS (7 pages) Page 160
- 75-2022-12-09-00026 - ANNEXE à la décision du directeur interrégional des douanes et des droits indirects d ÎLE-DE-FRANCE du 9 décembre 2022 [REDACTED] ANNEXE I D-2 DÉLÉGATION DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU DU BUREAU DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES DE PARIS (2), [REDACTED] DIVISION OP/CO-CI DE PARIS, DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS (23 pages) Page 168
- 75-2022-12-09-00027 - ANNEXE à la décision du directeur interrégional des douanes et des droits indirects d ÎLE-DE-FRANCE du 9 décembre 2022 [REDACTED] ANNEXE I E-1 DÉLÉGATION DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU DE L UNITÉ DE SURVEILLANCE DE PARIS-SUD, DIVISION DE [REDACTED] PARIS-SURVEILLANCE, DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS (11 pages) Page 192
- 75-2022-12-09-00028 - ANNEXE à la décision du directeur interrégional des douanes et des droits indirects d ÎLE-DE-FRANCE du 9 décembre 2022 [REDACTED] ANNEXE I E-2 DÉLÉGATION DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU DE L UNITÉ DE SURVEILLANCE DE PARIS-NORD, DIVISION DE [REDACTED] PARIS-SURVEILLANCE, DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS (11 pages) Page 204

75-2022-12-09-00029 - ANNEXE à la décision du directeur interrégional des douanes et des droits indirects d ÎLE-DE-FRANCE du 9 décembre 2022?? ANNEXE I E-3 DÉLÉGATION DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU DE L UNITÉ DE SURVEILLANCE DE PARIS-TRANSMANCHE,?? DIVISION DE PARIS-SURVEILLANCE, DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS (14 pages) Page 216

75-2022-12-09-00030 - ANNEXE à la décision du directeur interrégional des douanes et des droits indirects d ÎLE-DE-FRANCE du 9 décembre 2022?? ANNEXE I E-4 DÉLÉGATION DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU DE L UNITÉ DE SURVEILLANCE DE PARIS-FERROVIAIRE,?? DIVISION DE PARIS-SURVEILLANCE, DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS (14 pages) Page 231

Direction régionale des douanes de Paris /

75-2022-12-09-00021 - ANNEXE à la décision du directeur régional de Paris du 9 décembre 2022?? Annexe I B 101 Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de la direction régionale des douanes et droits indirects de?? Paris (2 pages) Page 246

Direction interrégionale des douanes
d'Ile-de-France

75-2022-12-09-00022

ANNEXE à la décision du directeur interrégional
des douanes et des droits indirects
d Île-de-France du 9 décembre 2022

Annexe I - B - Délégation des décisions
administratives individuelles au niveau de la
direction régionale des douanes et droits
indirects de
PARIS

ANNEXE à la décision du directeur interrégional des douanes et des droits indirects d'Île-de-France du 9 décembre 2022

ANNEXE I – B

Annexe I - B - Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de la direction régionale des douanes et droits indirects de PARIS^{(2) (3)}

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France

BUREAU RÉSEAU 2

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------------|---|--|--|
| 5-II-1° 1 | Article 76-2 du code des douanes (CD) | Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| BUREAU FIN 3 | | | |
| 5-II-15° 2 | Article 114 § 1 bis et article 120 § 3 du code des douanes. | Décisions relatives aux demandes de dispense de caution garantissant les droits et taxes encourus | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|----------------|---|--|--|
| 5-II-19° 3 | Article 390 <i>ter</i> du code des douanes. | Décision d'octroi des remises totales ou partielles des sommes dues au titre de l'intérêt de retard mentionné à l'article 440 <i>bis</i> du code des douanes ainsi que des majorations prévues par le code des douanes | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-111° 4 | Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 | Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-113° 5 | Article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union | Constitution de la garantie par un tiers | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-114° 6 | Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Fixation du montant de la garantie | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-118° 10 | Article 112 du code des douanes de l'Union | Octroi de facilités de paiement | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-119° 11 | Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union | Report de paiement | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-120° 12 | Article 114 du code des douanes de l'Union | Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| | | | |
| 13 | Articles R*208-3 et L.208 du livre des procédures fiscales (LPF) | Décision de remboursement à un contribuable, en application de l'article L.208 du livre des procédures fiscales, des frais qu'il a exposés pour constituer les garanties | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------------|---|--|--|
| 10-58° 14 | Article 2 du décret n° 77-1017 du 1er septembre 1977 modifié | Décision d'admission en non-valeur | Jean-Marc BORTOLUSSI, directeur régional, Franck MARIE, DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE, IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL, IR2, secrétaire générale |
| BUREAU JCF 1 | | | |
| 1-1° 15 | Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée | Décisions relatives au droit d'accès direct à des informations nominatives contenues dans un fichier informatique et à l'exercice du droit de rectification de ces informations, lorsque le service désigné dans l'acte réglementaire créant ce fichier fait partie des services déconcentrés ou des services à compétence nationale | Jean-Marc BORTOLUSSI, directeur régional, Franck MARIE, DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE, IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL, IR2, secrétaire générale |
| 1-2° 16 | Articles L300-2 et L311-1 du code des relations entre le public et l'administration | Décisions relatives à la communication de documents administratifs détenus par les services déconcentrés | Jean-Marc BORTOLUSSI, directeur régional, Franck MARIE, DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE, IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL, IR2, secrétaire générale |
| 6-5° 17 | Article 1788 A du code général des impôts (CGI) | Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux | Jean-Marc BORTOLUSSI, directeur régional, Franck MARIE, DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE, IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL, IR2, secrétaire générale |
| 10-3° 18 | Article 40 de la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004 | Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (octroi de mer) | Jean-Marc BORTOLUSSI, directeur régional, Franck MARIE, DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE, IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL, IR2, secrétaire générale |
| 19 | Article R* 247-5 C du LPF | Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI | Jean-Marc BORTOLUSSI, directeur régional, Franck MARIE, DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE, IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL, IR2, secrétaire générale |
| BUREAU JCF 2 | | | |
| 5-I-110° 20 | Article 155 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 | Autorisation d'établir des certificats de pesage des bananes | Jean-Marc BORTOLUSSI, directeur régional, Franck MARIE, DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE, IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL, IR2, secrétaire générale |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|------------------------|--|--|--|
| BUREAU COMINT 1 | | | |
| 5-I-50° 21 | Articles 166 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et 145 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ; | Décisions relatives à l'autorisation de déclaration simplifiée | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-51° 22 | Article 182 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et de l'article 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution | Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant sans dispense de présentation des marchandises | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-52° 23 | Article 182 paragraphes 1 et 3 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 231 paragraphe 3 et 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution | Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant, avec dispense de présentation des marchandises, | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-53° 24 | Article 167 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union | Décisions relatives à l'autorisation de dispense de dépôt d'une déclaration complémentaire | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-54° 25 | Article 179 paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union | Décisions relatives à l'agrément de dédouanement centralisé national (5) | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-55° 26 | Article 179 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union | Décisions relatives à l'autorisation de dédouanement centralisé communautaire | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-56° 27 | Article 18 du code des douanes de l'Union et de l'arrêté du 13 avril 2016 | Décisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-57° 28 | Article 130 du code des douanes de l'Union | Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée, | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|-------------------|---|--|--|
| 5-I-58° 29 | Article 173 du code des douanes de l'Union | Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-59° 30 | Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 | Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-61° 31 | Article 332 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Opposition à la sortie des marchandises excédentaires de nature différente à celles déclarées sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-61° bis 32 | Article 332 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Opposition à la sortie des marchandises de nature différente de celles déclarées pour l'exportation | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-62° 33 | Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union | Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-63° 34 | Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union | Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-64° 35 | Article 272 du code des douanes de l'Union | Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-65° 36 | Article 275 du code des douanes de l'Union | Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-66° 37 | Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union | Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------------------|--|--|--|
| 5-I-67° 38 | Article 9 du code des douanes de l'Union et des articles 5 et 6 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 | Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-67° bis 39 | Article 9 du code des douanes de l'Union et article 7 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 | Invalidation du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-68° 40 | Article 147 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ; | Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-69° 41 | Article 170 du code des douanes de l'Union ; | Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-70° 42 | Article 115 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ; | Agrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-72° 43 | Article 129 du code des douanes de l'Union et 188 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-73° 44 | Article 140 du code des douanes de l'Union | Autorisation de déchargement ou de transbordement | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-74° 45 | Article 146 du code des douanes de l'Union | Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------|--|---|--|
| 5-I-75° 46 | Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union | Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-76° 47 | Article 148 du code des douanes de l'Union | Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-77° 48 | Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire situées sur le territoire français | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-78° 49 | Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union | Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-79° 50 | Article 244-1 du code des douanes de l'Union | Autorisation de construction d'immeubles en zone franche | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-80° 51 | Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union | Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-81° 52 | Application de l'article 244 paragraphes 3 et 4 du code des douanes de l'Union | Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-82° 53 | Articles 296 à 303 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|-------------------|---|--|--|
| 5-I-83° 54 | Article 305 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-84° 55 | Article 304 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-85° 56 | Articles 306 et 312 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-86° 57 | Article 291 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-87° 58 | Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, 192, 193, 194 et 195 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ; | Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-88° 59 | Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union et 197 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 | Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-88° bis 60 | Article 233 § 4 e) du code des douanes de l'Union et de l'article 200 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 | Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------|---|---|--|
| 5-I-89° 61 | Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ; | Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-90° 62 | Articles 186 et 187 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ; | Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier » | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-91° 63 | Article 275 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier » | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-92° 64 | Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302, | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-93° 65 | Article 199 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Visa <i>a posteriori</i> des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-94° 66 | Article 204 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-95° 67 | Article 128 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 | Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|----------------|---|---|--|
| 5-I-96° 68 | Article 123 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 | Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-97° 69 | Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447 | Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-98° 70 | Article 213 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447 | Visa du journal de pêche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-99° 71 | Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181,183, 240 et 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447 | Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-100° 72 | Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181,183 et 240 à 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447 | Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-101° 73 | Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243, du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447 | Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|--------------------|---|--|--|
| 5-I-102° 74 | Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447 | Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-103° 75 | Articles, 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447 | Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés, | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-104° 76 | Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447 | Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-105° 77 | Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447 | Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|--------------------|--|--|--|
| 5-I-106° 78 | Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447 | Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-107° 79 | Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 250 à 252 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 8 à 15, 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-108° 80 | Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée, | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-109° 81 | Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 253 à 256 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Autorisation de bénéficier d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour, | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 10-1 bis 82 | Articles 12 et 13 et annexes 3 et 7 de la convention relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR du 14 novembre 1975 | Agrément des véhicules routiers et des conteneurs pouvant être admis au transport international sous scellement douanier | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|----------------|---|--|--|
| 5-I-121° 83 | Article 199 du code des douanes de l'Union et de l'article 249 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-122° 84 | Articles 38 § 2 a et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 | Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour les simplifications douanières | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-123° 85 | Articles 38 § 2 b et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 | Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour la sécurité et la sûreté | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-124° 86 | Article 120 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 | Autorisation d'établissement d'une ligne maritime régulière | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-125° 87 | Article 148 du code des douanes de l'Union et article 191 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Autorisation d'exploitation des installations de stockage temporaire | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-126° 88 | 4° de l'article 24 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 | Autorisation, pour un opérateur économique agréé de soumettre les marchandises au contrôle dans un lieu autre que celui où elles doivent être présentées en douane | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-127° 89 | 8° de l'article 127 du code des douanes de l'Union | Autorisation, en remplacement du dépôt d'une déclaration sommaire d'entrée, du dépôt d'une notification et de l'accès aux énonciations figurant dans la déclaration sommaire d'entrée se trouvant dans le système informatique de l'opérateur économique | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-128° 90 | 2° de l'article 192 du code des douanes de l'Union | Autorisation d'enlever ou détruire les moyens d'identification | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-129° 91 | Article 147 du code des douanes de l'Union | Agrément de lieux aux fins du dépôt temporaire | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|--------------------|---|---|--|
| 5-I-130° 92 | Article 7 bis du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 | Autorisation d'utilisation de moyens autres que des procédés informatiques de traitement des données aux fins des demandes et décisions pour lesquelles les exigences applicables en matière de données ne figurent pas à l'annexe A du règlement délégué (UE) n° 2015/2446, ainsi que pour toute demande et tout acte ultérieurs relatifs à la gestion de ces décisions | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-131° 93 | Article 11 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 | Acceptation d'une demande de décision relative à l'application de la législation douanière | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 10 quater 1° 94 | Article 6 de la convention relative à un régime de transit commun du 20 mai 1987. | Octroi, pour la partie française, de procédures simplifiées de transit par voie d'arrangements bilatéraux ou multilatéraux applicables à certains trafics ou entreprises déterminées, auprès de bureaux de douane situés dans le ressort d'une ou de plusieurs directions interrégionales des douanes et droits indirects. <i>(Lorsque la décision concerne plusieurs directions interrégionales, est compétent le directeur interrégional des douanes et droits indirects ou, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, le directeur régional des douanes et droits indirects du lieu du domicile du demandeur ou du lieu où le demandeur a son siège)</i> | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 10 quater 2° 95 | Article 6 § 1 de la Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975 | Habilitation des associations à délivrer des carnets TIR et à se porter caution | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 10 quater 3° 96 | Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975 | Habilitation des personnes physiques et morales à utiliser des carnets TIR | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|------------------------|--|--|--|
| BUREAU COMINT 3 | | | |
| 5-I-1° 97 | Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits, | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-2° 98 | Article 177 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-3° 99 | Article 116 du code des douanes de l'Union | Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-4° 100 | Article 116 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 13 et 97 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 | Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-5° 101 | Article 64 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union européenne | Décisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositifs préférentiels mis en place en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne, ainsi que Ceuta et Melilla | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-6° 102 | Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union | Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-7° 103 | Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|----------------|--|---|--|
| 5-I-8° 104 | Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle <i>a posteriori</i> restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-9° 105 | Article 64 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-10° 106 | Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faute de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés, | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-11° 107 | Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Décisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-12° 108 | Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-16° 109 | Article 69 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR.1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-17° 110 | Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|----------------|--|---|--|
| 5-I-19° 111 | Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Attribution par les autorités douanières des États-membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-20° 112 | Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Délivrance des certificats d'origine "formule A" de remplacement à la demande des exportateurs ou ré-expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi en Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un Etat membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-21° 113 | Article 89 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-22° 114 | Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-23° 115 | Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-24° 116 | Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-25° 117 | Article 96 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-26° 118 | Article 97 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|--------------------|--|--|--|
| 5-I-27° 119 | Article 103 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Octroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-28° 120 | Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ; | Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-29° 121 | Articles 99 paragraphe 3 et 105 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Autorisation d'envois échelonnés | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-30° 122 | Article 106 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447 | Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-31° 123 | Articles 107 et 109 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447 | Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-32° 124 | Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-33° 125 | Article 116 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-34° 126 | Article 117 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 <i>a posteriori</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-35° 127 | Article 118 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|----------------|---|---|--|
| 5-I-36° 128 | Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Révocation du statut d'exportateur agréé | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-37° 129 | Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-38° 130 | Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-39° 131 | Article 122 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-40° 132 | Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-41° 133 | Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ; | Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-42° 134 | Article 58 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 | Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-43° 135 | Article 70 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 | Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|----------------|---|--|--|
| 5-I-44° 136 | Article 22 du code des douanes de l'Union | Décision en matière de valeur en douane, | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-45° 137 | Article 132 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-46° 138 | Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure, | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-47° 139 | Article 140 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-48° 140 | Article 6 du règlement délégué (UE) n° 2016/341 de la Commission du 17 décembre 2015 complétant le règlement (UE) n° 952/2013 du Parlement européen et du Conseil du 9 octobre 2013 établissant le code des douanes de l'Union en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union européenne lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué (UE) n° 2015/2446 | Dispense de présentation du formulaire DV1 | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-I-49° 141 | Article 177 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position, | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|----------------------|---|--|--|
| 10-2 ter 142 | Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle | La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 10-2 quater 143 | Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI | La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 10-2 quater-0 144 | Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 | L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 10-2 quater-1 145 | Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI | La décision de prélèvement d'échantillons | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|--------------------------|---|---|--|
| 10-2 quater-2 146 | Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14 , L. 335-15 , L. 521-17-1 , L. 521-17-2 , L. 614-36 , L. 614-37 , L. 623-40 , L. 716-8-4 , L. 716-8-5 , L. 722-13 et L. 722-14 du CPI | La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 10-2 quater-3 147 | Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI | La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| Bureau FID1 | | | |
| 5-II-2° 148 | Articles L.311-9, L.311-10 et L.311-11 du code des impositions sur les biens et services | Décision d'exonération des droits d'accise des produits destinés à certaines utilisations particulières | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-II-4° 149 | Article 158 B du CD | Autorisation de modification des capacités des entrepôts fiscaux de stockage d'huiles minérales | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-II-6° 150 | Article 265 <i>sexies</i> du code des douanes et par l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes | Remboursement de la taxe intérieure de consommation | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---|---|---|--|
| 5-II-7° 151 | Article 266 <i>decies</i> alinéas 1 et 3 et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 | Remboursement de la taxe générale sur les activités polluantes [La DGDDI demeure compétente pour les remboursements relatifs à la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2019 dans les composantes émissions polluantes, lubrifiants, huiles et préparations lubrifiantes, lessives et préparations assimilées, et matériaux d'extraction. Concernant la TGAP composante déchets, la DGDDI demeure compétente pour les remboursements de la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2020.] | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-II-8° 152 (9) [DAI déplacée ; elle figurait précédemment dans le tableau Fin3] | Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 | Décision de remboursement de droits et taxes perçus ou recoutrés comme en matière de douane | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-II-11° 153 | Article 158 octies du code des douanes | Décision portant habilitation du statut d'entrepositaire agréé dans le secteur des produits énergétiques | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-II-12° 154 | Article 158 nonies du code des douanes | Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré dans le secteur des produits énergétiques | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-II-13° 155 | Article 158 nonies du code des douanes | Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------------|---|--|--|
| 5-II-14° 156 | Article 158 decies du code des douanes | Décision portant habilitation du statut d'expéditeur enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-II-16° 157 | Article 265 bis du code des douanes ; | Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en gazole d'avitaillement ou d'essence en essence d'avitaillement | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-II-17° 158 | Article 265 <i>octies</i> D et l'article 2 de l'arrêté du 10 novembre 2011 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure de consommation | Agrément des dispositifs permettant de comptabiliser la consommation annuelle de certains engins pour le remboursement annuel du différentiel de taxe intérieure de consommation entre le gazole identifié à l'indice 22 et le gazole identifié à l'indice 20, mentionnés au tableau B du 1 de l'article 265 du code des douanes | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 5-II-18° 159 | Article 265 B du code des douanes. | Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en fioul domestique et en gazole non routier, | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 10-7 bis 160 | Article 2 II e) de l'arrêté du 10 novembre 2011 modifié par l'arrêté du 3 juin 2015 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure | Autorisation d'utilisation de gazole non routier dans un moteur assurant alternativement la propulsion du véhicule et le fonctionnement d'appareils spéciaux | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|-------------------------|--|--|--|
| 10-15° 161 | Articles 1 ^{er} et 4 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié fixant la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes | Autorisations relatives aux installations de stockage du gaz de pétrole liquéfié, | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 10-15 ter 162 | Article 163 du code des douanes et des articles 1 ^{er} et 6 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié relatif à la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes | Autorisation relative au placement sous le statut d'usine exercée des stations de compression et de livraison de gaz naturel et de biométhane | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 10-15 quater 163 | Article 9 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié relatif à la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes ; | Autorisation de commercialisation et d'utilisation d'essence plombée pour des véhicules de collection, distribuée par des groupes d'intérêt commun | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 10-18° 164 | Articles 1 et 6 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation en application du a du 1 de l'article 265 bis du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits | Attestation d'identification de fournisseur pouvant mettre à la consommation ou verser sur le marché intérieur, en exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|-------------------|--|---|--|
| 10-19° 165 | Articles 1 ^{er} et 7 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation en application du a du 1 de l'article 265 bis du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits | Attestation d'identification de distributeur de permettant de recevoir, manipuler et stocker dans les établissements de l'opérateur, et à vendre, même sans stockage préalable, les produits pétroliers du tableau B de l'article 265-1 du code des douanes passibles de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible à d'autres distributeurs ou à des utilisateurs en exonération de TICPE | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 10-20° 166 | Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs | Attestation d'identification aux fins d'approvisionnement en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 10-21° 167 | Articles 2 et 7 de l'arrêté du 5 août 2008 relatif aux modalités de déclaration des installations de cogénération et d'octroi de l'exonération des taxes intérieures de consommation sur les huiles minérales et le gaz naturel | Octroi de l'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel sur les huiles minérales et le gaz naturel pour les sites d'implantation des installations de cogénération, | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 10-22° 168 | Articles 352, 352 bis et 352 ter du code des douanes et de l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes | Octroi d'un remboursement de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques sur les carburants d'aviation, | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------|---|---|--|
| 10-25° 169 | Article 15 de la loi de finances pour 1995 n° 94-1162 et article 2 de l'arrêté du 25 juillet 1996 | Octroi d'une réduction de la taxe intérieure de consommation sur le fioul lourd à haute teneur en soufre utilisé dans les installations de combustion dotées de dispositifs de désulfuration des rejets | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 10-27° 170 | Article 17 du décret n° 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié relatif au régime de l'usine exercée | Autorisation de réintégration de produits énergétiques sous le régime de l'usine exercée | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 10-28° 171 | Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires | Attestation d'identification d'utilisateur de carburant pour la navigation maritime autre que de plaisance privée, | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 10-29° 172 | Article 6 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires | Octroi, modification et renouvellement des autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant maritime, | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 10-30° 173 | Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires | Octroi, modification, renouvellement des autorisations de constitution de stockages spéciaux de carburant maritime | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|-------------------|---|--|--|
| 10-37° 174 | Titre IV du décret n° 2006-1574 du 11 décembre 2006 | Habilitation des entrepositaires agréés titulaires d'un entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures, et délivrance d'autorisation constitutive entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 10-38° 175 | Article 3 du décret n° 2007-446 du 25 mars 2007 fixant les mesures auxquelles doivent se conformer les distributeurs et les utilisateurs d'huiles végétales pures en application de l'article 265 quater du code des douanes | Décision d'enregistrement des distributeurs d'huiles végétales pures, non titulaires d'entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 10-40° 176 | Articles 4 et 6 de l'arrêté du 25 juin 2008 pris pour l'application des dispositions du a du 3 de l'article 265 bis du code des douanes relatif aux produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du même code, qui sont destinés à être utilisés pour la production d'électricité, et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits | Attestation d'identification des distributeurs permettant de recevoir, stocker, manipuler et vendre à d'autres distributeurs ou utilisateurs finals, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes destinés à la production d'électricité, | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 10-41° 177 | Articles 4 et 8 de l'arrêté du 25 juin 2008 précité | Attestation d'identification des utilisateurs aux fins de recevoir des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes, en vue de les utiliser pour la production d'électricité, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|-------------------|---|---|--|
| 10-42° 178 | Article 2 de l'arrêté du 13 octobre 2008 pris pour l'application des dispositions des 2° et 3° du I et du II de l'article 265 C du code des douanes relatif aux produits énergétiques, mentionnés à l'article 265 du même code, qui font l'objet d'un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques | Attestation d'identification des distributeurs aux fins de recevoir, stocker, manipuler et vendre à d'autres distributeurs ou utilisateurs finals, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes qui sont destinés à un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 10-43° 179 | Article 4 de l'arrêté du 13 octobre 2008 précité (<i>voir rubrique précédente</i>) | Attestation d'identification des utilisateurs aux fins de recevoir des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes, en vue de les utiliser en tant qu'objets d'un double usage ou dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 10-44° 180 | Article 3 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs | Création, modification des entrepôts fiscaux de carburant d'aviation | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|-------------------|--|--|--|
| 10-45° 181 | Article 4 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs | Création et modification des dépôts spéciaux de carburant d'aviation, | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 10-46° 182 | Article 5 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié précité | Création et modification des autorisations relatives à la constitution sous statut de stockage spécial de carburant d'aviation | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 10-47° 183 | Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs | Décision de fermeture des entrepôts fiscaux de carburant d'aviation, dépôts spéciaux de carburant d'aviation et stockages spéciaux de carburant d'aviation | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 10-48° 184 | Article 2 de l'arrêté du 14 mars 2012 fixant les modalités d'application du e) du 1 de l'article 265 bis du code des douanes relatif à l'exonération de la taxe intérieure de consommation pour les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible pour le transport de marchandises sur les voies navigables intérieures | Attestation d'identification pour bénéficier du régime fiscal privilégié du carburant affecté au transport fluvial de marchandises | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------|--|---|--|
| 10-49° 185 | Article 5 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité | Décisions relatives aux autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant fluvial | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 10-50° 186 | Article 6 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité | Fermeture des dépôts spéciaux de carburant fluvial | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 10-51° 187 | Article 3 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993 | Autorisation d'ouverture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales, | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 10-52° 188 | Article 4 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993 | Autorisation de tout changement entraînant une modification d'un élément constitutif d'entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 10-53° 189 | Article 5 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993 | Autorisation de fermeture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales, | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 10-54° 190 | Articles 5, 20 et 21 du décret 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié | Autorisations de constitution, de cessation ou de changement de titulaire, d'installations ou de conditions d'exploitation d'une usine exercée | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 10-55° 191 | Article 158 D du code des douanes et des articles 2, 4, 6 et 7 du décret n° 2006-1574 du 11 décembre 2006 fixant les conditions d'application du III de l'article 158 D et du 2 de l'article 265 ter du code des douanes | Décisions relatives aux entrepositaires agréés et aux entrepôts fiscaux de produits énergétiques et entrepôts fiscaux de production ou de stockage d'huiles végétales pures | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------------|---|---|--|
| 10-56° 192 | Articles 1 et 9 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation prévue par l'article 265 bis 1 a du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits | Attestation d'identification d'utilisateur aux fins de recevoir des fournisseurs et des distributeurs les produits du tableau B de l'article 265-1 du code des douanes passibles de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible en vue de les utiliser à des usages autres que carburant ou combustible pétroliers, en exemption de TICPE, | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 10-57° 193 | Article 4 du décret n° 2005-958 du 9 août 2005 relatif aux obligations pour la détermination de la fraction régionale de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques | Décision d'enregistrement d'un distributeur de carburants en acquitté avec ou sans installation de stockage. | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| Bureau FID 2 | | | |
| 6-1° 194 | Article 262 du CGI | Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 6-2° 195 | Article 262-0 bis du CGI et articles 202 F à 202 G de l'annexe II au même code | Recevabilité des demandes d'agrément et délivrance de l'agrément des opérateurs de détaxe | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 6-3° 196 | Article 262-0 bis du CGI et articles 202 M et 202 N de l'annexe II au même code | Décision de suspension et de retrait de l'agrément des opérateurs de détaxe | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 6-4° 197 | Article 262-0 bis du CGI et article 202 I de l'annexe II au même code | Décision de renouvellement de l'agrément des opérateurs de détaxe | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------------|---|---|--|
| 6-4° bis 198 | Article 262-0 bis du CGI et article 202 L de l'annexe II au même code | Application de la sanction en cas de manquement aux obligations imposées aux opérateurs de détaxe | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 10-2 bis 199 | Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009 | Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 10-4° 200 | Article 24 du CD et 2 de l'article 1 de l'arrêté du 9 juin 1969 | Décision de dérogation aux restrictions de tonnage concernant les navires transportant certaines marchandises sensibles | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 10-16° 201 | Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts | Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 10-26° 202 | Article 5 de l'arrêté du 22 décembre 2011 fixant le tarif et les modalités d'application de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés prévue par l'article 285 quater du code des douanes ; | Autorisation pour les entreprises de transport maritime de souscrire une déclaration mensuelle lorsqu'elles assurent plusieurs traversées par mois calendaire | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| Bureau FID 3 | | | |
| 203 | Article 319 CGI (1) | Décision portant ouverture d'un atelier public de distillation et fixant les conditions de son fonctionnement | Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 204 | Article 167 alinéas 3 et 4 annexe I CGI | Autorisation de communication autre que par la voie publique entre les locaux affectés à la dénaturation et au logement des alcools et des locaux où se trouvent des alcools non dénaturés à la vente | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 205 | Article 186 de l'annexe I au CGI | Autorisation de dénaturer des alcools par procédé spécial | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|------|--|---|--|
| 206 | Article 188 annexe I CGI | Dérogation individuelle concernant l'emploi d'alcool dénaturé par procédé spécial ailleurs que sur les lieux de dénaturation | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 207 | Article 190 annexe I CGI | Autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 208 | Article 192 annexe I CGI | Choix du dénaturateur auquel doivent être rétrocédés les alcools industriels employés sous le régime des alcools dénaturés en cas de cessation d'industrie | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 209 | Article L29 LPF CGI (1) | Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics | Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 210 | Article 286 K 4 ^{ème} alinéa Annexe II au CGI | Décision pour accorder la qualité d'entrepositaire agréé et agréer la comptabilité matières prévue par les articles 302 G du code général des impôts (6) | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 211 | Article 302 H ter du CGI (1) | Décisions accordant la qualité de destinataire enregistré, visée à l'article 302 H ter du code général des impôts, | Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 212 | Article 302 H quater du CGI (1) | Décisions accordant la qualité d'expéditeur enregistré, visée à l'article 302 H quater du code général des impôts, | Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 213 | Article 180 annexe I du CGI | Décision listant les substances pouvant être additionnées aux alcools dénaturés par le procédé général | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 214 | Article 289-1 ^o annexe II du CGI | Fixation ou révision de taux annuels de déchets ou de pertes observés en cours de fabrication ou de transformation d'alcools et de boissons alcooliques accordés aux entrepositaires agréés par entrepôt suspensif de droits d'accises, en application de l'article 50-0 O de l'annexe IV au code général des impôts, | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|------|----------------------------------|--|--|
| 215 | Article 289-4° annexe II du CGI | Dispense de cautionnement en matière de contributions indirectes prévue au 2 du III de l'article 302 D (6), au V de l'article 302 G (6), au deuxième alinéa de l'article 302 H (6), à l'article 302 J (6) du code général des impôts et aux articles 286 N de l'annexe II, 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 216 | Article 289-5° annexe II du CGI | Retrait de l'agrément accordé à l'entrepoteur agréé en cas de violation de ses obligations, de défaillance de la caution ou de dénonciation par cette caution de son engagement, prévu au V de l'article 302 G du code général des impôts (6), au IX de l'article 286 I et au XI de l'article 286 J de l'annexe II et aux articles 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 217 | Article 289-6° annexe II du CGI | Remboursement et compensation des droits d'accises, prévu au IV de l'article 302 G du code général des impôts (6) et à l'article 286 M de l'annexe II au même code | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 218 | Article 289-8° annexe II du CGI | Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 219 | Article 289-9° annexe II du CGI | Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 220 | Article 289-10° annexe II du CGI | Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|------|----------------------------------|--|--|
| 221 | Article 289-13° annexe II du CGI | Admission en décharge des quantités d'alcool ou de boissons alcooliques en cas de pertes accidentelles, prévue au deuxième alinéa de l'article 50-0 J de l'annexe IV au code général des impôts | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 222 | Article 289-15° annexe II du CGI | Attribution et retrait du numéro d'identification des intermédiaires et des utilisateurs d'alcools et de boissons alcooliques en exonération de droits d'accises, prévus respectivement au 2° du II de l'article 111-0 E et au 1° du I de l'article 111-0 F de l'annexe III au code général des impôts | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 223 | Article 289-17° annexe II du CGI | Autorisation donnée aux entrepositaires agréés mentionnés à l'article 302 G du code général des impôts (6) et des débitants de boissons mentionnés à l'article 502 du même code, d'utiliser leurs factures ou tout autre document commercial, en lieu et place des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code précité (6), prévue par le II de l'article 111 H bis de l'annexe III au code général des impôts | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 224 | Article 289-18° annexe II du CGI | Agrément des procédés de dénaturation des essences d'absinthe et produits assimilés, prévu par le premier alinéa de l'article 178 P de l'annexe III au code général des impôts | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 225 | Article 289-19° annexe II du CGI | Dispense des formalités à la circulation, prévue par l'article 178 AA de l'annexe III au code général des impôts | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 226 | Article 289-20° annexe II du CGI | Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|------|----------------------------------|---|--|
| 227 | Article 289-26° annexe II du CGI | Autorisation des entrepositaires agréés de rattacher un ou plusieurs chais ou locaux au site d'exploitation lorsqu'ils sont situés en dehors des limites fixées au I de l'article 50-00 B de l'annexe IV au code général des impôts, prévue par le III du même article | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 228 | Article 289-27° annexe II du CGI | Délivrance du numéro d'agrément de la personne responsable de l'embouteillage du produit prévue au a. de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 229 | Article 289-28° annexe II du CGI | Autorisation donnée à un négociant d'embouteiller des boissons alcooliques pour le compte d'un ou de plusieurs autres entrepositaires agréés, prévue par le dernier alinéa de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 230 | Article 289-29° annexe II du CGI | Agrément d'un type de capsule représentative de droit, prévu par l'article 54-0 G de l'annexe IV au code général des impôts | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 231 | Article 289-30° annexe II du CGI | Agrément de compteur équipant les machines à fabriquer les marques fiscales représentatives de droits, prévu par l'article 54-0 I de l'annexe IV au code général des impôts | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 232 | Article 289-31° annexe II du CGI | Octroi des dérogations à l'emploi obligatoire des capsules fiscales pour le conditionnement des vins, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 U de l'annexe IV au code général des impôts | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 233 | Article 289-32° annexe II du CGI | Autorisation donnée aux entrepositaires agréés d'apposer eux-mêmes, sur les capsules qu'ils utilisent, la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévue par l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|------|----------------------------------|---|--|
| 234 | Article 289-33° annexe II du CGI | Agrément des machines destinées à apposer la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 235 | Article 289-34° annexe II du CGI | Autorisation de restitution ou de remise des droits et taxes afférents aux bouteilles ou récipients défectueux ou cassés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 236 | Article 289-35° annexe II du CGI | Accord de restitution ou de remise des droits et taxes après constatation par le service des douanes et droits indirects de la preuve de la sortie du produit du territoire de l'Union européenne ou présentation d'un des documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) , prévu par le dernier alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 237 | Article 289-36° annexe II du CGI | Habilitation à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le premier alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 238 | Article 289-37° annexe II du CGI | Autorisation de percevoir le droit de circulation par les personnes habilitées à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le troisième alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 239 | Article 289-38° annexe II du CGI | Autorisation d'employer des empreintes fiscales en lieu et place de vignettes, prévue par le II de l'article 54 A de l'annexe IV au code général des impôts | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 240 | Article 289-48° annexe II du CGI | Mise en demeure adressée au comité de direction d'un cercle de jeu de ne pas maintenir en fonction un préposé n'arrivant pas à assurer de manière satisfaisante la concordance entre les sommes trouvées dans la cagnotte et la valeur des tickets détachés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 151 de l'annexe IV au code général des impôts | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 241 | Article 289-49° annexe II du CGI | Autorisation d'utiliser des machines à timbrer, prévue au premier alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|------|----------------------------------|--|--|
| 242 | Article 289-50° annexe II du CGI | Autorisation de déplacement de la machine à timbrer en dehors de l'établissement désigné comme lieu d'exploitation, prévue à la fin du deuxième alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 243 | Article 289-51° annexe II du CGI | Autorisation de mise en place ou d'installation de matériels et logiciels mentionnés à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts chez les utilisateurs, prévue au III de l'article 164 AP et au I de l'article 164 AU de la même annexe | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 244 | Article 289-52° annexe II du CGI | Autorisation de déplacement des matériels ou logiciels mentionnés à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts en dehors de l'établissement désigné comme le lieu d'exploitation, prévue au I de l'article 164 AU de la même annexe | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 245 | Article 289-53° annexe II du CGI | Habilitation des usagers à apposer, à l'aide de leurs matériels ou logiciels, les marques fiscales sur des capsules dont ils font usage pour le compte de personnes pour lesquelles ils sont autorisés à embouteiller les vins, autres boissons fermentées, produits intermédiaires et alcools, prévue au VI de l'article 164 AU de l'annexe IV au code général des impôts | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 246 | Article 289-54° annexe II du CGI | Révocation de l'autorisation donnée aux usagers de matériels ou de logiciels mentionnée au I de l'article 164 AU de l'annexe IV, prévue à l'article 164 AW de la même annexe | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 247 | Article 289-56° annexe II du CGI | Délivrance et retrait de l'agrément d'acheteur-revendeur de tabacs manufacturés prévu à l'article 568 du CGI | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 248 | Article 289-57° annexe II du CGI | Délivrance des certificats d'exportation préalable de rhums traditionnels des départements d'outre-mer, en application de l'article 144 bis de l'annexe III au code général des impôts et de l'article 52 quater de l'annexe IV au même code | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 249 | Article 289-58° annexe II du CGI | Autorisation d'attester la garantie du titre par marquage au laser prévue par le b de l'article 523 du code général des impôts, les articles 275 bis C et 275 ter B de l'annexe II au même code et les articles 56 J duodecimes et 56 J terdecies de l'annexe IV au même code | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|------|----------------------------------|--|--|
| 250 | Article 289-59° annexe II du CGI | Demande de procéder à un second essai en cas de contestation sur le titre, en application du premier alinéa de l'article 530 du code général des impôts et de l'article 203 de l'annexe III au même code ; | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 251 | Article 289-60° annexe II du CGI | Conclusion des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre , en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis C de l'annexe II au même code | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 252 | Article 289-61° annexe II du CGI | Autorisation de modifier les conditions auxquelles était subordonnée la conclusion de la convention des professionnels habilités à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis D de l'annexe II au même code ; | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 253 | Article 289-62° annexe II du CGI | Décision de résiliation des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du deuxième alinéa du I de l'article 535 du code général des impôts et du deuxième alinéa de l'article 275 bis K de l'annexe II au même code | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 254 | Article 289-63° annexe II du CGI | Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code. | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 255 | Article 289-64° annexe II du CGI | Agrément des commissionnaires en garantie prévu à l'article 535 du code général des impôts ainsi qu'au premier alinéa de l'article 56 J septies et aux premier et troisième alinéas de l'article 56 J octies de l'annexe IV à ce code | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 256 | Article 289-65° annexe II du CGI | Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes chargés de l'élaboration, de la vente et du transfert des fichiers informatiques supportant la version dématérialisée des poinçons de garantie prévus aux articles 275 bis F et 275 ter G de l'annexe II au code général des impôts et aux articles 56 J terdecies A à 56 J terdecies E de l'annexe IV au code général des impôts | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|------|---|--|--|
| 257 | Article 289-66° annexe II du CGI | Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes de contrôle chargés d'attester la garantie du titre des ouvrages en métaux précieux prévus à l'article 535 II du code général des impôts et aux articles 275 ter à 275 ter P de l'annexe II à ce code | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 258 | Article 289-67° annexe II du CGI | Délivrance du numéro d'agrément des personnes responsables de l'embouteillage du produit prévue à l'article 111 I de l'annexe III au code général des impôts et au a de l'article 50-0 C de l'annexe IV au code général des impôts | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 259 | Article 289-68° annexe II du CGI | Délivrance de l'agrément de représentant fiscal, prévu à l'article 302 V bis du code général des impôts et à l'article 50-0 A bis de l'annexe IV au code général des impôts | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 260 | Article 289-69° annexe II du CGI | Délivrance d'un certificat pour les petits producteurs indépendants, prévu aux articles L.313-22 et L.313-40 du code des impositions sur les biens et services | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 261 | Article 111 H ter II annexe III du CGI | Attribution de documents prévalidés mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) à une personne (II de l'article 111 H ter), | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 262 | Article 111 H ter II Annexe III du CGI | Autorisation donnée à une personne de valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen d'un matériel ou logiciel de validation (II de l'article 111 H ter) | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 263 | Article 111 H ter III Annexe III du CGI | Autorisation donnée à des groupements d'entrepôts agréés, des syndicats ou des organismes professionnels représentant des entrepositaires agréés : 1°) à valider pour le compte des entrepositaires agréés des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen des différents matériels de validation, pour les leur remettre, 2°) à délivrer des documents d'accompagnement prévalidés ou à les prévalider pour les remettre aux entrepositaires agréés. (III de l'article 111 H ter) | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------|--|--|--|
| 264 | Article 111 H ter IV Annexe III du CGI | Autorisation donnée à un entrepositaire agréé, selon le cas, à faire valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) ou à se faire remettre ces documents prévalidés par un groupement d'entrepositaires agréés, un syndicat ou un organisme professionnel représentant les entrepositaires agréés (IV de l'article 111 H ter) | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 265 | Article 111 H ter VIII Annexe III du CGI | Suspension ou révocation des autorisations accordées en vertu des II, III et IV de l'article 111 H ter de l'annexe III au CGI | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 266 | Article 1 ^{er} I du décret n° 2006-742 du 27 juin 2006 portant création d'une aide à la sécurité des débits de tabacs et modifiant l'article 281 Annexe II au CGI | Attribution de l'aide à la sécurité aux débiteurs de tabacs | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 267 | Article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés | Signature, résiliation ou non-renouvellement du contrat de gérance qui lie les débiteurs de tabacs avec l'administration des douanes et droits indirects, prévus à l'article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 10-39° 268 | Article 20 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés | Autorisation de présenter un successeur | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 10-39° 269 | Article 21 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés | Autorisation de permutation d'un gérant de débit de tabac | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|-------------------|---|--|--|
| 10-39° 270 | Articles 8, 10, 13, 14, 17, 18, 22, 31, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43 et 44 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés | Décisions relatives à l'implantation, au transfert, à l'appel de candidatures, au fonctionnement et à la fermeture des débits de tabac ordinaires et spéciaux, à la discipline des débiteurs de tabac-prévues par le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés, et par les arrêtés du 8 juillet 2010, du 25 août 2010, du 9 décembre 2010, du 13 décembre 2011 et du 24 février 2012 | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 10-39° 271 | Article 24 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés | Acceptation ou refus du plan d'aménagement du débit de tabac | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 10-39° 272 | Article 50 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés | Interdiction de toute activité de revente pour une durée maximale de 3 ans en cas de manquements aux dispositions des articles 45 à 49 du décret n° 2010-720 du 28 juin (voir article 50 de ce décret) | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 10-39° 273 | Article 5 de l'arrêté du 24 février 2012 relatif à la revente des tabacs manufacturés | Autorisation de dépassement du plafond mensuel d'approvisionnement en tabac | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 10-39° bis 274 | Article 1 ^{er} du décret n° 2017-977 du 10 mai 2017 relatif aux indemnités de fin d'activité en faveur des débiteurs de tabac | Décisions relatives aux demandes d'indemnité de fin d'activité (classique ou rurale) des débiteurs de tabac | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 10 bis 275 | Article 1 ^{er} du décret n° 2018-895 du 17 octobre 2018 portant création d'une aide à la transformation des débits de tabacs. | Décisions d'octroi d'une aide à la transformation à destination des débits de tabac ordinaires | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |
| 276 | Article 1825 du code général des impôts et article 406 L de l'annexe III au CGI (7) | Proposition de fermeture d'établissement | Jean-Marc BORTOLUSSI , directeur régional, Franck MARIE , DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE , IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL , IR2, secrétaire générale |

Renvois du tableau

- (1) Chaque ligne doit être répétée autant qu'il y a d'agents délégataires.
- (2) L'acte portant délégation est publié dans tous les locaux dans lesquels un délégataire désigné exerce ses fonctions.
- (3) Il s'agit ici des agents affectés au siège de chaque direction régionale dans le ressort de la direction interrégionale (ex : directeurs régionaux, chefs de pôle, secrétaires généraux, ..) ou des agents d'un service rattaché à un chef de pôle (ex : chef d'un service régional d'enquête).

Direction interrégionale des douanes
d'Ile-de-France

75-2022-12-09-00024

ANNEXE à la décision du directeur interrégional
des douanes et des droits indirects
d Île-de-France du 9 décembre 2022

ANNEXE I C1 DÉLÉGATION DES DÉCISIONS
ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU
DE LA DIVISION DES DOUANES DE PARIS
OPÉRATIONS
COMMERCIALES (2), DIRECTION RÉGIONALE
DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS

ANNEXE à la décision du directeur interrégional des douanes et des droits indirects d'Île-de-France du 9 décembre 2022

ANNEXE I – C1

ANNEXE I – C1 DÉLÉGATION DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU DE LA DIVISION DES DOUANES DE PARIS OPÉRATIONS COMMERCIALES ⁽²⁾, DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits et droits indirects d'Île-de-France

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|-----------------------|---|--|---|
| 5-II-1° 1 | Article 76-2 du code des douanes (CD) | Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-57° 28 | Article 130 du code des douanes de l'Union | Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée, | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-58° 29 | Article 173 du code des douanes de l'Union | Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-59° 30 | Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 | Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-61° 31 | Article 332 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Opposition à la sortie des marchandises excédentaires de nature différente à celles déclarées sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------------------|--|---|---|
| 5-I-61° bis 32 | Article 332 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Opposition à la sortie des marchandises de nature différente de celles déclarées pour l'exportation | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-62° 33 | Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union | Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-63° 34 | Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union | Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-64° 35 | Article 272 du code des douanes de l'Union | Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-65° 36 | Article 275 du code des douanes de l'Union | Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-66° 37 | Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union | Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-67° 38 | Article 9 du code des douanes de l'Union et des articles 5 et 6 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 | Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-67° bis 39 | Article 9 du code des douanes de l'Union et article 7 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 | Invalidation du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-68° 40 | Article 147 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ; | Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-69° 41 | Article 170 du code des douanes de l'Union ; | Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------|--|---|---|
| 5-I-70° 42 | Article 115 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ; | Agrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-72° 43 | Article 129 du code des douanes de l'Union et 188 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-73° 44 | Article 140 du code des douanes de l'Union | Autorisation de déchargement ou de transbordement | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-74° 45 | Article 146 du code des douanes de l'Union | Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-75° 46 | Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union | Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-76° 47 | Article 148 du code des douanes de l'Union | Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-77° 48 | Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire situées sur le territoire français | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-78° 49 | Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union | Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-79° 50 | Article 244-1 du code des douanes de l'Union | Autorisation de construction d'immeubles en zone franche | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|-----------------------|---|--|---|
| 5-I-80° 51 | Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union | Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-81° 52 | Application de l'article 244 paragraphes 3 et 4 du code des douanes de l'Union | Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-82° 53 | Articles 296 à 303 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-83° 54 | Article 305 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-84° 55 | Article 304 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-85° 56 | Articles 306 et 312 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-86° 57 | Article 291 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-87° 58 | Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, 192, 193, 194 et 195 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ; | Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-88° 59 | Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union et 197 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 | Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------|---|---|---|
| 5-I-89° 61 | Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ; | Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-90° 62 | Articles 186 et 187 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ; | Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier » | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-91° 63 | Article 275 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447 | Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier » | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-92° 64 | Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447 | Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302, | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-93° 65 | Article 199 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447 | Visa <i>a posteriori</i> des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-94° 66 | Article 204 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447 | Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-95° 67 | Article 128 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 | Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-96° 68 | Article 123 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 | Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-97° 69 | Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447 | Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|------------------------|---|---|---|
| 5-I-98° 70 | Article 213 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447 | Visa du journal de pêche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-99° 71 | Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181,183, 240 et 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447 | Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-100° 72 | Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181,183 et 240 à 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447 | Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-101° 73 | Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243, du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447 | Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-102° 74 | Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447 | Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|--------------------|--|--|---|
| 5-I-103° 75 | Articles, 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447 | Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés, | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-104° 76 | Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447 | Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-105° 77 | Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447 | Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-106° 78 | Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447 | Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-107° 79 | Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 250 à 252 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 8 à 15, 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|----------------------------------|--|--|---|
| 5-I-108° 80 | Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée, | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-109° 81 | Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 253 à 256 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Autorisation de bénéficier d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour, | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-121° 83 | Article 199 du code des douanes de l'Union et de l'article 249 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-1° 97 | Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits, | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-2° 98 | Article 177 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-3° 99 | Article 116 du code des douanes de l'Union | Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-4° 100 | Article 116 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 13 et 97 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 | Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-5° 101 | Article 64 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union européenne | Décisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositifs préférentiels mis en place en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne, ainsi que Ceuta et Melilla | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|----------------|--|--|---|
| 5-I-6° 102 | Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union | Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-7° 103 | Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-8° 104 | Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle <i>a posteriori</i> restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-9° 105 | Article 64 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-10° 106 | Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faute de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés, | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-11° 107 | Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Décisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-12° 108 | Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-16° 109 | Article 69 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR.1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|--------------------|--|---|---|
| 5-I-17° 110 | Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-19° 111 | Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Attribution par les autorités douanières des États-membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-20° 112 | Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Délivrance des certificats d'origine "formule A" de remplacement à la demande des exportateurs ou ré-expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi en Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un Etat membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-21° 113 | Article 89 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-22° 114 | Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-23° 115 | Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-24° 116 | Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-25° 117 | Article 96 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|----------------|--|--|---|
| 5-I-26° 118 | Article 97 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-27° 119 | Article 103 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Octroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-28° 120 | Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ; | Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-29° 121 | Articles 99 paragraphe 3 et 105 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Autorisation d'envois échelonnés | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-30° 122 | Article 106 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447 | Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-31° 123 | Articles 107 et 109 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447 | Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-32° 124 | Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-33° 125 | Article 116 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-34° 126 | Article 117 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 <i>a posteriori</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-35° 127 | Article 118 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|----------------|---|---|---|
| 5-I-36° 128 | Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Révocation du statut d'exportateur agréé | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-37° 129 | Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-38° 130 | Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-39° 131 | Article 122 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-40° 132 | Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-41° 133 | Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ; | Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-42° 134 | Article 58 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 | Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-43° 135 | Article 70 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 | Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-44° 136 | Article 22 du code des douanes de l'Union | Décision en matière de valeur en douane, | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|------------------------|---|--|---|
| 5-I-45° 137 | Article 132 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-46° 138 | Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure, | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-47° 139 | Article 140 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-48° 140 | Article 6 du règlement délégué (UE) n° 2016/341 de la Commission du 17 décembre 2015 complétant le règlement (UE) n° 952/2013 du Parlement européen et du Conseil du 9 octobre 2013 établissant le code des douanes de l'Union en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union européenne lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué (UE) n° 2015/2446 | Dispense de présentation du formulaire DV1 | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-I-49° 141 | Article 177 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position, | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|----------------------|---|--|---|
| 10-2 ter 142 | Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle | La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 10-2 quater 143 | Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI | La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 10-2 quater-0 144 | Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 | L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 10-2 quater-1 145 | Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI | La décision de prélèvement d'échantillons | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|--------------------------|--|---|---|
| 10-2 quater-2 146 | Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI | La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 10-2 quater-3 147 | Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI | La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 5-II-8° 152 | Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 | Décision de remboursement de droits et taxes perçus ou recouvrés comme en matière de douane | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 6-1° 194 | Article 262 du CGI | Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 10-2 bis 199 | Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009 | Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 10-16° 201 | Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts | Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 204 | Article 167 alinéas 3 et 4 annexe I CGI | Autorisation de communication autre que par la voie publique entre les locaux affectés à la dénaturation et au logement des alcools et des locaux où se trouvent des alcools non dénaturés à la vente | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|-------------|----------------------------------|--|---|
| 205 | Article 186 de l'annexe I au CGI | Autorisation de dénaturer des alcools par procédé spécial | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 209 | Article L29 LPF CGI (1) | Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 213 | Article 180 annexe I du CGI | Décision listant les substances pouvant être additionnées aux alcools dénaturés par le procédé général | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 214 | Article 289-1° annexe II du CGI | Fixation ou révision de taux annuels de déchets ou de pertes observés en cours de fabrication ou de transformation d'alcools et de boissons alcooliques accordés aux entrepositaires agréés par entrepôt suspensif de droits d'accises, en application de l'article 50-0 O de l'annexe IV au code général des impôts, | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 215 | Article 289-4° annexe II du CGI | Dispense de cautionnement en matière de contributions indirectes prévue au 2 du III de l'article 302 D (6), au V de l'article 302 G (6), au deuxième alinéa de l'article 302 H (6), à l'article 302 J (6) du code général des impôts et aux articles 286 N de l'annexe II, 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 216 | Article 289-5° annexe II du CGI | Retrait de l'agrément accordé à l'entrepositaire agréé en cas de violation de ses obligations, de défaillance de la caution ou de dénonciation par cette caution de son engagement, prévu au V de l'article 302 G du code général des impôts (6), au IX de l'article 286 I et au XI de l'article 286 J de l'annexe II et aux articles 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 218 | Article 289-8° annexe II du CGI | Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 219 | Article 289-9° annexe II du CGI | Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|------|----------------------------------|--|---|
| 220 | Article 289-10° annexe II du CGI | Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 221 | Article 289-13° annexe II du CGI | Admission en décharge des quantités d'alcool ou de boissons alcooliques en cas de pertes accidentelles, prévue au deuxième alinéa de l'article 50-0 J de l'annexe IV au code général des impôts | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 222 | Article 289-15° annexe II du CGI | Attribution et retrait du numéro d'identification des intermédiaires et des utilisateurs d'alcools et de boissons alcooliques en exonération de droits d'accises, prévus respectivement au 2° du II de l'article 111-0 E et au 1° du I de l'article 111-0 F de l'annexe III au code général des impôts | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 223 | Article 289-17° annexe II du CGI | Autorisation donnée aux entrepositaires agréés mentionnés à l'article 302 G du code général des impôts (6) et des débitants de boissons mentionnés à l'article 502 du même code, d'utiliser leurs factures ou tout autre document commercial, en lieu et place des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code précité (6), prévue par le II de l'article 111 H bis de l'annexe III au code général des impôts | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 224 | Article 289-18° annexe II du CGI | Agrément des procédés de dénaturation des essences d'absinthe et produits assimilés, prévu par le premier alinéa de l'article 178 P de l'annexe III au code général des impôts | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 225 | Article 289-19° annexe II du CGI | Dispense des formalités à la circulation, prévue par l'article 178 AA de l'annexe III au code général des impôts | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 226 | Article 289-20° annexe II du CGI | Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 227 | Article 289-26° annexe II du CGI | Autorisation des entrepositaires agréés de rattacher un ou plusieurs chais ou locaux au site d'exploitation lorsqu'ils sont situés en dehors des limites fixées au I de l'article 50-00 B de l'annexe IV au code général des impôts, prévue par le III du même article | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|------|----------------------------------|---|---|
| 228 | Article 289-27° annexe II du CGI | Délivrance du numéro d'agrément de la personne responsable de l'emouteillage du produit prévue au a. de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 229 | Article 289-28° annexe II du CGI | Autorisation donnée à un négociant d'emouteiller des boissons alcooliques pour le compte d'un ou de plusieurs autres entrepositaires agréés, prévue par le dernier alinéa de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 230 | Article 289-29° annexe II du CGI | Agrément d'un type de capsule représentative de droit, prévu par l'article 54-0 G de l'annexe IV au code général des impôts | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 231 | Article 289-30° annexe II du CGI | Agrément de compteur équipant les machines à fabriquer les marques fiscales représentatives de droits, prévu par l'article 54-0 I de l'annexe IV au code général des impôts | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 234 | Article 289-33° annexe II du CGI | Agrément des machines destinées à apposer la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 235 | Article 289-34° annexe II du CGI | Autorisation de restitution ou de remise des droits et taxes afférents aux bouteilles ou récipients défectueux ou cassés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 236 | Article 289-35° annexe II du CGI | Accord de restitution ou de remise des droits et taxes après constatation par le service des douanes et droits indirects de la preuve de la sortie du produit du territoire de l'Union européenne ou présentation d'un des documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) , prévu par le dernier alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 242 | Article 289-50° annexe II du CGI | Autorisation de déplacement de la machine à timbrer en dehors de l'établissement désigné comme lieu d'exploitation, prévue à la fin du deuxième alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 244 | Article 289-52° annexe II du CGI | Autorisation de déplacement des matériels ou logiciels mentionnés à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts en dehors de l'établissement désigné comme le lieu d'exploitation, prévue au I de l'article 164 AU de la même annexe | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|------|--|---|---|
| 250 | Article 289-59° annexe II du CGI | Demande de procéder à un second essai en cas de contestation sur le titre, en application du premier alinéa de l'article 530 du code général des impôts et de l'article 203 de l'annexe III au même code ; | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 252 | Article 289-61° annexe II du CGI | Autorisation de modifier les conditions auxquelles était subordonnée la conclusion de la convention des professionnels habilités à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis D de l'annexe II au même code ; | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 254 | Article 289-63° annexe II du CGI | Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code. | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |
| 261 | Article 111 H ter II annexe III du CGI | Attribution de documents prévalidés mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) à une personne (II de l'article 111 H ter), | FLEURY Martin, IP2, chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI RAULT Christian, IR1, adjoint au chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI |

Renvois du tableau

- (1) Chaque ligne doit être répétée autant qu'il y a d'agents délégataires.
- (2) L'acte portant délégation est publié dans tous les locaux dans lesquels un délégataire désigné exerce ses fonctions.
- (3) Il s'agit ici des agents affectés au siège de chaque direction régionale dans le ressort de la direction interrégionale (ex : directeurs régionaux, chefs de pôle, secrétaires généraux, ..) ou des agents d'un service rattaché à un chef de pôle (ex : chef d'un service régional d'enquête).

Direction interrégionale des douanes
d'Ile-de-France

75-2022-12-09-00025

ANNEXE à la décision du directeur interrégional
des douanes et des droits indirects
d Île-de-France du 9 décembre 2022

ANNEXE I D1 DÉLÉGATION DES DÉCISIONS
ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU
DU BUREAU DE DOUANE DE PARIS PRINCIPAL
(2), DIVISION DES
OPÉRATIONS COMMERCIALES, DIRECTION
RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS
INDIRECTS DE PARIS

ANNEXE à la décision du directeur interrégional des douanes et des droits indirects d'Île-de-France du 9 décembre 2022

ANNEXE I – D 1

ANNEXE I – D1 DÉLÉGATION DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU DU BUREAU DE DOUANE DE PARIS PRINCIPAL ⁽²⁾, DIVISION DES OPÉRATIONS COMMERCIALES, DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France

BUREAU RÉSEAU 2

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------------------|---------------------------------------|--|--|
| 5-II-1° 1 | Article 76-2 du code des douanes (CD) | Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL. |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------------|---|--|---|
| BUREAU FIN 3 | | | |
| 5-II-15° 2 | Article 114 § 1 bis et article 120 § 3 du code des douanes. | Décisions relatives aux demandes de dispense de caution garantissant les droits et taxes encourus | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL. ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. René JEAN-PHILIPPE, contrôleur principal, correspondant de la recette interrégionale Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Lou QUITTÉ, contrôlease de 2° classe, vérificatrice |
| 5-II-19° 3 | Article 390 <i>ter</i> du code des douanes. | Décision d'octroi des remises totales ou partielles des sommes dues au titre de l'intérêt de retard mentionné à l'article 440 <i>bis</i> du code des douanes ainsi que des majorations prévues par le code des douanes | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL. ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|-------------------|---|---|--|
| 5-I-111° 4 | Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 | Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant | <p>Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL. ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. René JEAN-PHILIPPE, contrôleur principal, correspondant de la recette interrégionale Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés » Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Lou QUITTÉ, contrôlease de 2° classe, vérificatrice</p> |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------|--|--|--|
| 5-I-113° 5 | Article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union | Constitution de la garantie par un tiers | <p>Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL. ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. René JEAN-PHILIPPE, contrôleur principal, correspondant de la recette interrégionale Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés » Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Lou QUITTÉ, contrôlease de 2° classe, vérificatrice</p> |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------|---|------------------------------------|--|
| 5-I-114° 6 | Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Fixation du montant de la garantie | <p>Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL. ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. René JEAN-PHILIPPE, contrôleur principal, correspondant de la recette interrégionale Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés » Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Lou QUITTÉ, contrôlease de 2° classe, vérificatrice</p> |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|--------------------|--|---------------------------------|--|
| 5-I-118° 10 | Article 112 du code des douanes de l'Union | Octroi de facilités de paiement | <p>Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL. ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. René JEAN-PHILIPPE, contrôleur principal, correspondant de la recette interrégionale Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés » Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Lou QUITTÉ, contrôlease de 2° classe, vérificatrice</p> |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|--------------------|--|--------------------|--|
| 5-I-119° 11 | Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union | Report de paiement | <p>Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL. ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôleuse de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôleuse de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôleuse de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôleuse de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôleuse principale, vérificatrice. René JEAN-PHILIPPE, contrôleur principal, correspondant de la recette interrégionale Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés » Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Lou QUITTÉ, contrôleuse de 2° classe, vérificatrice</p> |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|----------------|--|---|--|
| 5-I-120° 12 | Article 114 du code des douanes de l'Union | Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué | <p>Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL. ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. René JEAN-PHILIPPE, contrôleur principal, correspondant de la recette interrégionale Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés » Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Lou QUITTÉ, contrôlease de 2° classe, vérificatrice</p> |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|------------------------|--|--|--|
| 13 | Articles R*208-3 et L.208 du livre des procédures fiscales (LPF) | Décision de remboursement à un contribuable, en application de l'article L.208 du livre des procédures fiscales, des frais qu'il a exposés pour constituer les garanties | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL. ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (jusqu'au 4 janvier 2023) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. René JEAN-PHILIPPE, contrôleur principal, correspondant de la recette interrégionale Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés » Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Lou QUITTÉ, contrôlease de 2° classe, vérificatrice |
| Bureau COMINT 1 | | | |
| 5-I-50° 21 | Articles 166 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et 145 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ; | Décisions relatives à l'autorisation de déclaration simplifiée | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL. |
| 5-I-51° 22 | Article 182 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et de l'article 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution | Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant sans dispense de présentation des marchandises | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL. |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------|--|--|---|
| 5-I-52° 23 | Article 182 paragraphes 1 et 3 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 231 paragraphe 3 et 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution | Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant, avec dispense de présentation des marchandises, | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL. |
| 5-I-53° 24 | Article 167 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union | Décisions relatives à l'autorisation de dispense de dépôt d'une déclaration complémentaire | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL. |
| 5-I-56° 27 | Article 18 du code des douanes de l'Union et de l'arrêté du 13 avril 2016 | Décisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL. |
| 5-I-57° 28 | Article 130 du code des douanes de l'Union | Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée, | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÏMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------|--|---|---|
| 5-I-58° 29 | Article 173 du code des douanes de l'Union | Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever | <p>Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés »</p> |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------|---|--|---|
| 5-I-59° 30 | Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 | Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation | <p>Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôleuse de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôleuse de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôleuse de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôleuse de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôleuse principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés »</p> |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------|---|--|---|
| 5-I-61° 31 | Article 332 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Opposition à la sortie des marchandises excédentaires de nature différente à celles déclarées sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation | <p>Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL</p> <p>Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL</p> <p>ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ».</p> <p>Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ».</p> <p>Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>)</p> <p>Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur.</p> <p>Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse</p> <p>Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur.</p> <p>Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur.</p> <p>Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice</p> <p>Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice.</p> <p>Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur.</p> <p>Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur.</p> <p>Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice.</p> <p>André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur.</p> <p>Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice.</p> <p>Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice.</p> <p>Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés</p> <p>Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur.</p> <p>Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur.</p> <p>Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture.</p> <p>Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture.</p> <p>Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés »</p> |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|-------------------|---|---|---|
| 5-1-61° bis 32 | Article 332 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Opposition à la sortie des marchandises de nature différente de celles déclarées pour l'exportation | <p>Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés »</p> |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------|---|---|--|
| 5-I-62° 33 | Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union | Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés » |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------|---|--|---|
| 5-I-63° 34 | Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union | Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie | <p>Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôleuse de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôleuse de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôleuse de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôleuse de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôleuse principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés »</p> |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------|--|--|---|
| 5-I-64° 35 | Article 272 du code des douanes de l'Union | Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie | <p>Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés »</p> |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------|--|---|---|
| 5-I-65° 36 | Article 275 du code des douanes de l'Union | Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation | <p>Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés »</p> |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------|---|---|--|
| 5-I-66° 37 | Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union | Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés » |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------|--|---|---|
| 5-I-67° 38 | Article 9 du code des douanes de l'Union et des articles 5 et 6 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 | Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens | <p>Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôleuse de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôleuse de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôleuse de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôleuse de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôleuse principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés »</p> |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|-------------------|--|---|---|
| 5-1-67° bis 39 | Article 9 du code des douanes de l'Union et article 7 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 | Invalidation du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens | <p>Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés »</p> |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|-------------------|--|---|--|
| 5-I-68° 40 | Article 147 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ; | Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés » |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------|--|--|---|
| 5-I-69° 41 | Article 170 du code des douanes de l'Union ; | Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union | <p>Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés »</p> |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------|--|--|---|
| 5-I-70° 42 | Article 115 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ; | Agrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement | <p>Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés »</p> |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------|--|---|---|
| 5-I-72° 43 | Article 129 du code des douanes de l'Union et 188 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée | <p>Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés »</p> |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------|--|---|---|
| 5-I-73° 44 | Article 140 du code des douanes de l'Union | Autorisation de déchargement ou de transbordement | <p>Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés »</p> |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------|--|---|---|
| 5-I-74° 45 | Article 146 du code des douanes de l'Union | Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire | <p>Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés »</p> |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------|---|---|---|
| 5-I-75° 46 | Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union | Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière | <p>Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés »</p> |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------|--|---|---|
| 5-I-76° 47 | Article 148 du code des douanes de l'Union | Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français | <p>Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés »</p> |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|-------------------|--|---|---|
| 5-I-77° 48 | Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire situées sur le territoire français | <p>Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés »</p> |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------|---|---|--|
| 5-I-78° 49 | Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union | Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôleuse de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôleuse de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôleuse de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôleuse de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôleuse principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés » |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------|---|--|---|
| 5-1-82° 53 | Articles 296 à 303 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ | <p>Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés »</p> |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------|--|--|---|
| 5-1-83° 54 | Article 305 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route | <p>Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL</p> <p>Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL</p> <p>ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ».</p> <p>Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ».</p> <p>Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>)</p> <p>Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur.</p> <p>Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse</p> <p>Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur.</p> <p>Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur.</p> <p>Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice</p> <p>Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice.</p> <p>Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur.</p> <p>Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur.</p> <p>Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice.</p> <p>André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur.</p> <p>Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice.</p> <p>Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice.</p> <p>Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés</p> <p>Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur.</p> <p>Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur.</p> <p>Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture.</p> <p>Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture.</p> <p>Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés »</p> |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------|--|--|--|
| 5-1-84° 55 | Article 304 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés » |
| 5-1-85° 56 | Articles 306 et 312 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------|---|--|--|
| 5-1-86° 57 | Article 291 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés » |
| 5-1-87° 58 | Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, 192, 193, 194 et 195 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ; | Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Colette GUILLAUME, contrôlease principale au bureau de Paris principal. Johanna HAIMEZ, contrôlease de 2° classe au bureau de Paris principal. |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------|---|---|---|
| 5-1-88° 59 | Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union et 197 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 | Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial | <p>Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés »</p> |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|-------------------|---|---|--|
| 5-I-88° bis 60 | Article 233 § 4 e) du code des douanes de l'Union et de l'article 200 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 | Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés » |
| 5-I-89° 61 | Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ; | Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL |
| 5-I-90° 62 | Articles 186 et 187 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ; | Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier » | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Colette GUILLAUME, contrôlease principale au bureau de Paris principal. Johanna HAIMEZ, contrôlease de 2° classe au bureau de Paris principal. |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------|---|---|---|
| 5-I-91° 63 | Article 275 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447 | Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier » | <p>Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés »</p> |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------|---|--|---|
| 5-I-92° 64 | Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447 | Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302, | <p>Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés »</p> |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------|---|--|---|
| 5-I-93° 65 | Article 199 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447 | Visa <i>a posteriori</i> des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises | <p>Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL</p> <p>Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL</p> <p>ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ».</p> <p>Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ».</p> <p>Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>)</p> <p>Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur.</p> <p>Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse</p> <p>Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur.</p> <p>Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur.</p> <p>Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice</p> <p>Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice.</p> <p>Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur.</p> <p>Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur.</p> <p>Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice.</p> <p>André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur.</p> <p>Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice.</p> <p>Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice.</p> <p>Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés</p> <p>Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur.</p> <p>Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur.</p> <p>Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture.</p> <p>Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture.</p> <p>Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés »</p> |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------|---|---|--|
| 5-I-94° 66 | Article 204 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447 | Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés » |
| 5-I-95° 67 | Article 128 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 | Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------|--|---|---|
| 5-I-96° 68 | Article 123 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 | Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises | <p>Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés »</p> |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------|--|--|--|
| 5-I-97° 69 | Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447 | Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés » |
| 5-I-99° 71 | Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181, 183, 240 et 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447 | Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|----------------------------------|---|---|---|
| 5-I-100° 72 | Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181, 183 et 240 à 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447 | Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL |
| 5-I-101° 73 | Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243, du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447 | Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL |
| 5-I-102° 74 | Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447 | Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|--------------------|---|--|---|
| 5-I-103° 75 | Articles, 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447 | Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés, | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL |
| 5-I-104° 76 | Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447 | Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL |
| 5-I-105° 77 | Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447 | Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|--------------------|--|--|---|
| 5-I-106° 78 | Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447 | Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL |
| 5-I-107° 79 | Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 250 à 252 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 8 à 15, 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL |
| 5-I-108° 80 | Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée, | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|----------------|--|--|--|
| 5-1-109° 81 | Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 253 à 256 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Autorisation de bénéficier d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour, | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés » |
| 10-1 bis 82 | Articles 12 et 13 et annexes 3 et 7 de la convention relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR du 14 novembre 1975 | Agrément des véhicules routiers et des conteneurs pouvant être admis au transport international sous scellement douanier | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|----------------|---|---|--|
| 5-I-121° 83 | Article 199 du code des douanes de l'Union et de l'article 249 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés » |
| 5-I-124° 86 | Article 120 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 | Autorisation d'établissement d'une ligne maritime régulière | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse |
| 5-I-125° 87 | Article 148 du code des douanes de l'Union et article 191 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Autorisation d'exploitation des installations de stockage temporaire | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|----------------|---|--|---|
| 5-I-126° 88 | 4° de l'article 24 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 | Autorisation, pour un opérateur économique agréé de soumettre les marchandises au contrôle dans un lieu autre que celui où elles doivent être présentées en douane | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse |
| 5-I-127° 89 | 8° de l'article 127 du code des douanes de l'Union | Autorisation, en remplacement du dépôt d'une déclaration sommaire d'entrée, du dépôt d'une notification et de l'accès aux énonciations figurant dans la déclaration sommaire d'entrée se trouvant dans le système informatique de l'opérateur économique | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse |
| 5-I-128° 90 | 2° de l'article 192 du code des douanes de l'Union | Autorisation d'enlever ou détruire les moyens d'identification | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse |
| 5-I-129° 91 | Article 147 du code des douanes de l'Union | Agrément de lieux aux fins du dépôt temporaire | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse |
| 5-I-130° 92 | Article 7 bis du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 | Autorisation d'utilisation de moyens autres que des procédés informatiques de traitement des données aux fins des demandes et décisions pour lesquelles les exigences applicables en matière de données ne figurent pas à l'annexe A du règlement délégué (UE) n° 2015/2446, ainsi que pour toute demande et tout acte ultérieurs relatifs à la gestion de ces décisions | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|----------------------------|---|---|---|
| 5-I-131° 93 | Article 11 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 | Acceptation d'une demande de décision relative à l'application de la législation douanière | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse |
| 10 quater 1° 94 | Article 6 de la convention relative à un régime de transit commun du 20 mai 1987. | Octroi, pour la partie française, de procédures simplifiées de transit par voie d'arrangements bilatéraux ou multilatéraux applicables à certains trafics ou entreprises déterminées, auprès de bureaux de douane situés dans le ressort d'une ou de plusieurs directions interrégionales des douanes et droits indirects. <i>(Lorsque la décision concerne plusieurs directions interrégionales, est compétent le directeur interrégional des douanes et droits indirects ou, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, le directeur régional des douanes et droits indirects du lieu du domicile du demandeur ou du lieu où le demandeur a son siège)</i> | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse |
| 10 quater 2° 95 | Article 6 § 1 de la Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975 | Habilitation des associations à délivrer des carnets TIR et à se porter caution | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse |
| 10 quater 3° 96 | Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975 | Habilitation des personnes physiques et morales à utiliser des carnets TIR | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|------------------------|---|--|--|
| Bureau COMINT 3 | | | |
| 5-I-1° 97 | Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits, | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL. ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôleuse de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôleuse de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôleuse de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôleuse de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôleuse principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés » Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. René JEAN-PHILIPPE, contrôleur principal, correspondant de la recette interrégionale |
| 5-I-2° 98 | Article 177 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL. ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôleuse de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôleuse de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôleuse de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôleuse de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôleuse principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés » Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. René JEAN-PHILIPPE, contrôleur principal, correspondant de la recette interrégionale |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------|---|--|--|
| 5-I-3° 99 | Article 116 du code des douanes de l'Union | Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse |
| 5-I-4° 100 | Article 116 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 13 et 97 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 | Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse |
| 5-I-5° 101 | Article 64 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union européenne | Décisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositifs préférentiels mis en place en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne, ainsi que Ceuta et Melilla | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôleuse de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôleuse de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôleuse de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôleuse de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôleuse principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés » Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÏMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés » |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------|--|--|---|
| 5-I-6° 102 | Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union | Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle | <p>Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôleuse de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôleuse de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôleuse de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôleuse de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôleuse principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés »</p> |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------|--|--|---|
| 5-I-7° 103 | Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL. ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés » Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. René JEAN-PHILIPPE, contrôleur principal, correspondant de la recette interrégionale |
| 5-I-8° 104 | Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle <i>a posteriori</i> restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL. ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés » Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. René JEAN-PHILIPPE, contrôleur principal, correspondant de la recette interrégionale |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------|--|--|---|
| 5-I-9° 105 | Article 64 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées | <p>Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL</p> <p>Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL</p> <p>ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ».</p> <p>Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ».</p> <p>Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>)</p> <p>Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur.</p> <p>Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse</p> <p>Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur.</p> <p>Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur.</p> <p>Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice</p> <p>Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice.</p> <p>Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur.</p> <p>Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur.</p> <p>Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice.</p> <p>André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur.</p> <p>Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice.</p> <p>Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice.</p> <p>Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés</p> <p>Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur.</p> <p>Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur.</p> <p>Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture.</p> <p>Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture.</p> <p>Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés »</p> |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|----------------|--|---|--|
| 5-I-10° 106 | Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faute de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés, | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés » |
| 5-I-11° 107 | Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Décisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Colette GUILLAUME, contrôlease principale au bureau de Paris principal. Johanna HAIMEZ, contrôlease de 2° classe au bureau de Paris principal. |
| 5-I-12° 108 | Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Colette GUILLAUME, contrôlease principale au bureau de Paris principal. Johanna HAIMEZ, contrôlease de 2° classe au bureau de Paris principal. |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|----------------|---|--|---|
| 5-I-16° 109 | Article 69 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR.1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés | <p>Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés »</p> |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|--------------------|--|--|--|
| 5-I-17° 110 | Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés » |
| 5-I-19° 111 | Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Attribution par les autorités douanières des États-membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Colette GUILLAUME, contrôlease principale au bureau de Paris principal. Johanna HAIMEZ, contrôlease de 2° classe au bureau de Paris principal. |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|--------------------|--|---|--|
| 5-I-20° 112 | Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Délivrance des certificats d'origine "formule A" de remplacement à la demande des exportateurs ou ré-expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi en Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un Etat membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés » |
| 5-I-21° 113 | Article 89 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse |
| 5-I-22° 114 | Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|----------------|--|---|--|
| 5-I-23° 115 | Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Colette GUILLAUME, contrôleuse principale au bureau de Paris principal. Johanna HAIMEZ, contrôleuse de 2° classe au bureau de Paris principal. |
| 5-I-24° 116 | Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôleuse de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôleuse de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôleuse de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôleuse de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôleuse principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÏMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés » |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|----------------|---|---|--|
| 5-I-25° 117 | Article 96 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés » |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|----------------|---|---|--|
| 5-I-26° 118 | Article 97 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés » |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|--------------------|--|--|---|
| 5-I-27° 119 | Article 103 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Octroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées | <p>Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL</p> <p>Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL</p> <p>ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ».</p> <p>Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ».</p> <p>Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>)</p> <p>Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur.</p> <p>Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse</p> <p>Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur.</p> <p>Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur.</p> <p>Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice</p> <p>Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice.</p> <p>Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur.</p> <p>Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur.</p> <p>Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice.</p> <p>André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur.</p> <p>Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice.</p> <p>Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice.</p> <p>Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés</p> <p>Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur.</p> <p>Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur.</p> <p>Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture.</p> <p>Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture.</p> <p>Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés »</p> |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|----------------|--|--|--|
| 5-I-28° 120 | Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ; | Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL. ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés » Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. René JEAN-PHILIPPE, contrôleur principal, correspondant de la recette interrégionale Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. |
| 5-I-29° 121 | Articles 99 paragraphe 3 et 105 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Autorisation d'envois échelonnés | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL. ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés » Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. René JEAN-PHILIPPE, contrôleur principal, correspondant de la recette interrégionale Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|----------------|---|--|--|
| 5-I-30° 122 | Article 106 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447 | Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL. ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés » Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. René JEAN-PHILIPPE, contrôleur principal, correspondant de la recette interrégionale Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. |
| 5-I-31° 123 | Articles 107 et 109 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447 | Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL. ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés » Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. René JEAN-PHILIPPE, contrôleur principal, correspondant de la recette interrégionale Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|--------------------|---|--|--|
| 5-I-32° 124 | Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires | <p>Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL. ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés » Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. René JEAN-PHILIPPE, contrôleur principal, correspondant de la recette interrégionale Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice</p> |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|----------------|--|---|---|
| 5-I-33° 125 | Article 116 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires | <p>Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL</p> <p>Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL</p> <p>ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ».</p> <p>Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ».</p> <p>Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>)</p> <p>Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur.</p> <p>Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse</p> <p>Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur.</p> <p>Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur.</p> <p>Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice</p> <p>Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice.</p> <p>Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur.</p> <p>Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur.</p> <p>Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice.</p> <p>André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur.</p> <p>Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice.</p> <p>Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice.</p> <p>Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés</p> <p>Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur.</p> <p>Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur.</p> <p>Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture.</p> <p>Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture.</p> <p>Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés »</p> |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|--------------------|--|--|--|
| 5-I-34° 126 | Article 117 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 <i>a posteriori</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés » |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|--------------------|---|---|--|
| 5-I-35° 127 | Article 118 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés » |
| 5-I-36° 128 | Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Révocation du statut d'exportateur agréé | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|--------------------|---|--|--|
| 5-I-37° 129 | Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires | <p>Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL. ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés » Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. René JEAN-PHILIPPE, contrôleur principal, correspondant de la recette interrégionale Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice</p> |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|----------------|---|--|--|
| 5-I-38° 130 | Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés » |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|--------------------|--|---|---|
| 5-I-39° 131 | Article 122 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires | <p>Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL</p> <p>Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL</p> <p>ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ».</p> <p>Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ».</p> <p>Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>)</p> <p>Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur.</p> <p>Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse</p> <p>Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur.</p> <p>Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur.</p> <p>Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice</p> <p>Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice.</p> <p>Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur.</p> <p>Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur.</p> <p>Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice.</p> <p>André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur.</p> <p>Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice.</p> <p>Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice.</p> <p>Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés</p> <p>Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur.</p> <p>Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur.</p> <p>Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture.</p> <p>Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture.</p> <p>Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés »</p> |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|--------------------|---|--|---|
| 5-I-40° 132 | Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL. ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés » Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. René JEAN-PHILIPPE, contrôleur principal, correspondant de la recette interrégionale Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice |
| 5-I-41° 133 | Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ; | Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL. ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés » Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. René JEAN-PHILIPPE, contrôleur principal, correspondant de la recette interrégionale Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|----------------|---|---|---|
| 5-I-42° 134 | Article 58 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 | Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». |
| 5-I-43° 135 | Article 70 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 | Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (jusqu'au 4 janvier 2023) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôleuse de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôleuse de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôleuse de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôleuse de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôleuse principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés » Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés » |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|----------------|---|--|---|
| 5-I-44° 136 | Article 22 du code des douanes de l'Union | Décision en matière de valeur en douane, | <p>Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés »</p> |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|--------------------|--|--|--|
| 5-I-45° 137 | Article 132 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses | <p>Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL. ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés » Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. René JEAN-PHILIPPE, contrôleur principal, correspondant de la recette interrégionale Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice</p> |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|--------------------|---|---|---|
| 5-I-46° 138 | Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure, | <p>Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés »</p> |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|--------------------|--|--|--|
| 5-I-47° 139 | Article 140 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés | <p>Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL. ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés » Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. René JEAN-PHILIPPE, contrôleur principal, correspondant de la recette interrégionale Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice</p> |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|----------------|---|--|--|
| 5-I-48° 140 | Article 6 du règlement délégué (UE) n° 2016/341 de la Commission du 17 décembre 2015 complétant le règlement (UE) n° 952/2013 du Parlement européen et du Conseil du 9 octobre 2013 établissant le code des douanes de l'Union en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union européenne lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué (UE) n° 2015/2446 | Dispense de présentation du formulaire DV1 | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés » |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|--------------------|---|--|--|
| 5-I-49° 141 | Article 177 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position, | <p>Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL. ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés » Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. René JEAN-PHILIPPE, contrôleur principal, correspondant de la recette interrégionale Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice</p> |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------------|--|--|--|
| 10-2 ter 142 | Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle | La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés » |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|------------------------|---|---|--|
| 10-2 quater 143 | Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI | La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés » |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|--------------------------|--|--|---|
| 10-2 quater-0 144 | Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 | L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites | <p>Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés »</p> |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|--------------------------|---|---|---|
| 10-2 quater-1 145 | Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13 , L. 521-17 , L. 614-35 , L. 623-39 , L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI | La décision de prélèvement d'échantillons | <p>Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés »</p> |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|--------------------------|---|--|---|
| 10-2 quater-2 146 | Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14 , L. 335-15 , L. 521-17-1 , L. 521-17-2 , L. 614-36 , L. 614-37 , L. 623-40 , L. 716-8-4 , L. 716-8-5 , L. 722-13 et L. 722-14 du CPI | La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon | <p>Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés »</p> |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|--------------------------|---|--|---|
| 10-2 quater-3 147 | Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI | La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes | <p>Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés »</p> |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|-------------------------|---|---|--|
| Bureau FID 2 | | | |
| 6-1° 194 | Article 262 du CGI | Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôleuse de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôleuse de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôleuse de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôleuse de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôleuse principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés » Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés » |
| 6-4° bis 198 | Article 262-0 bis du CGI et article 202 L de l'annexe II au même code | Application de la sanction en cas de manquement aux obligations imposées aux opérateurs de détaxe | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------------|--|--|--|
| 10-2 bis 199 | Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009 | Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane (à l'exception des franchises diplomatiques) | Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés » |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------|---|--|---|
| 10-16° 201 | Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts | Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée (à l'exception des franchises diplomatiques) | <p>Eloïse VAN BIESBROECK, cheffe de service comptable 1° catégorie, cheffe de service à PARIS-PRINCIPAL Hélène LALOY, inspectrice régionale de 1° classe, adjointe au chef de service à PARIS-PRINCIPAL ERIC LORRILLARD, inspecteur régional de 2° classe, chef du pôle « contrôles ». Valérie HEUVELINE, inspectrice, cheffe du pôle « gestion des procédures ». Nicolas DUTHILLEUL, inspecteur, adjoint au chef de pôle contrôle (<i>jusqu'au 4 janvier 2023</i>) Lomig RAHON, inspecteur, vérificateur. Houyem KARMOUS, inspectrice, superviseuse Fabrice MICHELET, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Jean-Philippe ERIMUND, contrôleur de première classe, vérificateur. Anne-Gaëlle FORIER, contrôlease de 2° classe, vérificatrice Constance PIRLOT, contrôlease de 2° classe, vérificatrice. Stéphane KABIWALEU, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Olivier MABELLY, contrôleur de 2° classe, vérificateur. Florence GRUCHET, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. André BRANDT, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Marie PLA, contrôlease de 1° classe, vérificatrice. Anne-Sophie RIBOURTOUT, contrôlease principale, vérificatrice. Valérian De LANFRANCHI, contrôleur de 2° classe, cellule « régimes privilégiés Benoît BILLY, contrôleur de 1° classe, vérificateur. Bertrand LOUPES, agent de constatation principal de 1° classe, vérificateur. Gracia TAÍMA, agente de constatation, agente de travail d'écriture. Magali LUCAS, agente de constatation principale de 2ème classe, agente de travail d'écriture. Charles CASENAVE-PERE, agent de constatation principal de 2° classe cellule « régimes privilégiés »</p> |

Renvois du tableau

- (1) Chaque ligne doit être répétée autant qu'il y a d'agents délégataires.
- (2) L'acte portant délégation est publié dans tous les locaux dans lesquels un délégataire désigné exerce ses fonctions.
- (3) Il s'agit ici des agents affectés au siège de chaque direction régionale dans le ressort de la direction interrégionale (ex : directeurs régionaux, chefs de pôle, secrétaires généraux, ..) ou des agents d'un service rattaché à un chef de pôle (ex : chef d'un service régional d'enquête).

Direction interrégionale des douanes
d'Ile-de-France

75-2022-12-09-00023

ANNEXE à la décision du directeur interrégional
des douanes et des droits indirects
d ÎLE-DE-FRANCE du 9 décembre 2022

ANNEXE I C-2 DÉLÉGATION DES DÉCISIONS
ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU
DE LA DIVISION DES DOUANES DE PARIS
SURVEILLANCE,
DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET
DROITS INDIRECTS DE PARIS

ANNEXE à la décision du directeur interrégional des douanes et des droits indirects d'ÎLE-DE-FRANCE du 9 décembre 2022

ANNEXE I – C-2 DÉLÉGATION DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU DE LA DIVISION DES DOUANES DE PARIS SURVEILLANCE, DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'ÎLE-DE-FRANCE

BUREAU RÉSEAU 2

| REF * | BASE LÉGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|------------------|---------------------------------------|--|---|
| 5-II-1° 1 | Article 76-2 du code des douanes (CD) | Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture | DAYNAC Maeva, DSD2, chef de la division surveillance MULE Christophe, IP1, adjoint à la chef de la division surveillance |

BUREAU COMINT 1

| | | | |
|-------------------|--|--|---|
| 5-I-83° 54 | Article 305 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route | DAYNAC Maeva, DSD2, chef de la division surveillance MULE Christophe, IP1, adjoint à la chef de la division surveillance |
| 5-I-84° 55 | Article 304 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage | DAYNAC Maeva, DSD2, chef de la division surveillance MULE Christophe, IP1, adjoint à la chef de la division surveillance |

BUREAU COMINT 3

| | | | |
|--|---|---|--|
| | | | |
| <p>10-2 ter 142</p> | <p>Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle</p> | <p>La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes</p> | <p>DAYNAC Maeva, DSD2, chef de la division surveillance MULE Christophe, IP1, adjoint à la chef de la division surveillance</p> |

| | | | |
|--|---|--|---|
| | | | |
| 10-2 quater 143 | Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI | La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes | DAYNAC Maeva, DSD2, chef de la division surveillance MULE Christophe, IP1, adjoint à la chef de la division surveillance |
| 10-2 quater-0 144 | Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 | L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites | DAYNAC Maeva, DSD2, chef de la division surveillance MULE Christophe, IP1, adjoint à la chef de la division surveillance |

| | | | |
|---------------------------------------|---|--|---|
| | | | |
| 10-2 quater-1 145 | Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13 , L. 521-17 , L. 614-35 , L. 623-39 , L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI | La décision de prélèvement d'échantillons | DAYNAC Maeva, DSD2, chef de la division surveillance MULE Christophe, IP1, adjoint à la chef de la division surveillance |
| 10-2 quater-2 146 | Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14 , L. 335-15 , L. 521-17-1 , L. 521-17-2 , L. 614-36 , L. 614-37 , L. 623-40 , L. 716-8-4 , L. 716-8-5 , L. 722-13 et L. 722-14 du CPI | La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon | DAYNAC Maeva, DSD2, chef de la division surveillance MULE Christophe, IP1, adjoint à la chef de la division surveillance |
| 10-2 quater-3 147 | Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI | La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes | DAYNAC Maeva, DSD2, chef de la division surveillance MULE Christophe, IP1, adjoint à la chef de la division surveillance |

| | | | |
|-------------------------|---|--|---|
| | | | |
| BUREAU FID 2 | | | |
| 6-1° 194 | Article 262 du CGI | Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation | DAYNAC Maeva, DSD2, chef de la division surveillance MULE Christophe, IP1, adjoint à la chef de la division surveillance |
| 10-2 bis 199 | Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009 | Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane (à l'exception des franchises diplomatiques) | DAYNAC Maeva, DSD2, chef de la division surveillance MULE Christophe, IP1, adjoint à la chef de la division surveillance |
| 10-16° 201 | Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts | Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée (à l'exception des franchises diplomatiques) | DAYNAC Maeva, DSD2, chef de la division surveillance MULE Christophe, IP1, adjoint à la chef de la division surveillance |

NOTES EXPLICATIVES

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.

La colonne **REF*** attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est **6-5°**, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 2 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les en-têtes de tableaux correspondent aux grades et fonctions suivants :

- DR : directeur régional
- ADI : adjoint au directeur interrégional
- CP/SG : chef de pôle, secrétaire général d'une direction régionale ou interrégionale
- CC : comptable ou son adjoint
- CD : chef divisionnaire, ou son adjoint
- CS : chef de service dans une direction, notamment dans un bureau de douane, un service régional d'enquête ou un service viticulture, chef des services douaniers de surveillance ou son adjoint
- CISD : chef du centre interrégional de saisies des données, ou son adjoint
- CU : chef d'unité, ou son adjoint
- AG : agent des douanes affectés dans des services de la branche des OP/CO-AG ou de la branche de la surveillance, étant précisé dans la colonne la ou les catégories statutaires pouvant recevoir une délégation de signature

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

- CDU : code des douanes de l'Union
- RE : règlement d'exécution
- RD : règlement délégué
- CD : code des douanes
- CGI : code général des impôts
- LPF : livre des procédures fiscales
- CPI : code de la propriété intellectuelle

Les décisions ajoutées/modifiées par le décret n° 2022-893 du 15 juin 2022 (qui a modifié en dernier lieu le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles) sont surlignées en bleu, ainsi que les décisions éventuellement déplacées d'un tableau à l'autre.

RENOIS DU TABLEAU

- (1) Les décisions administratives individuelles figurant aux articles 302 H ter, 302 H quater et 319 du CGI, d'une part, et à l'article L.29 du LPF, d'autre part, ont été expressément attribuées par la loi au directeur régional des douanes et droits indirects. Toutefois, une fois entrées en vigueur, les dispositions réglementaires portant application du code sur les impositions et les biens et services, les articles 302 H ter et 302 H quater du CGI, seront définitivement abrogés [conformément aux dispositions des articles 10 (47°) et 38 (5°) de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021].

- (2) Dans le cadre de la déclaration simplifiée (article 166 du CDU), les autorités douanières peuvent accepter que la déclaration en douane ne comporte pas certaines des énonciations prévues ou ne soit pas accompagnée de certains documents. Deux cas sont possibles :
- une autorisation délivrée par les autorités douanières est requise en cas de **demande de dédouanement en deux temps** (déclarations simplifiées suivies d'une déclaration complémentaire globale). La délivrance de cette autorisation, après audit des critères prévus à l'article 145 du RDC, peut être déléguée, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane ;
 - en cas de **procédure de soumission D48**, il s'agit d'une simple facilité qui n'est pas délivrée sur autorisation et ne nécessite pas d'audit. Son octroi peut être délégué, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane.
- (3) Si le demandeur n'est pas établi sur le territoire douanier visé à l'article 1^{er} du code des douanes (c'est-à-dire, s'il n'est pas établi en France), l'autorité douanière compétente est la direction interrégionale d'Île-de-France. L'octroi de la décision, dans ce cas, peut être délégué soit au directeur régional de Paris, aux chefs de pôle ou au secrétaire général de cette direction, soit au Service grands comptes.
- (4) S'agissant de la DAI n° 152 : remboursement de droits et taxes perçus et recouvrés comme en matière de douane, le DI des Hauts de France est autorisé, dans le cadre de seuils qu'il définit, à déléguer sa signature - à certains agents placés sous son autorité et notamment au chef divisionnaire de la division de Lille - aux fins de signer les décisions de remboursement partiel de TICPE aux transporteurs européens après instruction des demandes par les services du ressort de la division précitée.
- (5) L'agrément au dédouanement centralisé national est prévu par l'arrêté du 9 mai 2016 relatif à l'agrément au dédouanement centralisé national en application de l'article 179, paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union.
- (6) Article du CGI demeurant provisoirement en vigueur par la combinaison des dispositions des articles 10 et 38 de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021
- (7) Pour ce qui concerne la proposition de fermeture d'établissement dans le cadre de l'application de l'article 1825 du code général des impôts, les directeurs interrégionaux des douanes et droits indirects, d'une part, et, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, les directeurs régionaux des douanes et droits indirects, d'autre part, sont autorisés à déléguer leur signature aux fonctionnaires placés sous leur autorité dans les limites et conditions précisées dans la présente annexe I et dans l'annexe II de la décision de délégation de signature de la directrice générale.

Direction interrégionale des douanes
d'Ile-de-France

75-2022-12-09-00026

ANNEXE à la décision du directeur interrégional
des douanes et des droits indirects
d ÎLE-DE-FRANCE du 9 décembre 2022

ANNEXE I D-2 DÉLÉGATION DES DÉCISIONS
ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU
DU BUREAU DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES
DE PARIS (2),

DIVISION OP/CO-CI DE PARIS, DIRECTION
RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS
INDIRECTS DE PARIS

| | | | |
|---|--|--|--|
| <p>10-2 quater</p> <p>143</p> | <p>Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI</p> | <p>La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes</p> | <p>AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service</p> <p>BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service</p> <p>GERLACH Coralie, inspectrice</p> <p>ABADIE Christophe, contrôleur principal</p> <p>GASPAR Laurie, contrôleur 2ème classe</p> <p>HEDDE Pascaline, contrôleur 2ème classe</p> <p>LACAPE Marie, contrôleur 2ème classe</p> <p>DUCROS Hugo, contrôleur 2ème classe</p> <p>NIZAN Olivier, agent de constatation principal de 1ère classe</p> |
|---|--|--|--|

| | | | |
|---|--|---|--|
| <p>10-2 quater-0</p> <p>144</p> | <p>Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013</p> | <p>L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites</p> | <p>AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service</p> <p>BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service</p> <p>GERLACH Coralie, inspectrice</p> <p>ABADIE Christophe, contrôleur principal</p> <p>GASPAR Laurie, contrôleur 2ème classe</p> <p>HEDDE Pascaline, contrôleur 2ème classe</p> <p>LACAPE Marie, contrôleur 2ème classe</p> <p>DUCROS Hugo, contrôleur 2ème classe</p> <p>NIZAN Olivier, agent de constatation principal de 1ère classe</p> |
| <p>10-2 quater-1</p> <p>145</p> | <p>Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13 , L. 521-17 , L. 614-35 , L. 623-39 , L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI</p> | <p>La décision de prélèvement d'échantillons</p> | <p>AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service</p> <p>BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service</p> <p>GERLACH Coralie, inspectrice</p> <p>ABADIE Christophe, contrôleur principal</p> <p>GASPAR Laurie, contrôleur 2ème classe</p> <p>HEDDE Pascaline, contrôleur 2ème classe</p> <p>LACAPE Marie, contrôleur 2ème classe</p> <p>DUCROS Hugo, contrôleur 2ème classe</p> <p>NIZAN Olivier, agent de constatation principal de 1ère classe</p> |

| | | | |
|---|---|---|--|
| <p>10-2 quater-2</p> <p>146</p> | <p>Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI</p> | <p>La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon</p> | <p>AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service</p> <p>BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service</p> <p>GERLACH Coralie, inspectrice</p> <p>ABADIE Christophe, contrôleur principal</p> <p>GASPAR Laurie, contrôleur 2ème classe</p> <p>HEDDE Pascaline, contrôleur 2ème classe</p> <p>LACAPE Marie, contrôleur 2ème classe</p> <p>DUCROS Hugo, contrôleur 2ème classe</p> <p>NIZAN Olivier, agent de constatation principal de 1ère classe</p> |
| <p>10-2 quater-3</p> <p>147</p> | <p>Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI</p> | <p>La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes</p> | <p>AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service</p> <p>BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service</p> <p>GERLACH Coralie, inspectrice</p> <p>ABADIE Christophe, contrôleur principal</p> <p>GASPAR Laurie, contrôleur 2ème classe</p> <p>HEDDE Pascaline, contrôleur 2ème classe</p> <p>LACAPE Marie, contrôleur 2ème classe</p> <p>DUCROS Hugo, contrôleur 2ème classe</p> <p>NIZAN Olivier, agent de constatation principal de 1ère classe</p> |

BUREAU FID3

| REF * | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|--------------|---|---|--|
| 203 | Article 319 CGI (1) | Décision portant ouverture d'un atelier public de distillation et fixant les conditions de son fonctionnement | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |
| 204 | Article 167 alinéas 3 et 4 annexe I CGI | Autorisation de communication autre que par la voie publique entre les locaux affectés à la dénaturation et au logement des alcools et des locaux où se trouvent des alcools non dénaturés à la vente | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |
| 205 | Article 186 de l'annexe I au CGI | Autorisation de dénaturer des alcools par procédé spécial | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |
| 206 | Article 188 annexe I CGI | Dérogation individuelle concernant l'emploi d'alcool dénaturé par procédé spécial ailleurs que sur les lieux de dénaturation | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |
| 207 | Article 190 annexe I CGI | Autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |
| 208 | Article 192 annexe I CGI | Choix du dénaturateur auquel doivent être rétrocedés les alcools industriels employés sous le régime des alcools dénaturés en cas de cessation d'industrie | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |
| 209 | Article L29 LPF CGI (1) | Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |

| | | | |
|-----|---|--|--|
| 210 | Article 286 K 4 ^{ème} alinéa Annexe II au CGI | Décision pour accorder la qualité d'entrepoteur agréé et agréer la comptabilité matières prévue par les articles 302 G du code général des impôts (6) | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |
| 211 | Article 302 H ter du CGI (1) | Décisions accordant la qualité de destinataire enregistré, visée à l'article 302 H ter du code général des impôts, | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |
| 212 | Article 302 H quater du CGI (1) | Décisions accordant la qualité d'expéditeur enregistré, visée à l'article 302 H quater du code général des impôts, | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |
| 213 | Article 180 annexe I du CGI | Décision listant les substances pouvant être additionnées aux alcools dénaturés par le procédé général | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |
| 214 | Article 289-1° annexe II du CGI | Fixation ou révision de taux annuels de déchets ou de pertes observés en cours de fabrication ou de transformation d'alcools et de boissons alcooliques accordés aux entrepositaires agréés par entrepôt suspensif de droits d'accises, en application de l'article 50-0 O de l'annexe IV au code général des impôts, | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |
| 215 | Article 289-4° annexe II du CGI | Dispense de cautionnement en matière de contributions indirectes prévue au 2 du III de l'article 302 D (6), au V de l'article 302 G (6), au deuxième alinéa de l'article 302 H (6), à l'article 302 J (6) du code général des impôts et aux articles 286 N de l'annexe II, 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |

| | | | |
|-----|---------------------------------|--|--|
| 216 | Article 289-5° annexe II du CGI | Retrait de l'agrément accordé à l'entrepositaire agréé en cas de violation de ses obligations, de défaillance de la caution ou de dénonciation par cette caution de son engagement, prévu au V de l'article 302 G du code général des impôts (6), au IX de l'article 286 I et au XI de l'article 286 J de l'annexe II et aux articles 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |
| 217 | Article 289-6° annexe II du CGI | Remboursement et compensation des droits d'accises, prévu au IV de l'article 302 G du code général des impôts (6) et à l'article 286 M de l'annexe II au même code | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |
| 218 | Article 289-8° annexe II du CGI | Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |

| | | | |
|-----|----------------------------------|---|---|
| 219 | Article 289-9° annexe II du CGI | Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts | <p>AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service</p> <p>BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service</p> <p>GERLACH Coralie, inspectrice</p> <p>LLINARES Marie-Hélène, contrôleur principal</p> <p>HECTOR Christophe, contrôleur principal</p> <p>BENOTHMAN Mohsen, contrôleur principal</p> |
| 220 | Article 289-10° annexe II du CGI | Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts | <p>AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service</p> <p>BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service</p> <p>GERLACH Coralie, inspectrice</p> <p>LLINARES Marie-Hélène, contrôleur principal</p> <p>HECTOR Christophe, contrôleur principal</p> <p>BENOTHMAN Mohsen, contrôleur principal</p> |
| 221 | Article 289-13° annexe II du CGI | Admission en décharge des quantités d'alcool ou de boissons alcooliques en cas de pertes accidentelles, prévue au deuxième alinéa de l'article 50-0 J de l'annexe IV au code général des impôts | <p>AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service</p> <p>BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service</p> <p>GERLACH Coralie, inspectrice</p> <p>LLINARES Marie-Hélène, contrôleur principal</p> <p>HECTOR Christophe, contrôleur principal</p> <p>BENOTHMAN Mohsen, contrôleur principal</p> |

| | | | |
|-----|----------------------------------|--|--|
| 222 | Article 289-15° annexe II du CGI | Attribution et retrait du numéro d'identification des intermédiaires et des utilisateurs d'alcools et de boissons alcooliques en exonération de droits d'accises, prévus respectivement au 2° du II de l'article 111-0 E et au 1° du I de l'article 111-0 F de l'annexe III au code général des impôts | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service GERLACH Coralie, inspectrice LLINARES Marie-Hélène, contrôleur principal HECTOR Christophe, contrôleur principal BENOTHMAN Mohsen, contrôleur principal |
| 223 | Article 289-17° annexe II du CGI | Autorisation donnée aux entrepositaires agréés mentionnés à l'article 302 G du code général des impôts (6) et des débitants de boissons mentionnés à l'article 502 du même code, d'utiliser leurs factures ou tout autre document commercial, en lieu et place des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code précité (6), prévue par le II de l'article 111 H bis de l'annexe III au code général des impôts | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service GERLACH Coralie, inspectrice LLINARES Marie-Hélène, contrôleur principal HECTOR Christophe, contrôleur principal BENOTHMAN Mohsen, contrôleur principal |
| 224 | Article 289-18° annexe II du CGI | Agrément des procédés de dénaturation des essences d'absinthe et produits assimilés, prévu par le premier alinéa de l'article 178 P de l'annexe III au code général des impôts | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |
| 225 | Article 289-19° annexe II du CGI | Dispense des formalités à la circulation, prévue par l'article 178 AA de l'annexe III au code général des impôts | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |

| | | | |
|-----|----------------------------------|--|--|
| 226 | Article 289-20° annexe II du CGI | Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |
| 227 | Article 289-26° annexe II du CGI | Autorisation des entrepositaires agréés de rattacher un ou plusieurs chais ou locaux au site d'exploitation lorsqu'ils sont situés en dehors des limites fixées au I de l'article 50-00 B de l'annexe IV au code général des impôts, prévue par le III du même article | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |
| 228 | Article 289-27° annexe II du CGI | Délivrance du numéro d'agrément de la personne responsable de l'embouteillage du produit prévue au a. de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |
| 229 | Article 289-28° annexe II du CGI | Autorisation donnée à un négociant d'embouteiller des boissons alcooliques pour le compte d'un ou de plusieurs autres entrepositaires agréés, prévue par le dernier alinéa de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service GERLACH Coralie, inspectrice LLINARES Marie-Hélène, contrôleur principal HECTOR Christophe, contrôleur principal BENOTHMAN Mohsen, contrôleur principal |

| | | | |
|-----|----------------------------------|---|---|
| 230 | Article 289-29° annexe II du CGI | Agrément d'un type de capsule représentative de droit, prévu par l'article 54-0 G de l'annexe IV au code général des impôts | <p>AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service</p> <p>BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service</p> <p>GERLACH Coralie, inspectrice</p> <p>LLINARES Marie-Hélène, contrôleur principal</p> <p>HECTOR Christophe, contrôleur principal</p> <p>BENOTHMAN Mohsen, contrôleur principal</p> |
| 231 | Article 289-30° annexe II du CGI | Agrément de compteur équipant les machines à fabriquer les marques fiscales représentatives de droits, prévu par l'article 54-0 I de l'annexe IV au code général des impôts | <p>AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service</p> <p>BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service</p> |
| 232 | Article 289-31° annexe II du CGI | Octroi des dérogations à l'emploi obligatoire des capsules fiscales pour le conditionnement des vins, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 U de l'annexe IV au code général des impôts | <p>AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service</p> <p>BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service</p> |
| 233 | Article 289-32° annexe II du CGI | Autorisation donnée aux entrepositaires agréés d'apposer eux-mêmes, sur les capsules qu'ils utilisent, la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévue par l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts | <p>AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service</p> <p>BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service</p> |

| | | | |
|-----|----------------------------------|--|--|
| 234 | Article 289-33° annexe II du CGI | Agrément des machines destinées à apposer la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |
| 235 | Article 289-34° annexe II du CGI | Autorisation de restitution ou de remise des droits et taxes afférents aux bouteilles ou récipients défectueux ou cassés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service GERLACH Coralie, inspectrice LLINARES Marie-Hélène, contrôleur principal HECTOR Christophe, contrôleur principal BENOTHMAN Mohsen, contrôleur principal |
| 236 | Article 289-35° annexe II du CGI | Accord de restitution ou de remise des droits et taxes après constatation par le service des douanes et droits indirects de la preuve de la sortie du produit du territoire de l'Union européenne ou présentation d'un des documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6), prévu par le dernier alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service GERLACH Coralie, inspectrice LLINARES Marie-Hélène, contrôleur principal HECTOR Christophe, contrôleur principal BENOTHMAN Mohsen, contrôleur principal |
| 237 | Article 289-36° annexe II du CGI | Habilitation à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le premier alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |

| | | | |
|-----|----------------------------------|---|--|
| 238 | Article 289-37° annexe II du CGI | Autorisation de percevoir le droit de circulation par les personnes habilitées à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le troisième alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |
| 239 | Article 289-38° annexe II du CGI | Autorisation d'employer des empreintes fiscales en lieu et place de vignettes, prévue par le II de l'article 54 A de l'annexe IV au code général des impôts | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |
| 240 | Article 289-48° annexe II du CGI | Mise en demeure adressée au comité de direction d'un cercle de jeu de ne pas maintenir en fonction un préposé n'arrivant pas à assurer de manière satisfaisante la concordance entre les sommes trouvées dans la cagnotte et la valeur des tickets détachés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 151 de l'annexe IV au code général des impôts | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |
| 241 | Article 289-49° annexe II du CGI | Autorisation d'utiliser des machines à timbrer, prévue au premier alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |
| 242 | Article 289-50° annexe II du CGI | Autorisation de déplacement de la machine à timbrer en dehors de l'établissement désigné comme lieu d'exploitation, prévue à la fin du deuxième alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service GERLACH Coralie, inspectrice LLINARES Marie-Hélène, contrôleur principal HECTOR Christophe, contrôleur principal BENOTHMAN Mohsen, contrôleur principal |

| | | | |
|-----|----------------------------------|--|--|
| 243 | Article 289-51° annexe II du CGI | Autorisation de mise en place ou d'installation de matériels et logiciels mentionnée à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts chez les utilisateurs, prévue au III de l'article 164 AP et au I de l'article 164 AU de la même annexe | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |
| 244 | Article 289-52° annexe II du CGI | Autorisation de déplacement des matériels ou logiciels mentionnés à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts en dehors de l'établissement désigné comme le lieu d'exploitation, prévue au I de l'article 164 AU de la même annexe | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service GERLACH Coralie, inspectrice LLINARES Marie-Hélène, contrôleur principal HECTOR Christophe, contrôleur principal BENOTHMAN Mohsen, contrôleur principal |
| 245 | Article 289-53° annexe II du CGI | Habilitation des usagers à apposer, à l'aide de leurs matériels ou logiciels, les marques fiscales sur des capsules dont ils font usage pour le compte de personnes pour lesquelles ils sont autorisés à embouteiller les vins, autres boissons fermentées, produits intermédiaires et alcools, prévue au VI de l'article 164 AU de l'annexe IV au code général des impôts | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |
| 246 | Article 289-54° annexe II du CGI | Révocation de l'autorisation donnée aux usagers de matériels ou de logiciels mentionnée au I de l'article 164 AU de l'annexe IV, prévue à l'article 164 AW de la même annexe | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |

| | | | |
|-----|--|--|--|
| 247 | Article 289-56° annexe II du CGI | Délivrance et retrait de l'agrément d'acheteur-revendeur de tabacs manufacturés prévu à l'article 568 du CGI | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |
| 248 | Article 289-57° annexe II du CGI | Délivrance des certificats d'exportation préalable de rhums traditionnels des départements d'outre-mer, en application de l'article 144 bis de l'annexe III au code général des impôts et de l'article 52 quater de l'annexe IV au même code | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |
| 249 | Article 289-58° annexe II du CGI | Autorisation d'attester la garantie du titre par marquage au laser prévue par le b de l'article 523 du code général des impôts, les articles 275 bis C et 275 ter B de l'annexe II au même code et les articles 56 J duodecimes et 56 J terdecimes de l'annexe IV au même code | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |
| 250 | Article 289-59° annexe II du CGI | Demande de procéder à un second essai en cas de contestation sur le titre, en application du premier alinéa de l'article 530 du code général des impôts et de l'article 203 de l'annexe III au même code ; | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |
| 251 | Article 289-60° annexe II du CGI | Conclusion des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre , en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis C de l'annexe II au même code | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |

| | | | |
|-----|----------------------------------|---|--|
| 252 | Article 289-61° annexe II du CGI | Autorisation de modifier les conditions auxquelles était subordonnée la conclusion de la convention des professionnels habilités à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis D de l'annexe II au même code ; | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |
| 253 | Article 289-62° annexe II du CGI | Décision de résiliation des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du deuxième alinéa du I de l'article 535 du code général des impôts et du deuxième alinéa de l'article 275 bis K de l'annexe II au même code | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |
| 254 | Article 289-63° annexe II du CGI | Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code. | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |
| 255 | Article 289-64° annexe II du CGI | Agrément des commissionnaires en garantie prévu à l'article 535 du code général des impôts ainsi qu'au premier alinéa de l'article 56 J septies et au premier et troisième alinéas de l'article 56 J octies de l'annexe IV à ce code | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |

| | | | |
|-----|--|--|--|
| 256 | Article 289-65° annexe II du CGI | Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes chargés de l'élaboration, de la vente et du transfert des fichiers informatiques supportant la version dématérialisée des poinçons de garantie prévus aux articles 275 bis F et 275 ter G de l'annexe II au code général des impôts et aux articles 56 J terdecies A à 56 J terdecies E de l'annexe IV au code général des impôts | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |
| 257 | Article 289-66° annexe II du CGI | Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes de contrôle chargés d'attester la garantie du titre des ouvrages en métaux précieux prévus à l'article 535 II du code général des impôts et aux articles 275 ter à 275 ter P de l'annexe II à ce code | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |
| 258 | Article 289-67° annexe II du CGI | Délivrance du numéro d'agrément des personnes responsables de l'embouteillage du produit prévue à l'article 111 I de l'annexe III au code général des impôts et au a de l'article 50-0 C de l'annexe IV au code général des impôts | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |
| 259 | Article 289-68° annexe II du CGI | Délivrance de l'agrément de représentant fiscal, prévu à l'article 302 V bis du code général des impôts et à l'article 50-0 A bis de l'annexe IV au code général des impôts | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |
| 260 | Article 289-69° annexe II du CGI | Délivrance d'un certificat pour les petits producteurs indépendants, prévu aux articles L.313-22 et L.313-40 du code des impositions sur les biens et services | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |

| | | | |
|-----|---|---|--|
| 261 | Article 111 H ter II annexe III du CGI | Attribution de documents prévalidés mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) à une personne (II de l'article 111 H ter), | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |
| 262 | Article 111 H ter II Annexe III du CGI | Autorisation donnée à une personne de valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen d'un matériel ou logiciel de validation (II de l'article 111 H ter) | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |
| 263 | Article 111 H ter III Annexe III du CGI | Autorisation donnée à des groupements d'entrepôts agréés, des syndicats ou des organismes professionnels représentant des entrepositaires agréés : 1°) à valider pour le compte des entrepositaires agréés des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen des différents matériels de validation, pour les leur remettre, 2°) à délivrer des documents d'accompagnement prévalidés ou à les prévalider pour les remettre aux entrepositaires agréés. (III de l'article 111 H ter) | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |

| | | | |
|-----|--|--|--|
| 264 | Article 111 H ter IV Annexe III du CGI | Autorisation donnée à un entrepositaire agréé, selon le cas, à faire valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) ou à se faire remettre ces documents prévalidés par un groupement d'entrepositaires agréés, un syndicat ou un organisme professionnel représentant les entrepositaires agréés (IV de l'article 111 H ter) | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |
| 265 | Article 111 H ter VIII Annexe III du CGI | Suspension ou révocation des autorisations accordées en vertu des II, III et IV de l'article 111 H ter de l'annexe III au CGI | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |
| 266 | Article 1 ^{er} I du décret n° 2006-742 du 27 juin 2006 portant création d'une aide à la sécurité des débits de tabacs et modifiant l'article 281 Annexe II au CGI | Attribution de l'aide à la sécurité aux débitants de tabacs | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |
| 267 | Article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés | Signature, résiliation ou non-renouvellement du contrat de gérance qui lie les débitants de tabacs avec l'administration des douanes et droits indirects, prévus à l'article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |

| | | | |
|---------------|---|--|--|
| 10-39° 268 | Article 20 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés | Autorisation de présenter un successeur | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |
| 10-39° 269 | Article 21 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés | Autorisation de permutation d'un gérant de débit de tabac | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |
| 10-39° 270 | Articles 8, 10, 13, 14, 17, 18, 22, 31, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43 et 44 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés | Décisions relatives à l'implantation, au transfert, à l'appel de candidatures, au fonctionnement et à la fermeture des débits de tabac ordinaires et spéciaux, à la discipline des débitants de tabac-prévues par le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés. et par les arrêtés du 8 juillet 2010, du 25 août 2010, du 9 décembre 2010, du 13 décembre 2011 et du 24 février 2012 | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |
| 10-39° 271 | Article 24 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés | Acceptation ou refus du plan d'aménagement du débit de tabac | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |

| | | | |
|-------------------------------|--|--|--|
| 10-39° 272 | Article 50 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés | Interdiction de toute activité de revente pour une durée maximale de 3 ans en cas de manquements aux dispositions des articles 45 à 49 du décret n° 2010-720 du 28 juin (voir article 50 de ce décret) | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |
| 10-39° 273 | Article 5 de l'arrêté du 24 février 2012 relatif à la revente des tabac manufacturés | Autorisation de dépassement du plafond mensuel d'approvisionnement en tabac | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |
| 10-39° bis 274 | Article 1 ^{er} du décret n° 2017-977 du 10 mai 2017 relatif aux indemnités de fin d'activité en faveur des débitants de tabac | Décisions relatives aux demandes d'indemnité de fin d'activité (classique ou rurale) des débitants de tabac | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |
| 10 bis 275 | Article 1 ^{er} du décret n° 2018-895 du 17 octobre 2018 portant création d'une aide à la transformation des débits de tabacs. | Décisions d'octroi d'une aide à la transformation à destination des débits de tabac ordinaires | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |
| 276 | Article 1825 du code général des impôts et article 406 L de l'annexe III au CGI (7) | Proposition de fermeture d'établissement | AZZOU Laurence, inspectrice régionale de 1ère classe, cheffe du service BOUQUOT, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du service |

NOTES EXPLICATIVES

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.

La colonne **REF*** attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est **6-5°**, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 2 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les en-têtes de tableaux correspondent aux grades et fonctions suivants :

- DR : directeur régional
- ADI : adjoint au directeur interrégional
- CP/SG : chef de pôle, secrétaire général d'une direction régionale ou interrégionale
- CC : comptable ou son adjoint
- CD : chef divisionnaire, ou son adjoint
- CS : chef de service dans une direction, notamment dans un bureau de douane, un service régional d'enquête ou un service viticulture, chef des services douaniers de surveillance ou son adjoint
- CISD : chef du centre interrégional de saisies des données, ou son adjoint
- CU : chef d'unité, ou son adjoint
- AG : agent des douanes affectés dans des services de la branche des OP/CO-AG ou de la branche de la surveillance, étant précisé dans la colonne la ou les catégories statutaires pouvant recevoir une délégation de signature

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

- CDU : code des douanes de l'Union
- RE : règlement d'exécution
- RD : règlement délégué
- CD : code des douanes
- CGI : code général des impôts
- LPF : livre des procédures fiscales
- CPI : code de la propriété intellectuelle

Les décisions ajoutées/modifiées par le décret n° 2022-893 du 15 juin 2022 (qui a modifié en dernier lieu le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles) sont surlignées en bleu, ainsi que les décisions éventuellement déplacées d'un tableau à l'autre.

RENVOIS DU TABLEAU

- (1) Les décisions administratives individuelles figurant aux articles 302 H ter, 302 H quater et 319 du CGI, d'une part, et à l'article L.29 du LPF, d'autre part, ont été expressément attribuées par la loi au directeur régional des douanes et droits indirects. Toutefois, une fois entrées en vigueur, les dispositions réglementaires portant application du code sur les impositions et les biens et services, les articles 302 H ter et 302 H quater du CGI, seront définitivement abrogés [conformément aux dispositions des articles 10 (47°) et 38 (5°) de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021].
- (2) Dans le cadre de la déclaration simplifiée (article 166 du CDU), les autorités douanières peuvent accepter que la déclaration en douane ne comporte pas certaines des énonciations prévues ou ne soit pas accompagnée de certains documents. Deux cas sont possibles :
 - une autorisation délivrée par les autorités douanières est requise en cas de **demande de dédouanement en deux temps** (déclarations simplifiées suivies d'une déclaration complémentaire globale). La délivrance de cette autorisation, après audit des critères prévus à l'article 145 du RDC, peut être déléguée, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane ;
 - en cas de **procédure de soumission D48**, il s'agit d'une simple facilité qui n'est pas délivrée sur autorisation et ne nécessite pas d'audit. Son octroi peut être délégué, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane.
- (3) Si le demandeur n'est pas établi sur le territoire douanier visé à l'article 1^{er} du code des douanes (c'est-à-dire, s'il n'est pas établi en France), l'autorité douanière compétente est la direction interrégionale d'Île-de-France. L'octroi de la décision, dans ce cas, peut être délégué soit au directeur régional de Paris, aux chefs de pôle ou au secrétaire général de cette direction, soit au Service grands comptes.
- (4) S'agissant de la DAI n° 152 : remboursement de droits et taxes perçus et recouvrés comme en matière de douane, le DI des Hauts de France est autorisé, dans le cadre de seuils qu'il définit, à déléguer sa signature - à certains agents placés sous son autorité et notamment au chef divisionnaire de la division de Lille - aux fins de signer les décisions de remboursement partiel de TICPE aux transporteurs européens après instruction des demandes par les services du ressort de la division précitée.
- (5) L'agrément au dédouanement centralisé national est prévu par l'arrêté du 9 mai 2016 relatif à l'agrément au dédouanement centralisé national en application de l'article 179, paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union.
- (6) Article du CGI demeurant provisoirement en vigueur par la combinaison des dispositions des articles 10 et 38 de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021
- (7) Pour ce qui concerne la proposition de fermeture d'établissement dans le cadre de l'application de l'article 1825 du code général des impôts, les directeurs interrégionaux des douanes et droits indirects, d'une part, et, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, les directeurs régionaux des douanes et droits indirects, d'autre part, sont autorisés à déléguer leur signature aux fonctionnaires placés sous leur autorité dans les limites et conditions précisées dans la présente annexe I et dans l'annexe II de la décision de délégation de signature de la directrice générale.

Direction interrégionale des douanes
d'Ile-de-France

75-2022-12-09-00027

ANNEXE à la décision du directeur interrégional
des douanes et des droits indirects
d ÎLE-DE-FRANCE du 9 décembre 2022

ANNEXE I E-1 DÉLÉGATION DES DÉCISIONS
ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU
DE L UNITÉ DE SURVEILLANCE DE PARIS-SUD,
DIVISION DE
PARIS-SURVEILLANCE, DIRECTION RÉGIONALE
DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS

ANNEXE à la décision du directeur interrégional des douanes et des droits indirects d'ÎLE-DE-FRANCE du 9 décembre 2022

ANNEXE I – E-1 DÉLÉGATION DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU DE L'UNITÉ DE SURVEILLANCE DE PARIS-SUD, DIVISION DE PARIS-SURVEILLANCE, DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'ÎLE-DE-FRANCE

BUREAU RÉSEAU 2

| REF * | BASE LÉGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|------------------------|---|--|---|
| 5-II-1° 1 | Article 76-2 du code des douanes (CD) | Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture | CABANES Gilles, inspecteur, chef de service douanier de la surveillance FAUCK Laëtitia, contrôleuse principale, adjointe au chef de service HANNIBAL Gaétan, contrôleur principal, adjoint au chef de service |
| BUREAU COMINT 1 | | | |
| 5-I-108° 80 | Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée, | CABANES Gilles, inspecteur, chef de service douanier de la surveillance FAUCK Laëtitia, contrôleuse principale, adjointe au chef de service HANNIBAL Gaétan, contrôleur principal, adjoint au chef de service |

| REF * | BASE LÉGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|--------------------|--|---|---|
| 5-I-109° 81 | Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 253 à 256 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Autorisation de bénéficiaire d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour, | CABANES Gilles, inspecteur, chef de service douanier de la surveillance FAUCK Laëtitia, contrôleuse principale, adjointe au chef de service HANNIBAL Gaetan, contrôleur principal, adjoint au chef de service GARRIGUE BIDOT Alain, contrôleur principal ANTACHEV Evguenii, contrôleur 2ème classe ANTCZAK Elise, contrôleur 2ème classe BARTHE Simon, contrôleur 2ème classe BOULADJOUL Sofian, contrôleur 2ème classe LECOMTE Thibaud, contrôleur 2ème classe MONROSE Williams, contrôleur 2ème classe SULEK Pierre, contrôleur 2ème classe THEVENIN Jean-François, contrôleur 2ème classe LOIZEAU David, agent de constatation principal de 1ère classe SZAGATA Ludovic, agent de constatation principal de 1ère classe LETE Mélanie, agent de constatation principal de 2° classe MARTIN Pierre, agent de constatation principal de 2° classe PROUFF Grégory, agent de constatation principal de 2° classe GIRARDET Florian, agent de constatation principal de 2° classe NEFFATI Sonia, agente de constatation |
| 5-I-121° 83 | Article 199 du code des douanes de l'Union et de l'article 249 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière | CABANES Gilles, inspecteur, chef de service douanier de la surveillance FAUCK Laëtitia, contrôleuse principale, adjointe au chef de service HANNIBAL Gaetan, contrôleur principal, adjoint au chef de service GARRIGUE BIDOT Alain, contrôleur principal ANTACHEV Evguenii, contrôleur 2ème classe ANTCZAK Elise, contrôleur 2ème classe BARTHE Simon, contrôleur 2ème classe BOULADJOUL Sofian, contrôleur 2ème classe LECOMTE Thibaud, contrôleur 2ème classe MONROSE Williams, contrôleur 2ème classe SULEK Pierre, contrôleur 2ème classe THEVENIN Jean-François, contrôleur 2ème classe LOIZEAU David, agent de constatation principal de 1ère classe SZAGATA Ludovic, agent de constatation principal de 1ère classe LETE Mélanie, agent de constatation principal de 2° classe MARTIN Pierre, agent de constatation principal de 2° classe PROUFF Grégory, agent de constatation principal de 2° classe GIRARDET Florian, agent de constatation principal de 2° classe NEFFATI SONIA, AGENTE DE CONSTATATION |

| REF * | BASE LÉGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|----------|----------------|--------------------|--|
|----------|----------------|--------------------|--|

BUREAU COMINT3

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------------|--|--|--|
| 10-2 ter 142 | Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle | La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes | CABANES Gilles, inspecteur, chef de service douanier de la surveillance FAUCK Laëtitia, contrôleur principale, adjointe au chef de service HANNIBAL Gaetan, contrôleur principal, adjoint au chef de service GARRIGUE BIDOT Alain, contrôleur principal ANTACHEV Evguenii, contrôleur 2ème classe ANTCZAK Elise, contrôleur 2ème classe BARTHE Simon, contrôleur 2ème classe BOULADJOUJ Sofian, contrôleur 2ème classe LECOMTE Thibaud, contrôleur 2ème classe MONROSE Williams, contrôleur 2ème classe SULEK Pierre, contrôleur 2ème classe THEVENIN Jean-François, contrôleur 2ème classe LOIZEAU David, agent de constatation principal de 1ère classe SZAGATA Ludovic, agent de constatation principal de 1ère classe LETE Mélanie, agent de constatation principal de 2° classe MARTIN Pierre, agent de constatation principal de 2° classe PROUFF Grégory, agent de constatation principal de 2° classe GIRARDET Florian, agent de constatation principal de 2° classe NEFFATI Sonia, agente de constatation |

| REF * | BASE LÉGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---|--|--|--|
| <p>10-2 quater</p> <p>143</p> | <p>Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI</p> | <p>La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes</p> | <p>CABANES Gilles, inspecteur, chef de service douanier de la surveillance FAUCK Laëtitia, contrôleuse principale, adjointe au chef de service HANNIBAL Gaetan, contrôleur principal, adjoint au chef de service GARRIGUE BIDOT Alain, contrôleur principal ANTACHEV Evguenii, contrôleur 2ème classe ANTCZAK Elise, contrôleur 2ème classe BARTHE Simon, contrôleur 2ème classe BOULADJOUL Sofian, contrôleur 2ème classe LECOMTE Thibaud, contrôleur 2ème classe MONROSE Williams, contrôleur 2ème classe SULEK Pierre, contrôleur 2ème classe THEVENIN Jean-François, contrôleur 2ème classe LOIZEAU David, agent de constatation principal de 1ère classe SZAGATA Ludovic, agent de constatation principal de 1ère classe LETE Mélanie, agent de constatation principal de 2° classe MARTIN Pierre, agent de constatation principal de 2° classe PROUFF Grégory, agent de constatation principal de 2° classe GIRARDET Florian, agent de constatation principal de 2° classe NEFFATI Sonia, agente de constatation</p> |

| REF * | BASE LÉGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|-----------------------------|---|--|---|
| 10-2 quater-0 144 | Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 | L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites | CABANES Gilles, inspecteur, chef de service douanier de la surveillance FAUCK Laëtitia, contrôleuse principale, adjointe au chef de service HANNIBAL Gaetan, contrôleur principal, adjoint au chef de service GARRIGUE BIDOT Alain, contrôleur principal ANTACHEV Evguenii, contrôleur 2ème classe ANTCZAK Elise, contrôleur 2ème classe BARTHE Simon, contrôleur 2ème classe BOULADJOUL Sofian, contrôleur 2ème classe LECOMTE Thibaud, contrôleur 2ème classe MONROSE Williams, contrôleur 2ème classe SULEK Pierre, contrôleur 2ème classe THEVENIN Jean-François, contrôleur 2ème classe LOIZEAU David, agent de constatation principal de 1ère classe SZAGATA Ludovic, agent de constatation principal de 1ère classe LETE Mélanie, agent de constatation principal de 2° classe MARTIN Pierre, agent de constatation principal de 2° classe PROUFF Grégory, agent de constatation principal de 2° classe GIRARDET Florian, agent de constatation principal de 2° classe NEFFATI Sonia, agente de constatation |
| 10-2 quater-1 145 | Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13 , L. 521-17 , L. 614-35 , L. 623-39 , L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI | La décision de prélèvement d'échantillons | CABANES Gilles, inspecteur, chef de service douanier de la surveillance FAUCK Laëtitia, contrôleuse principale, adjointe au chef de service HANNIBAL Gaetan, contrôleur principal, adjoint au chef de service GARRIGUE BIDOT Alain, contrôleur principal ANTACHEV Evguenii, contrôleur 2ème classe ANTCZAK Elise, contrôleur 2ème classe BARTHE Simon, contrôleur 2ème classe BOULADJOUL Sofian, contrôleur 2ème classe LECOMTE Thibaud, contrôleur 2ème classe MONROSE Williams, contrôleur 2ème classe SULEK Pierre, contrôleur 2ème classe THEVENIN Jean-François, contrôleur 2ème classe LOIZEAU David, agent de constatation principal de 1ère classe SZAGATA Ludovic, agent de constatation principal de 1ère classe LETE Mélanie, agent de constatation principal de 2° classe MARTIN Pierre, agent de constatation principal de 2° classe PROUFF Grégory, agent de constatation principal de 2° classe GIRARDET Florian, agent de constatation principal de 2° classe NEFFATI Sonia, agente de constatation |

| REF * | BASE LÉGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|-----------------------------|--|--|--|
| 10-2 quater-2 146 | Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI | La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon | CABANES Gilles, inspecteur, chef de service douanier de la surveillance FAUCK Laëtitia, contrôlease principale, adjointe au chef de service HANNIBAL Gaetan, contrôleur principal, adjoint au chef de service GARRIGUE BIDOT Alain, contrôleur principal ANTACHEV Evguenii, contrôleur 2ème classe ANTCZAK Elise, contrôleur 2ème classe BARTHE Simon, contrôleur 2ème classe BOULADJOU Sofian, contrôleur 2ème classe LECOMTE Thibaud, contrôleur 2ème classe MONROSE Williams, contrôleur 2ème classe SULEK Pierre, contrôleur 2ème classe THEVENIN Jean-François, contrôleur 2ème classe LOIZEAU David, agent de constatation principal de 1ère classe SZAGATA Ludovic, agent de constatation principal de 1ère classe LETE Mélanie, agent de constatation principal de 2° classe MARTIN Pierre, agent de constatation principal de 2° classe PROUFF Grégory, agent de constatation principal de 2° classe GIRARDET Florian, agent de constatation principal de 2° classe NEFFATI Sonia, agente de constatation |
| 10-2 quater-3 147 | Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI | La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes | CABANES Gilles, inspecteur, chef de service douanier de la surveillance FAUCK Laëtitia, contrôlease principale, adjointe au chef de service HANNIBAL Gaetan, contrôleur principal, adjoint au chef de service GARRIGUE BIDOT Alain, contrôleur principal ANTACHEV Evguenii, contrôleur 2ème classe ANTCZAK Elise, contrôleur 2ème classe BARTHE Simon, contrôleur 2ème classe BOULADJOU Sofian, contrôleur 2ème classe LECOMTE Thibaud, contrôleur 2ème classe MONROSE Williams, contrôleur 2ème classe SULEK Pierre, contrôleur 2ème classe THEVENIN Jean-François, contrôleur 2ème classe LOIZEAU David, agent de constatation principal de 1ère classe SZAGATA Ludovic, agent de constatation principal de 1ère classe LETE Mélanie, agent de constatation principal de 2° classe MARTIN Pierre, agent de constatation principal de 2° classe PROUFF Grégory, agent de constatation principal de 2° classe GIRARDET Florian, agent de constatation principal de 2° classe NEFFATI Sonia, agente de constatation |

| REF* | BASE LÉGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|------|-------------|--------------------|--|
|------|-------------|--------------------|--|

BUREAU FID 2

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|-------------|--------------------|--|---|
| 6-1° 194 | Article 262 du CGI | Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation | CABANES Gilles, inspecteur, chef de service douanier de la surveillance FAUCK Laëtitia, contrôleuse principale, adjointe au chef de service HANNIBAL Gaetan, contrôleur principal, adjoint au chef de service GARRIGUE BIDOT Alain, contrôleur principal ANTACHEV Evguenii, contrôleur 2ème classe ANTCZAK Elise, contrôleur 2ème classe BARTHE Simon, contrôleur 2ème classe BOULADJOUL Sofian, contrôleur 2ème classe LECOMTE Thibaud, contrôleur 2ème classe MONROSE Williams, contrôleur 2ème classe SULEK Pierre, contrôleur 2ème classe THEVENIN Jean-François, contrôleur 2ème classe LOIZEAU David, agent de constatation principal de 1ère classe SZAGATA Ludovic, agent de constatation principal de 1ère classe LETE Mélanie, agent de constatation principal de 2° classe MARTIN Pierre, agent de constatation principal de 2° classe PROUFF Grégory, agent de constatation principal de 2° classe GIRARDET Florian, agent de constatation principal de 2° classe NEFFATI Sonia, agente de constatation |

| REF * | BASE LÉGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|-----------------|---|--|---|
| 10-2 bis 199 | Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009 | Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane (à l'exception des franchises diplomatiques) | CABANES Gilles, inspecteur, chef de service douanier de la surveillance FAUCK Laëtitia, contrôleuse principale, adjointe au chef de service HANNIBAL Gaetan, contrôleur principal, adjoint au chef de service GARRIGUE BIDOT Alain, contrôleur principal ANTACHEV Evguenii, contrôleur 2ème classe ANTCZAK Elise, contrôleur 2ème classe BARTHE Simon, contrôleur 2ème classe BOULADJOUL Sofian, contrôleur 2ème classe LECOMTE Thibaud, contrôleur 2ème classe MONROSE Williams, contrôleur 2ème classe SULEK Pierre, contrôleur 2ème classe THEVENIN Jean-François, contrôleur 2ème classe LOIZEAU David, agent de constatation principal de 1ère classe SZAGATA Ludovic, agent de constatation principal de 1ère classe LETE Mélanie, agent de constatation principal de 2° classe MARTIN Pierre, agent de constatation principal de 2° classe PROUFF Grégory, agent de constatation principal de 2° classe GIRARDET Florian, agent de constatation principal de 2° classe NEFFATI Sonia, agente de constatation |
| 10-16° 201 | Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts | Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée (à l'exception des franchises diplomatiques) | CABANES Gilles, inspecteur, chef de service douanier de la surveillance FAUCK Laëtitia, contrôleuse principale, adjointe au chef de service HANNIBAL Gaetan, contrôleur principal, adjoint au chef de service GARRIGUE BIDOT Alain, contrôleur principal ANTACHEV Evguenii, contrôleur 2ème classe ANTCZAK Elise, contrôleur 2ème classe BARTHE Simon, contrôleur 2ème classe BOULADJOUL Sofian, contrôleur 2ème classe LECOMTE Thibaud, contrôleur 2ème classe MONROSE Williams, contrôleur 2ème classe SULEK Pierre, contrôleur 2ème classe THEVENIN Jean-François, contrôleur 2ème classe LOIZEAU David, agent de constatation principal de 1ère classe SZAGATA Ludovic, agent de constatation principal de 1ère classe LETE Mélanie, agent de constatation principal de 2° classe MARTIN Pierre, agent de constatation principal de 2° classe PROUFF Grégory, agent de constatation principal de 2° classe GIRARDET Florian, agent de constatation principal de 2° classe NEFFATI Sonia, agente de constatation |

NOTES EXPLICATIVES

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.

La colonne **REF*** attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est **6-5°**, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 2 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les en-têtes de tableaux correspondent aux grades et fonctions suivants :

- DR : directeur régional
- ADI : adjoint au directeur interrégional
- CP/SG : chef de pôle, secrétaire général d'une direction régionale ou interrégionale
- CC : comptable ou son adjoint
- CD : chef divisionnaire, ou son adjoint
- CS : chef de service dans une direction, notamment dans un bureau de douane, un service régional d'enquête ou un service viticulture, chef des services douaniers de surveillance ou son adjoint
- CISD : chef du centre interrégional de saisies des données, ou son adjoint
- CU : chef d'unité, ou son adjoint
- AG : agent des douanes affectés dans des services de la branche des OP/CO-AG ou de la branche de la surveillance, étant précisé dans la colonne la ou les catégories statutaires pouvant recevoir une délégation de signature

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

- CDU : code des douanes de l'Union
- RE : règlement d'exécution
- RD : règlement délégué
- CD : code des douanes
- CGI : code général des impôts
- LPF : livre des procédures fiscales
- CPI : code de la propriété intellectuelle

Les décisions ajoutées/modifiées par le décret n° 2022-893 du 15 juin 2022 (qui a modifié en dernier lieu le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles) sont surlignées en bleu, ainsi que les décisions éventuellement déplacées d'un tableau à l'autre.

RENOIS DU TABLEAU

- (1) Les décisions administratives individuelles figurant aux articles 302 H ter, 302 H quater et 319 du CGI, d'une part, et à l'article L.29 du LPF, d'autre part, ont été expressément attribuées par la loi au directeur régional des douanes et droits indirects. Toutefois, une fois entrées en vigueur, les dispositions réglementaires portant application du code sur les impositions et les biens et services, les articles 302 H ter et 302 H quater du CGI, seront définitivement abrogés [conformément aux dispositions des articles 10 (47°) et 38 (5°) de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021].
- (2) Dans le cadre de la déclaration simplifiée (article 166 du CDU), les autorités douanières peuvent accepter que la déclaration en douane ne comporte pas certaines des énonciations prévues ou ne soit pas accompagnée de certains documents. Deux cas sont possibles :
 - une autorisation délivrée par les autorités douanières est requise en cas de **demande de dédouanement en deux temps** (déclarations simplifiées suivies d'une déclaration complémentaire globale). La délivrance de cette autorisation, après audit des critères prévus à l'article 145 du RDC, peut être déléguée, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane ;
 - en cas de **procédure de soumission D48**, il s'agit d'une simple facilité qui n'est pas délivrée sur autorisation et ne nécessite pas d'audit. Son octroi peut être délégué, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane.
- (3) Si le demandeur n'est pas établi sur le territoire douanier visé à l'article 1^{er} du code des douanes (c'est-à-dire, s'il n'est pas établi en France), l'autorité douanière compétente est la direction interrégionale d'Île-de-France. L'octroi de la décision, dans ce cas, peut être délégué soit au directeur régional de Paris, aux chefs de pôle ou au secrétaire général de cette direction, soit au Service grands comptes.
- (4) S'agissant de la DAI n° 152 : remboursement de droits et taxes perçus et recouvrés comme en matière de douane, le DI des Hauts de France est autorisé, dans le cadre de seuils qu'il définit, à déléguer sa signature - à certains agents placés sous son autorité et notamment au chef divisionnaire de la division de Lille - aux fins de signer les décisions de remboursement partiel de TICPE aux transporteurs européens après instruction des demandes par les services du ressort de la division précitée.
- (5) L'agrément au dédouanement centralisé national est prévu par l'arrêté du 9 mai 2016 relatif à l'agrément au dédouanement centralisé national en application de l'article 179, paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union.
- (6) Article du CGI demeurant provisoirement en vigueur par la combinaison des dispositions des articles 10 et 38 de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021
- (7) Pour ce qui concerne la proposition de fermeture d'établissement dans le cadre de l'application de l'article 1825 du code général des impôts, les directeurs interrégionaux des douanes et droits indirects, d'une part, et, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, les directeurs régionaux des douanes et

droits indirects, d'autre part, sont autorisés à déléguer leur signature aux fonctionnaires placés sous leur autorité dans les limites et conditions précisées dans la présente annexe I et dans l'annexe II de la décision de délégation de signature de la directrice générale.

Direction interrégionale des douanes
d'Ile-de-France

75-2022-12-09-00028

ANNEXE à la décision du directeur interrégional
des douanes et des droits indirects
d ÎLE-DE-FRANCE du 9 décembre 2022

ANNEXE I E-2 DÉLÉGATION DES DÉCISIONS
ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU
DE L UNITÉ DE SURVEILLANCE DE PARIS-NORD,
DIVISION DE
PARIS-SURVEILLANCE, DIRECTION RÉGIONALE
DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS

ANNEXE à la décision du directeur interrégional des douanes et des droits indirects d'ÎLE-DE-FRANCE du 9 décembre 2022

ANNEXE I – E-2 – DÉLÉGATION DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU DE L'UNITÉ DE SURVEILLANCE DE PARIS-NORD, DIVISION DE PARIS-SURVEILLANCE, DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'ÎLE-DE-FRANCE

BUREAU RÉSEAU2

| REF * | BASE LÉGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|------------------|---------------------------------------|--|--|
| 5-II-1° 1 | Article 76-2 du code des douanes (CD) | Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture | SIMONETTI Claire, inspectrice, cheffe de service douanier de la surveillance CARIA Alfredo, contrôleur principal, adjoint à la cheffe de service GAMESS Garry, contrôleur de deuxième classe, adjoint à la cheffe de service |

BUREAU COMINT1

| | | | |
|--------------------|---|--|--|
| 5-I-108° 80 | Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée, | SIMONETTI Claire, inspectrice, cheffe de service douanier de la surveillance CARIA Alfredo, contrôleur principal, adjoint à la cheffe de service GAMESS Garry, contrôleur de deuxième classe, adjoint à la cheffe de service |
|--------------------|---|--|--|

| REF * | BASE LÉGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|--------------------|--|---|--|
| 5-I-109° 81 | Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 253 à 256 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Autorisation de bénéficiaire d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour, | SIMONETTI Claire, inspectrice, cheffe de service douanier de la surveillance CARIA Alfredo, contrôleur principal, adjoint à la cheffe de service GAMESS Garry, contrôleur de deuxième classe, adjoint à la cheffe de service BENFAKKAK Driss, contrôleur de 1ère classe DARAAMEH Boubacar, contrôleur de 1ère classe MARSOLLIER Bertrand, contrôleur de 1ère classe HELLEC Arthur, contrôleur de 2ème classe MARTIAL Kevin, contrôleur de 2ème classe DEROUCHE Atika, contrôleur de 2ème classe MERCIER Charlene, contrôleur de 2ème classe LO YING PING Thomas, contrôleur de 2ème classe BONNOT Cyrille, agent de constatation principal 1ère classe BANI Mohamed, agent de constatation principal de 2ème classe CONFIANT Jean, agent de constatation principal de 2ème classe CRUCHON Romane, agent de constatation principal de 2ème classe HAMZI Arab, agent de constatation principal de 2ème classe HUBBEN Inès, agent de constatation principal de 2ème classe POIRIER Quentin, agent de constatation principal de 2ème classe RODRIGUEZ Tony, agent de constatation principal de 2ème classe ROUIL Thomas, agent de constatation principal de 2ème classe TAIMOE Sylvain, agent de constatation principal de 2ème classe |
| 5-I-121° 83 | Article 199 du code des douanes de l'Union et de l'article 249 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière | SIMONETTI Claire, inspectrice, cheffe de service douanier de la surveillance CARIA Alfredo, contrôleur principal, adjoint à la cheffe de service GAMESS Garry, contrôleur de deuxième classe, adjoint à la cheffe de service BENFAKKAK Driss, contrôleur de 1ère classe DARAAMEH Boubacar, contrôleur de 1ère classe MARSOLLIER Bertrand, contrôleur de 1ère classe HELLEC Arthur, contrôleur de 2ème classe MARTIAL Kevin, contrôleur de 2ème classe DEROUCHE Atika, contrôleur de 2ème classe MERCIER Charlene, contrôleur de 2ème classe LO YING PING Thomas, contrôleur de 2ème classe BONNOT Cyrille, agent de constatation principal 1ère classe BANI Mohamed, agent de constatation principal de 2ème classe CONFIANT Jean, agent de constatation principal de 2ème classe CRUCHON Romane, agent de constatation principal de 2ème classe HAMZI Arab, agent de constatation principal de 2ème classe HUBBEN Inès, agent de constatation principal de 2ème classe POIRIER Quentin, agent de constatation principal de 2ème classe RODRIGUEZ Tony, agent de constatation principal de 2ème classe ROUIL Thomas, agent de constatation principal de 2ème classe TAIMOE SYLVAIN, AGENT DE CONSTATATION PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE |

| REF* | BASE LÉGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|------|-------------|--------------------|--|
|------|-------------|--------------------|--|

BUREAU COMINT3

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|-----------------|--|--|---|
| 10-2 ter 142 | Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle | La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes | SIMONETTI Claire, inspectrice, cheffe de service douanier de la surveillance CARIA Alfredo, contrôleur principal, adjoint à la cheffe de service GAMESS Garry, contrôleur de deuxième classe, adjoint à la cheffe de service BENFAKKAK Driss, contrôleur de 1ère classe DARAAMEH Boubacar, contrôleur de 1ère classe MARSOLLIER Bertrand, contrôleur de 1ère classe HELLEC Arthur, contrôleur de 2ème classe MARTIAL Kevin, contrôleur de 2ème classe DEROUICHE Atika, contrôleur de 2ème classe MERCIER Charlene, contrôleur de 2ème classe LO YING PING Thomas, contrôleur de 2ème classe BONNOT Cyrille, agent de constatation principal 1ère classe BANI Mohamed, agent de constatation principal de 2ème classe CONFIANT Jean, agent de constatation principal de 2ème classe CRUCHON Romane, agent de constatation principal de 2ème classe HAMZI Arab, agent de constatation principal de 2ème classe HUBBEN Inès, agent de constatation principal de 2ème classe POIRIER Quentin, agent de constatation principal de 2ème classe RODRIGUEZ Tony, agent de constatation principal de 2ème classe ROUIL Thomas, agent de constatation principal de 2ème classe TAIMOE Sylvain, agent de constatation principal de 2ème classe |

| REF * | BASE LÉGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------------------|---|---|---|
| 10-2 quater 143 | Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI | La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes | SIMONETTI Claire, inspectrice, cheffe de service douanier de la surveillance CARIA Alfredo, contrôleur principal, adjoint à la cheffe de service GAMESS Garry, contrôleur de deuxième classe, adjoint à la cheffe de service BENFAKKAK Driss, contrôleur de 1ère classe DARAAMEH Boubacar, contrôleur de 1ère classe MARSOLLIER Bertrand, contrôleur de 1ère classe HELLEC Arthur, contrôleur de 2ème classe MARTIAL Kevin, contrôleur de 2ème classe DEROUCHE Atika, contrôleur de 2ème classe MERCIER Charlene, contrôleur de 2ème classe LO YING PING Thomas, contrôleur de 2ème classe BONNOT Cyrille, agent de constatation principal 1ère classe BANI Mohamed, agent de constatation principal de 2ème classe CONFIAANT Jean, agent de constatation principal de 2ème classe CRUCHON Romane, agent de constatation principal de 2ème classe HAMZI Arab, agent de constatation principal de 2ème classe HUBBEN Inès, agent de constatation principal de 2ème classe POIRIER Quentin, agent de constatation principal de 2ème classe RODRIGUEZ Tony, agent de constatation principal de 2ème classe ROUIL Thomas, agent de constatation principal de 2ème classe TAIMOE Sylvain, agent de constatation principal de 2ème classe |

| REF * | BASE LÉGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|-----------------------------|---|--|---|
| 10-2 quater-0 144 | Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 | L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites | SIMONETTI Claire, inspectrice, cheffe de service douanier de la surveillance CARIA Alfredo, contrôleur principal, adjoint à la cheffe de service GAMESS Garry, contrôleur de deuxième classe, adjoint à la cheffe de service BENFAKKAK Driss, contrôleur de 1ère classe DARAAMEH Boubacar, contrôleur de 1ère classe MARSOLLIER Bertrand, contrôleur de 1ère classe HELLEC Arthur, contrôleur de 2ème classe MARTIAL Kevin, contrôleur de 2ème classe DEROUICHE Atika, contrôleur de 2ème classe MERCIER Charlene, contrôleur de 2ème classe LO YING PING Thomas, contrôleur de 2ème classe BONNOT Cyrille, agent de constatation principal 1ère classe BANI Mohamed, agent de constatation principal de 2ème classe CONFIANT Jean, agent de constatation principal de 2ème classe CRUCHON Romane, agent de constatation principal de 2ème classe HAMZI Arab, agent de constatation principal de 2ème classe HUBBEN Inès, agent de constatation principal de 2ème classe POIRIER Quentin, agent de constatation principal de 2ème classe RODRIGUEZ Tony, agent de constatation principal de 2ème classe ROUIL Thomas, agent de constatation principal de 2ème classe TAIMOE Sylvain, agent de constatation principal de 2ème classe |
| 10-2 quater-1 145 | Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI | La décision de prélèvement d'échantillons | SIMONETTI Claire, inspectrice, cheffe de service douanier de la surveillance CARIA Alfredo, contrôleur principal, adjoint à la cheffe de service GAMESS Garry, contrôleur de deuxième classe, adjoint à la cheffe de service BENFAKKAK Driss, contrôleur de 1ère classe DARAAMEH Boubacar, contrôleur de 1ère classe MARSOLLIER Bertrand, contrôleur de 1ère classe HELLEC Arthur, contrôleur de 2ème classe MARTIAL Kevin, contrôleur de 2ème classe DEROUICHE Atika, contrôleur de 2ème classe MERCIER Charlene, contrôleur de 2ème classe LO YING PING Thomas, contrôleur de 2ème classe BONNOT Cyrille, agent de constatation principal 1ère classe BANI Mohamed, agent de constatation principal de 2ème classe CONFIANT Jean, agent de constatation principal de 2ème classe CRUCHON Romane, agent de constatation principal de 2ème classe HAMZI Arab, agent de constatation principal de 2ème classe HUBBEN Inès, agent de constatation principal de 2ème classe POIRIER Quentin, agent de constatation principal de 2ème classe RODRIGUEZ Tony, agent de constatation principal de 2ème classe ROUIL Thomas, agent de constatation principal de 2ème classe TAIMOE Sylvain, agent de constatation principal de 2ème classe |

| REF * | BASE LÉGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|-----------------------------|--|--|--|
| 10-2 quater-2 146 | Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI | La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon | SIMONETTI Claire, inspectrice, cheffe de service douanier de la surveillance CARIA Alfredo, contrôleur principal, adjoint à la cheffe de service GAMESS Garry, contrôleur de deuxième classe, adjoint à la cheffe de service BENFAKKAK Driss, contrôleur de 1ère classe DARAAMEH Boubacar, contrôleur de 1ère classe MARSOLLIER Bertrand, contrôleur de 1ère classe HELLEC Arthur, contrôleur de 2ème classe MARTIAL Kevin, contrôleur de 2ème classe DEROUCHE Atika, contrôleur de 2ème classe MERCIER Charlene, contrôleur de 2ème classe LO YING PING Thomas, contrôleur de 2ème classe BONNOT Cyrille, agent de constatation principal 1ère classe BANI Mohamed, agent de constatation principal de 2ème classe CONFIANT Jean, agent de constatation principal de 2ème classe CRUCHON Romane, agent de constatation principal de 2ème classe HAMZI Arab, agent de constatation principal de 2ème classe HUBBEN Inès, agent de constatation principal de 2ème classe POIRIER Quentin, agent de constatation principal de 2ème classe RODRIGUEZ Tony, agent de constatation principal de 2ème classe ROUIL Thomas, agent de constatation principal de 2ème classe TAIMOE Sylvain, agent de constatation principal de 2ème classe |
| 10-2 quater-3 147 | Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI | La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes | SIMONETTI Claire, inspectrice, cheffe de service douanier de la surveillance CARIA Alfredo, contrôleur principal, adjoint à la cheffe de service GAMESS Garry, contrôleur de deuxième classe, adjoint à la cheffe de service BENFAKKAK Driss, contrôleur de 1ère classe DARAAMEH Boubacar, contrôleur de 1ère classe MARSOLLIER Bertrand, contrôleur de 1ère classe HELLEC Arthur, contrôleur de 2ème classe MARTIAL Kevin, contrôleur de 2ème classe DEROUCHE Atika, contrôleur de 2ème classe MERCIER Charlene, contrôleur de 2ème classe LO YING PING Thomas, contrôleur de 2ème classe BONNOT Cyrille, agent de constatation principal 1ère classe BANI Mohamed, agent de constatation principal de 2ème classe CONFIANT Jean, agent de constatation principal de 2ème classe CRUCHON Romane, agent de constatation principal de 2ème classe HAMZI Arab, agent de constatation principal de 2ème classe HUBBEN Inès, agent de constatation principal de 2ème classe POIRIER Quentin, agent de constatation principal de 2ème classe RODRIGUEZ Tony, agent de constatation principal de 2ème classe ROUIL Thomas, agent de constatation principal de 2ème classe TAIMOE Sylvain, agent de constatation principal de 2ème classe |

| REF* | BASE LÉGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|------|-------------|--------------------|--|
|------|-------------|--------------------|--|

BUREAU FID 2

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|-------------|--------------------|--|--|
| 6-1° 194 | Article 262 du CGI | Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation | SIMONETTI Claire, inspectrice, cheffe de service douanier de la surveillance CARIA Alfredo, contrôleur principal, adjoint à la cheffe de service GAMESS Garry, contrôleur de deuxième classe, adjoint à la cheffe de service BENFAKKAK Driss, contrôleur de 1ère classe DARAAMEH Boubacar, contrôleur de 1ère classe MARSOLLIER Bertrand, contrôleur de 1ère classe HELLEC Arthur, contrôleur de 2ème classe MARTIAL Kevin, contrôleur de 2ème classe DEROUCHE Atika, contrôleur de 2ème classe MERCIER Charlene, contrôleur de 2ème classe LO YING PING Thomas, contrôleur de 2ème classe BONNOT Cyrille, agent de constatation principal 1ère classe BANI Mohamed, agent de constatation principal de 2ème classe CONFIAnt Jean, agent de constatation principal de 2ème classe CRUCHON Romane, agent de constatation principal de 2ème classe HAMZI Arab, agent de constatation principal de 2ème classe HUBBEN Inès, agent de constatation principal de 2ème classe POIRIER Quentin, agent de constatation principal de 2ème classe RODRIGUEZ Tony, agent de constatation principal de 2ème classe ROUIL Thomas, agent de constatation principal de 2ème classe TAIMOE Sylvain, agent de constatation principal de 2ème classe |

| REF * | BASE LÉGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|-----------------|---|--|--|
| 10-2 bis 199 | Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009 | Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane (à l'exception des franchises diplomatiques) | SIMONETTI Claire, inspectrice, cheffe de service douanier de la surveillance CARIA Alfredo, contrôleur principal, adjoint à la cheffe de service GAMESS Garry, contrôleur de deuxième classe, adjoint à la cheffe de service BENFAKKAK Driss, contrôleur de 1ère classe DARAAMEH Boubacar, contrôleur de 1ère classe MARSOLLIER Bertrand, contrôleur de 1ère classe HELLEC Arthur, contrôleur de 2ème classe MARTIAL Kevin, contrôleur de 2ème classe DEROUCHE Atika, contrôleur de 2ème classe MERCIER Charlene, contrôleur de 2ème classe LO YING PING Thomas, contrôleur de 2ème classe BONNOT Cyrille, agent de constatation principal 1ère classe BANI Mohamed, agent de constatation principal de 2ème classe CONFIANT Jean, agent de constatation principal de 2ème classe CRUCHON Romane, agent de constatation principal de 2ème classe HAMZI Arab, agent de constatation principal de 2ème classe HUBBEN Inès, agent de constatation principal de 2ème classe POIRIER Quentin, agent de constatation principal de 2ème classe RODRIGUEZ Tony, agent de constatation principal de 2ème classe ROUIL Thomas, agent de constatation principal de 2ème classe TAIMOE Sylvain, agent de constatation principal de 2ème classe |
| 10-16° 201 | Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts | Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée (à l'exception des franchises diplomatiques) | SIMONETTI Claire, inspectrice, cheffe de service douanier de la surveillance CARIA Alfredo, contrôleur principal, adjoint à la cheffe de service GAMESS Garry, contrôleur de deuxième classe, adjoint à la cheffe de service BENFAKKAK Driss, contrôleur de 1ère classe DARAAMEH Boubacar, contrôleur de 1ère classe MARSOLLIER Bertrand, contrôleur de 1ère classe HELLEC Arthur, contrôleur de 2ème classe MARTIAL Kevin, contrôleur de 2ème classe DEROUCHE Atika, contrôleur de 2ème classe MERCIER Charlene, contrôleur de 2ème classe LO YING PING Thomas, contrôleur de 2ème classe BONNOT Cyrille, agent de constatation principal 1ère classe BANI Mohamed, agent de constatation principal de 2ème classe CONFIANT Jean, agent de constatation principal de 2ème classe CRUCHON Romane, agent de constatation principal de 2ème classe HAMZI Arab, agent de constatation principal de 2ème classe HUBBEN Inès, agent de constatation principal de 2ème classe POIRIER Quentin, agent de constatation principal de 2ème classe RODRIGUEZ Tony, agent de constatation principal de 2ème classe ROUIL Thomas, agent de constatation principal de 2ème classe TAIMOE Sylvain, agent de constatation principal de 2ème classe |

NOTES EXPLICATIVES

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.

La colonne **REF*** attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est **6-5°**, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 2 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les en-têtes de tableaux correspondent aux grades et fonctions suivants :

- DR : directeur régional
- ADI : adjoint au directeur interrégional
- CP/SG : chef de pôle, secrétaire général d'une direction régionale ou interrégionale
- CC : comptable ou son adjoint
- CD : chef divisionnaire, ou son adjoint
- CS : chef de service dans une direction, notamment dans un bureau de douane, un service régional d'enquête ou un service viticulture, chef des services douaniers de surveillance ou son adjoint
- CISD : chef du centre interrégional de saisies des données, ou son adjoint
- CU : chef d'unité, ou son adjoint
- AG : agent des douanes affectés dans des services de la branche des OP/CO-AG ou de la branche de la surveillance, étant précisé dans la colonne la ou les catégories statutaires pouvant recevoir une délégation de signature

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

- CDU : code des douanes de l'Union
- RE : règlement d'exécution
- RD : règlement délégué
- CD : code des douanes
- CGI : code général des impôts

• CPI : code de la propriété intellectuelle

• LPF : livre des procédures fiscales

Les décisions ajoutées/modifiées par le décret n° 2022-893 du 15 juin 2022 (qui a modifié en dernier lieu le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles) sont surlignées en bleu, ainsi que les décisions éventuellement déplacées d'un tableau à l'autre.

RENOIS DU TABLEAU

- (1) Les décisions administratives individuelles figurant aux articles 302 H ter, 302 H quater et 319 du CGI, d'une part, et à l'article L.29 du LPF, d'autre part, ont été expressément attribuées par la loi au directeur régional des douanes et droits indirects. Toutefois, une fois entrées en vigueur, les dispositions réglementaires portant application du code sur les impositions et les biens et services, les articles 302 H ter et 302 H quater du CGI, seront définitivement abrogés [conformément aux dispositions des articles 10 (47°) et 38 (5°) de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021].
- (2) Dans le cadre de la déclaration simplifiée (article 166 du CDU), les autorités douanières peuvent accepter que la déclaration en douane ne comporte pas certaines des énonciations prévues ou ne soit pas accompagnée de certains documents. Deux cas sont possibles :
 - une autorisation délivrée par les autorités douanières est requise en cas de **demande de dédouanement en deux temps** (déclarations simplifiées suivies d'une déclaration complémentaire globale). La délivrance de cette autorisation, après audit des critères prévus à l'article 145 du RDC, peut être déléguée, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane ;
 - en cas de **procédure de soumission D48**, il s'agit d'une simple facilité qui n'est pas délivrée sur autorisation et ne nécessite pas d'audit. Son octroi peut être délégué, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane.
- (3) Si le demandeur n'est pas établi sur le territoire douanier visé à l'article 1^{er} du code des douanes (c'est-à-dire, s'il n'est pas établi en France), l'autorité douanière compétente est la direction interrégionale d'Île-de-France. L'octroi de la décision, dans ce cas, peut être délégué soit au directeur régional de Paris, aux chefs de pôle ou au secrétaire général de cette direction, soit au Service grands comptes.
- (4) S'agissant de la DAI n° 152 : remboursement de droits et taxes perçus et recouvrés comme en matière de douane, le DI des Hauts de France est autorisé, dans le cadre de seuils qu'il définit, à déléguer sa signature - à certains agents placés sous son autorité et notamment au chef divisionnaire de la division de Lille - aux fins de signer les décisions de remboursement partiel de TICPE aux transporteurs européens après instruction des demandes par les services du ressort de la division précitée.
- (5) L'agrément au dédouanement centralisé national est prévu par l'arrêté du 9 mai 2016 relatif à l'agrément au dédouanement centralisé national en application de l'article 179, paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union.
- (6) Article du CGI demeurant provisoirement en vigueur par la combinaison des dispositions des articles 10 et 38 de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021

(7) Pour ce qui concerne la proposition de fermeture d'établissement dans le cadre de l'application de l'article 1825 du code général des impôts, les directeurs interrégionaux des douanes et droits indirects, d'une part, et, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, les directeurs régionaux des douanes et droits indirects, d'autre part, sont autorisés à déléguer leur signature aux fonctionnaires placés sous leur autorité dans les limites et conditions précisées dans la présente annexe I et dans l'annexe II de la décision de délégation de signature de la directrice générale.

Direction interrégionale des douanes
d'Ile-de-France

75-2022-12-09-00029

ANNEXE à la décision du directeur interrégional
des douanes et des droits indirects
d ÎLE-DE-FRANCE du 9 décembre 2022

ANNEXE I E-3 DÉLÉGATION DES DÉCISIONS
ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU
DE L UNITÉ DE SURVEILLANCE DE
PARIS-TRANSMANCHE,
DIVISION DE PARIS-SURVEILLANCE, DIRECTION
RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS
INDIRECTS DE PARIS

ANNEXE à la décision du directeur interrégional des douanes et des droits indirects d'ÎLE-DE-FRANCE du 9 décembre 2022

ANNEXE I – E-3 – DÉLÉGATION DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU DE L'UNITÉ DE SURVEILLANCE DE PARIS-TRANSMANCHE, DIVISION DE PARIS-SURVEILLANCE, DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'ÎLE-DE-FRANCE

BUREAU RÉSEAU 2

| RÉF * | BASE LÉGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|----------------------|---------------------------------------|--|---|
| 5-II-1° 1 | Article 76-2 du code des douanes (CD) | Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture | ARETHAS Thierry, inspecteur régional 2ème classe, chef de service douanier de la surveillance CAVELAN Vincent, inspecteur, adjoint au chef de service LEBIGRE Hervé, contrôleur principal, adjoint au chef de service |

BUREAU COMINT 1

| | | | |
|------------------------|---|--|---|
| 5-I-108° 80 | Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée, | ARETHAS Thierry, inspecteur régional 2ème classe, chef de service douanier de la surveillance CAVELAN Vincent, inspecteur, adjoint au chef de service LEBIGRE Hervé, contrôleur principal, adjoint au chef de service |
|------------------------|---|--|---|

| RÉF * | BASE LÉGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|--------------------|--|---|---|
| 5-I-109° 81 | Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 253 à 256 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Autorisation de bénéficiaire d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour, | <p>ARETHAS Thierry, inspecteur régional 2ème classe, chef de service douanier de la surveillance CAVELAN Vincent, inspecteur, adjoint au chef de service</p> <p>LEBIGRE Hervé, contrôleur principal, adjoint au chef de service POINSOT Franck, contrôleur principal</p> <p>BRUNEAU Christel, LAPRAYE Eric, MOREL Franck, RODRIGUEZ Saturnino, SERRE Stéphane, SIMONI Jean-Joseph, STUYVAERT Olivier, VALLEE Didier, contrôleurs 1ère classe</p> <p>BARILLIER Nicolas, CAMIUL Jean Claude, CURIER-ILONGO Strelly, DEGAS Julien, DESBRUERES François, DOBROHODOV Matthieu, DOS ANJOS Christophe, FOLLIOU David, GARCIA Alex, GEBBINK Yann, GIORDANO François, HONORINE Jonathan, JOCOLAS-CIETTE Samuel, KERSTEN Alexandre, LABALLE Jonathan, LETONDEUR Melvyn, N'AIT SI ALI Youcef, NEGRON Nicolas, PETRENKO Laurent, SAÏAH Baptiste, SAINT-SEVIN Hélène, STEVENS Damien, TARAUD Annie Claude, TCHICAYA Camille, VADIMON Quentin, contrôleurs 2ème classe</p> <p>DECREPS Gilles, L'HENAFF Philippe, LETON Rodolphe, POUSSINES Nicole, SAHLAOUI Ramdane, agents de constatation principaux 1ère classe</p> <p>ALLART Zack, ARANCIOTTA Xavier, ARQUIE Alexandre, ARTERO Mathieu, AUBRIOT Sébastien, AUNOS Cécilia, BIGEL Lilou, BOCQUILLON Pascal, BONHOMME Stéphane, BOURLET Lucas, CLAIN Franck, DELEFORTRIE Sébastien, DESSET Benoît, DIALLO Alpha, DONDEZ Damien, DUFFAU Aurélien, FELLAH Othman, FERNANDES Elodie, GARINEAUD Damien, GAWRONSKI Virgile, GRISON Alice, HECQUET Pascal, HOUEL Marine, HURFIN Alexandre, JUIN Florent, LAMRI Rachid, LAPLANCHE Romain, LE RAY Yolanda, LEMAN Guillaume, LEROY Kerian, MEGAL Cedrick, MEN Jordan, MONARD Cileia, MORVAN Ritchie, MOTTIER Sébastien, OLIVEIRA Kevin, PINTOUX Olivier, PLET Marianne, PONS Marc, PORRAS Lionel, POUYOL Davy, RIOUL Dylan, ROSA Alicia, VONGSANONH David, WIJATYK Pauline, ZOUGHLI Sabrina, agents de constatation principaux 2ème classe</p> <p>TANDIAN Coumba, THANGARAJAH Sutharsan, agents de constatation</p> |

| RÉF * | BASE LÉGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|--------------------|---|---|---|
| 5-I-121° 83 | Article 199 du code des douanes de l'Union et de l'article 249 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière | <p>ARETHAS Thierry, inspecteur régional 2ème classe, chef de service douanier de la surveillance CAVELAN Vincent, inspecteur, adjoint au chef de service</p> <p>LEBIGRE Hervé, contrôleur principal, adjoint au chef de service POINSOT Franck, contrôleur principal</p> <p>BRUNEAU Christel, LAPRAYE Eric, MOREL Franck, RODRIGUEZ Saturnino, SERRE Stéphane, SIMONI Jean-Joseph, STUYVAERT Olivier, VALLEE Didier, contrôleurs 1ère classe</p> <p>BARILLIER Nicolas, CAMIUL Jean Claude, CURIER-ILONGO Strelly, DEGAS Julien, DESBRUERES François, DOBROHODOV Matthieu, DOS ANJOS Christophe, FOLLIOU David, GARCIA Alex, GEBBINK Yann, GIORDANO François, HONORINE Jonathan, JOCOLAS-CIETTE Samuel, KERSTEN Alexandre, LABALLE Jonathan, LETONDEUR Melvyn, N'AIT SI ALI Youcef, NEGRON Nicolas, PETRENKO Laurent, SAÏAH Baptiste, SAINT-SEVIN Hélène, STEVENS Damien, TARAUD Annie Claude, TCHICAYA Camille, VADIMON Quentin, contrôleurs 2ème classe</p> <p>DECREPS Gilles, L'HENAFF Philippe, LETON Rodolphe, POUSSINES Nicole, SAHLAOUI Ramdane, agents de constatation principaux 1ère classe</p> <p>ALLART Zack, ARANCIOTTA Xavier, ARQUIE Alexandre, ARTERO Mathieu, AUBRIOT Sébastien, AUNOS Cécilia, BIGEL Lilou, BOCQUILLON Pascal, BONHOMME Stéphane, BOURLET Lucas, CLAIN Franck, DELEFORTRIE Sébastien, DESSET Benoît, DIALLO Alpha, DONDEZ Damien, DUFFAU Aurélien, FELLAH Othman, FERNANDES Elodie, GARINEAUD Damien, GAWRONSKI Virgile, GRISON Alice, HECQUET Pascal, HOUEL Marine, HURFIN Alexandre, JUIN Florent, LAMRI Rachid, LAPLANCHE Romain, LE RAY Yolanda, LEMAN Guillaume, LEROY Kerian, MEGAL Cedrick, MEN Jordan, MONARD Cileia, MORVAN Ritchie, MOTTIER Sébastien, OLIVEIRA Kevin, PINTOUX Olivier, PLET Marianne, PONS Marc, PORRAS Lionel, POUYOL Davy, RIOUL Dylan, ROSA Alicia, VONGSANONH David, WIJATYK Pauline, ZOUGHLI Sabrina, agents de constatation principaux 2ème classe</p> <p>TANDIAN Coumba, THANGARAJAH Sutharsan, agents de constatation</p> |

BUREAU COMINT3

| REF* | BASE LÉGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|------|-------------|--------------------|--|
| | | | |

| RÉF * | BASE LÉGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------------|--|--|---|
| 10-2 ter 142 | Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle | La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes | <p>ARETHAS Thierry, inspecteur régional 2ème classe, chef de service douanier de la surveillance CAVELAN Vincent, inspecteur, adjoint au chef de service</p> <p>LEBIGRE Hervé, contrôleur principal, adjoint au chef de service POINSOT Franck, contrôleur principal</p> <p>BRUNEAU Christel, LAPRAYE Eric, MOREL Franck, RODRIGUEZ Saturnino, SERRE Stéphane, SIMONI Jean-Joseph, STUYVAERT Olivier, VALLEE Didier, contrôleurs 1ère classe</p> <p>BARILLIER Nicolas, CAMIUL Jean Claude, CURIER-ILONGO Strelly, DEGAS Julien, DESBRUERES François, DOBROHODOV Matthieu, DOS ANJOS Christophe, FOLLIOU David, GARCIA Alex, GEBBINK Yann, GIORDANO François, HONORINE Jonathan, JOCOLAS-CIETTE Samuel, KERSTEN Alexandre, LABALLE Jonathan, LETONDEUR Melvyn, N'AIT SI ALI Youcef, NEGRON Nicolas, PETRENKO Laurent, SAÏAH Baptiste, SAINT-SEVIN Hélène, STEVENS Damien, TARAUD Annie Claude, TCHICAYA Camille, VADIMON Quentin, contrôleurs 2ème classe</p> <p>DECREPS Gilles, L'HENAFF Philippe, LETON Rodolphe, POUSSINES Nicole, SAHLAOUI Ramdane, agents de constatation principaux 1ère classe</p> <p>ALLART Zack, ARANCIOTTA Xavier, ARQUIE Alexandre, ARTERO Mathieu, AUBRIOT Sébastien, AUNOS Cécilia, BIGEL Lilou, BOCQUILLON Pascal, BONHOMME Stéphane, BOURLET Lucas, CLAIN Franck, DELEFORTRIE Sébastien, DESSET Benoît, DIALLO Alpha, DONDEZ Damien, DUFFAU Aurélien, FELLAH Othman, FERNANDES Elodie, GARINEAUD Damien, GAWRONSKI Virgile, GRISON Alice, HECQUET Pascal, HOUEL Marine, HURFIN Alexandre, JUIN Florent, LAMRI Rachid, LAPLANCHE Romain, LE RAY Yolanda, LEMAN Guillaume, LEROY Kerian, MEGAL Cedrick, MEN Jordan, MONARD Cileia, MORVAN Ritchie, MOTTIER Sébastien, OLIVEIRA Kevin, PINTOUX Olivier, PLET Marianne, PONS Marc, PORRAS Lionel, POUYOL Davy, RIOUL Dylan, ROSA Alicia, VONGSANONH David, WIJATYK Pauline, ZOUGHLI Sabrina, agents de constatation principaux 2ème classe</p> <p>TANDIAN Coumba, THANGARAJAH Sutharsan, agents de constatation</p> |

| RÉF * | BASE LÉGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------------------|---|---|---|
| 10-2 quater 143 | Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI | La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes | <p>ARETHAS Thierry, inspecteur régional 2ème classe, chef de service douanier de la surveillance CAVELAN Vincent, inspecteur, adjoint au chef de service</p> <p>LEBIGRE Hervé, contrôleur principal, adjoint au chef de service POINSOT Franck, contrôleur principal</p> <p>BRUNEAU Christel, LAPRAYE Eric, MOREL Franck, RODRIGUEZ Saturnino, SERRE Stéphane, SIMONI Jean-Joseph, STUYVAERT Olivier, VALLEE Didier, contrôleurs 1ère classe</p> <p>BARILLIER Nicolas, CAMIUL Jean Claude, CURIER-ILONGO Strelly, DEGAS Julien, DESBRUERES François, DOBROHODOV Matthieu, DOS ANJOS Christophe, FOLLIOU David, GARCIA Alex, GEBBINK Yann, GIORDANO François, HONORINE Jonathan, JOCOLAS-CIETTE Samuel, KERSTEN Alexandre, LABALLE Jonathan, LETONDEUR Melvyn, N'AIT SI ALI Youcef, NEGRON Nicolas, PETRENKO Laurent, SAÏAH Baptiste, SAINT-SEVIN Hélène, STEVENS Damien, TARAUD Annie Claude, TCHICAYA Camille, VADIMON Quentin, contrôleurs 2ème classe</p> <p>DECREPS Gilles, L'HENAFF Philippe, LETON Rodolphe, POUSSINES Nicole, SAHLAOUI Ramdane, agents de constatation principaux 1ère classe</p> <p>ALLART Zack, ARANCIOTTA Xavier, ARQUIE Alexandre, ARTERO Mathieu, AUBRIOT Sébastien, AUNOS Cécilia, BIGEL Lilou, BOCQUILLON Pascal, BONHOMME Stéphane, BOURLET Lucas, CLAIN Franck, DELEFORTRIE Sébastien, DESSET Benoît, DIALLO Alpha, DONDEZ Damien, DUFFAU Aurélien, FELLAH Othman, FERNANDES Elodie, GARINEAUD Damien, GAWRONSKI Virgile, GRISON Alice, HECQUET Pascal, HOUEL Marine, HURFIN Alexandre, JUIN Florent, LAMRI Rachid, LAPLANCHE Romain, LE RAY Yolanda, LEMAN Guillaume, LEROY Kerian, MEGAL Cedrick, MEN Jordan, MONARD Cileia, MORVAN Ritchie, MOTTIER Sébastien, OLIVEIRA Kevin, PINTOUX Olivier, PLET Marianne, PONS Marc, PORRAS Lionel, POUYOL Davy, RIOUL Dylan, ROSA Alicia, VONGSANONH David, WIJATYK Pauline, ZOUGHLI Sabrina, agents de constatation principaux 2ème classe</p> <p>TANDIAN Coumba, THANGARAJAH Sutharsan, agents de constatation</p> |

| RÉF * | BASE LÉGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|--|---|---|---|
| <p>10-2 quater-0</p> <p>144</p> | <p>Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013</p> | <p>L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites</p> | <p>ARETHAS Thierry, inspecteur régional 2ème classe, chef de service douanier de la surveillance CAVELAN Vincent, inspecteur, adjoint au chef de service</p> <p>LEBIGRE Hervé, contrôleur principal, adjoint au chef de service POINSOT Franck, contrôleur principal</p> <p>BRUNEAU Christel, LAPRAYE Eric, MOREL Franck, RODRIGUEZ Saturnino, SERRE Stéphane, SIMONI Jean-Joseph, STUYVAERT Olivier, VALLEE Didier, contrôleurs 1ère classe</p> <p>BARILLIER Nicolas, CAMIUL Jean Claude, CURIER-ILONGO Strelly, DEGAS Julien, DESBRUERES François, DOBROHODOV Matthieu, DOS ANJOS Christophe, FOLLIOU David, GARCIA Alex, GEBBINK Yann, GIORDANO François, HONORINE Jonathan, JOCOLAS-CIETTE Samuel, KERSTEN Alexandre, LABALLE Jonathan, LETONDEUR Melvyn, N'AIT SI ALI Youcef, NEGRON Nicolas, PETRENKO Laurent, SAÏAH Baptiste, SAINT-SEVIN Hélène, STEVENS Damien, TARAUD Annie Claude, TCHICAYA Camille, VADIMON Quentin, contrôleurs 2ème classe</p> <p>DECREPS Gilles, L'HENAFF Philippe, LETON Rodolphe, POUSSINES Nicole, SAHLAOUI Ramdane, agents de constatation principaux 1ère classe</p> <p>ALLART Zack, ARANCIOTTA Xavier, ARQUIE Alexandre, ARTERO Mathieu, AUBRIOT Sébastien, AUNOS Cécilia, BIGEL Lilou, BOCQUILLON Pascal, BONHOMME Stéphane, BOURLET Lucas, CLAIN Franck, DELEFORTRIE Sébastien, DESSET Benoît, DIALLO Alpha, DONDEZ Damien, DUFFAU Aurélien, FELLAH Othman, FERNANDES Elodie, GARINEAUD Damien, GAWRONSKI Virgile, GRISON Alice, HECQUET Pascal, HOUEL Marine, HURFIN Alexandre, JUIN Florent, LAMRI Rachid, LAPLANCHE Romain, LE RAY Yolanda, LEMAN Guillaume, LEROY Kerian, MEGAL Cedrick, MEN Jordan, MONARD Cileia, MORVAN Ritchie, MOTTIER Sébastien, OLIVEIRA Kevin, PINTOUX Olivier, PLET Marianne, PONS Marc, PORRAS Lionel, POUYOL Davy, RIOUL Dylan, ROSA Alicia, VONGSANONH David, WIJATYK Pauline, ZOUGHLI Sabrina, agents de constatation principaux 2ème classe</p> <p>TANDIAN Coumba, THANGARAJAH Sutharsan, agents de constatation</p> |

| RÉF * | BASE LÉGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|--|--|--|---|
| <p>10-2 quater-1</p> <p>145</p> | <p>Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13 , L. 521-17 , L. 614-35 , L. 623-39 , L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI</p> | <p>La décision de prélèvement d'échantillons</p> | <p>ARETHAS Thierry, inspecteur régional 2ème classe, chef de service douanier de la surveillance CAVELAN Vincent, inspecteur, adjoint au chef de service</p> <p>LEBIGRE Hervé, contrôleur principal, adjoint au chef de service POINSOT Franck, contrôleur principal</p> <p>BRUNEAU Christel, LAPRAYE Eric, MOREL Franck, RODRIGUEZ Saturnino, SERRE Stéphane, SIMONI Jean-Joseph, STUYVAERT Olivier, VALLEE Didier, contrôleurs 1ère classe</p> <p>BARILLIER Nicolas, CAMIUL Jean Claude, CURIER-ILONGO Strelly, DEGAS Julien, DESBRUERES François, DOBROHODOV Matthieu, DOS ANJOS Christophe, FOLLIOU David, GARCIA Alex, GEBBINK Yann, GIORDANO François, HONORINE Jonathan, JOCOLAS-CIETTE Samuel, KERSTEN Alexandre, LABALLE Jonathan, LETONDEUR Melvyn, N'AIT SI ALI Youcef, NEGRON Nicolas, PETRENKO Laurent, SAÏAH Baptiste, SAINT-SEVIN Hélène, STEVENS Damien, TARAUD Annie Claude, TCHICAYA Camille, VADIMON Quentin, contrôleurs 2ème classe</p> <p>DECREPS Gilles, L'HENAFF Philippe, LETON Rodolphe, POUSSINES Nicole, SAHLAOUI Ramdane, agents de constatation principaux 1ère classe</p> <p>ALLART Zack, ARANCIOTTA Xavier, ARQUIE Alexandre, ARTERO Mathieu, AUBRIOT Sébastien, AUNOS Cécilia, BIGEL Lilou, BOCQUILLON Pascal, BONHOMME Stéphane, BOURLET Lucas, CLAIN Franck, DELEFORTRIE Sébastien, DESSET Benoît, DIALLO Alpha, DONDEZ Damien, DUFFAU Aurélien, FELLAH Othman, FERNANDES Elodie, GARINEAUD Damien, GAWRONSKI Virgile, GRISON Alice, HECQUET Pascal, HOUEL Marine, HURFIN Alexandre, JUIN Florent, LAMRI Rachid, LAPLANCHE Romain, LE RAY Yolanda, LEMAN Guillaume, LEROY Kerian, MEGAL Cedrick, MEN Jordan, MONARD Cileia, MORVAN Ritchie, MOTTIER Sébastien, OLIVEIRA Kevin, PINTOUX Olivier, PLET Marianne, PONS Marc, PORRAS Lionel, POUYOL Davy, RIOUL Dylan, ROSA Alicia, VONGSANONH David, WIJATYK Pauline, ZOUGHLI Sabrina, agents de constatation principaux 2ème classe</p> <p>TANDIAN Coumba, THANGARAJAH Sutharsan, agents de constatation</p> |

| RÉF * | BASE LÉGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|--|---|---|---|
| <p>10-2 quater-2</p> <p>146</p> | <p>Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI</p> | <p>La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon</p> | <p>ARETHAS Thierry, inspecteur régional 2ème classe, chef de service douanier de la surveillance CAVELAN Vincent, inspecteur, adjoint au chef de service</p> <p>LEBIGRE Hervé, contrôleur principal, adjoint au chef de service POINSOT Franck, contrôleur principal</p> <p>BRUNEAU Christel, LAPRAYE Eric, MOREL Franck, RODRIGUEZ Saturnino, SERRE Stéphane, SIMONI Jean-Joseph, STUYVAERT Olivier, VALLEE Didier, contrôleurs 1ère classe</p> <p>BARILLIER Nicolas, CAMIUL Jean Claude, CURIER-ILONGO Strelly, DEGAS Julien, DESBRUERES François, DOBROHODOV Matthieu, DOS ANJOS Christophe, FOLLIOU David, GARCIA Alex, GEBBINK Yann, GIORDANO François, HONORINE Jonathan, JOCOLAS-CIETTE Samuel, KERSTEN Alexandre, LABALLE Jonathan, LETONDEUR Melvyn, N'AIT SI ALI Youcef, NEGRON Nicolas, PETRENKO Laurent, SAÏAH Baptiste, SAINT-SEVIN Hélène, STEVENS Damien, TARAUD Annie Claude, TCHICAYA Camille, VADIMON Quentin, contrôleurs 2ème classe</p> <p>DECREPS Gilles, L'HENAFF Philippe, LETON Rodolphe, POUSSINES Nicole, SAHLAOUI Ramdane, agents de constatation principaux 1ère classe</p> <p>ALLART Zack, ARANCIOTTA Xavier, ARQUIE Alexandre, ARTERO Mathieu, AUBRIOT Sébastien, AUNOS Cécilia, BIGEL Lilou, BOCQUILLON Pascal, BONHOMME Stéphane, BOURLET Lucas, CLAIN Franck, DELEFORTRIE Sébastien, DESSET Benoît, DIALLO Alpha, DONDEZ Damien, DUFFAU Aurélien, FELLAH Othman, FERNANDES Elodie, GARINEAUD Damien, GAWRONSKI Virgile, GRISON Alice, HECQUET Pascal, HOUEL Marine, HURFIN Alexandre, JUIN Florent, LAMRI Rachid, LAPLANCHE Romain, LE RAY Yolanda, LEMAN Guillaume, LEROY Kerian, MEGAL Cedrick, MEN Jordan, MONARD Cileia, MORVAN Ritchie, MOTTIER Sébastien, OLIVEIRA Kevin, PINTOUX Olivier, PLET Marianne, PONS Marc, PORRAS Lionel, POUYOL Davy, RIOUL Dylan, ROSA Alicia, VONGSANONH David, WIJATYK Pauline, ZOUGHLI Sabrina, agents de constatation principaux 2ème classe</p> <p>TANDIAN Coumba, THANGARAJAH Sutharsan, agents de constatation</p> |

| RÉF * | BASE LÉGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|--|---|--|---|
| 10-2 quater-3 147 | Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI | La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes | <p>ARETHAS Thierry, inspecteur régional 2ème classe, chef de service douanier de la surveillance CAVELAN Vincent, inspecteur, adjoint au chef de service</p> <p>LEBIGRE Hervé, contrôleur principal, adjoint au chef de service POINSOT Franck, contrôleur principal</p> <p>BRUNEAU Christel, LAPRAYE Eric, MOREL Franck, RODRIGUEZ Saturnino, SERRE Stéphane, SIMONI Jean-Joseph, STUYVAERT Olivier, VALLEE Didier, contrôleurs 1ère classe</p> <p>BARILLIER Nicolas, CAMIUL Jean Claude, CURIER-ILONGO Strelly, DEGAS Julien, DESBRUERES François, DOBROHODOV Matthieu, DOS ANJOS Christophe, FOLLIOU David, GARCIA Alex, GEBBINK Yann, GIORDANO François, HONORINE Jonathan, JOCOLAS-CIETTE Samuel, KERSTEN Alexandre, LABALLE Jonathan, LETONDEUR Melvyn, N'AIT SI ALI Youcef, NEGRON Nicolas, PETRENKO Laurent, SAÏAH Baptiste, SAINT-SEVIN Hélène, STEVENS Damien, TARAUD Annie Claude, TCHICAYA Camille, VADIMON Quentin, contrôleurs 2ème classe</p> <p>DECREPS Gilles, L'HENAFF Philippe, LETON Rodolphe, POUSSINES Nicole, SAHLAOUI Ramdane, agents de constatation principaux 1ère classe</p> <p>ALLART Zack, ARANCIOTTA Xavier, ARQUIE Alexandre, ARTERO Mathieu, AUBRIOT Sébastien, AUNOS Cécilia, BIGEL Lilou, BOCQUILLON Pascal, BONHOMME Stéphane, BOURLET Lucas, CLAIN Franck, DELEFORTRIE Sébastien, DESSET Benoît, DIALLO Alpha, DONDEZ Damien, DUFFAU Aurélien, FELLAH Othman, FERNANDES Elodie, GARINEAUD Damien, GAWRONSKI Virgile, GRISON Alice, HECQUET Pascal, HOUEL Marine, HURFIN Alexandre, JUIN Florent, LAMRI Rachid, LAPLANCHE Romain, LE RAY Yolanda, LEMAN Guillaume, LEROY Kerian, MEGAL Cedrick, MEN Jordan, MONARD Cileia, MORVAN Ritchie, MOTTIER Sébastien, OLIVEIRA Kevin, PINTOUX Olivier, PLET Marianne, PONS Marc, PORRAS Lionel, POUYOL Davy, RIOUL Dylan, ROSA Alicia, VONGSANONH David, WIJATYK Pauline, ZOUGHLI Sabrina, agents de constatation principaux 2ème classe</p> <p>TANDIAN Coumba, THANGARAJAH Sutharsan, agents de constatation</p> |

BUREAU FID 2

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|-------------|--------------------|---------------------------|---|
| | | | |

| RÉF * | BASE LÉGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|-----------------|--------------------|--|---|
| 6-1° 194 | Article 262 du CGI | Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation | <p>ARETHAS Thierry, inspecteur régional 2ème classe, chef de service douanier de la surveillance CAVELAN Vincent, inspecteur, adjoint au chef de service</p> <p>LEBIGRE Hervé, contrôleur principal, adjoint au chef de service POINSOT Franck, contrôleur principal</p> <p>BRUNEAU Christel, LAPRAYE Eric, MOREL Franck, RODRIGUEZ Saturnino, SERRE Stéphane, SIMONI Jean-Joseph, STUYVAERT Olivier, VALLEE Didier, contrôleurs 1ère classe</p> <p>BARILLIER Nicolas, CAMIUL Jean Claude, CURIER-ILONGO Strelly, DEGAS Julien, DESBRUERES François, DOBROHODOV Matthieu, DOS ANJOS Christophe, FOLLIOU David, GARCIA Alex, GEBBINK Yann, GIORDANO François, HONORINE Jonathan, JOCOLAS-CIETTE Samuel, KERSTEN Alexandre, LABALLE Jonathan, LETONDEUR Melvyn, N'AIT SI ALI Youcef, NEGRON Nicolas, PETRENKO Laurent, SAÏAH Baptiste, SAINT-SEVIN Hélène, STEVENS Damien, TARAUD Annie Claude, TCHICAYA Camille, VADIMON Quentin, contrôleurs 2ème classe</p> <p>DECREPS Gilles, L'HENAFF Philippe, LETON Rodolphe, POUSSINES Nicole, SAHLAOUI Ramdane, agents de constatation principaux 1ère classe</p> <p>ALLART Zack, ARANCIOTTA Xavier, ARQUIE Alexandre, ARTERO Mathieu, AUBRIOT Sébastien, AUNOS Cécilia, BIGEL Lilou, BOCQUILLON Pascal, BONHOMME Stéphane, BOURLET Lucas, CLAIN Franck, DELEFORTRIE Sébastien, DESSET Benoît, DIALLO Alpha, DONDEZ Damien, DUFFAU Aurélien, FELLAH Othman, FERNANDES Elodie, GARINEAUD Damien, GAWRONSKI Virgile, GRISON Alice, HECQUET Pascal, HOUEL Marine, HURFIN Alexandre, JUIN Florent, LAMRI Rachid, LAPLANCHE Romain, LE RAY Yolanda, LEMAN Guillaume, LEROY Kerian, MEGAL Cedrick, MEN Jordan, MONARD Cileia, MORVAN Ritchie, MOTTIER Sébastien, OLIVEIRA Kevin, PINTOUX Olivier, PLET Marianne, PONS Marc, PORRAS Lionel, POUYOL Davy, RIOUL Dylan, ROSA Alicia, VONGSANONH David, WIJATYK Pauline, ZOUGHLI Sabrina, agents de constatation principaux 2ème classe</p> <p>TANDIAN Coumba, THANGARAJAH Sutharsan, agents de constatation</p> |

| RÉF * | BASE LÉGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------------|--|--|---|
| 10-2 bis 199 | Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009 | Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane (à l'exception des franchises diplomatiques) | <p>ARETHAS Thierry, inspecteur régional 2ème classe, chef de service douanier de la surveillance CAVELAN Vincent, inspecteur, adjoint au chef de service</p> <p>LEBIGRE Hervé, contrôleur principal, adjoint au chef de service POINSOT Franck, contrôleur principal</p> <p>BRUNEAU Christel, LAPRAYE Eric, MOREL Franck, RODRIGUEZ Saturnino, SERRE Stéphane, SIMONI Jean-Joseph, STUYVAERT Olivier, VALLEE Didier, contrôleurs 1ère classe</p> <p>BARILLIER Nicolas, CAMIUL Jean Claude, CURIER-ILONGO Strelly, DEGAS Julien, DESBRUERES François, DOBROHODOV Matthieu, DOS ANJOS Christophe, FOLLIOU David, GARCIA Alex, GEBBINK Yann, GIORDANO François, HONORINE Jonathan, JOCOLAS-CIETTE Samuel, KERSTEN Alexandre, LABALLE Jonathan, LETONDEUR Melvyn, N'AIT SI ALI Youcef, NEGRON Nicolas, PETRENKO Laurent, SAÏAH Baptiste, SAINT-SEVIN Hélène, STEVENS Damien, TARAUD Annie Claude, TCHICAYA Camille, VADIMON Quentin, contrôleurs 2ème classe</p> <p>DECREPS Gilles, L'HENAFF Philippe, LETON Rodolphe, POUSSINES Nicole, SAHLAOUI Ramdane, agents de constatation principaux 1ère classe</p> <p>ALLART Zack, ARANCIOTTA Xavier, ARQUIE Alexandre, ARTERO Mathieu, AUBRIOT Sébastien, AUNOS Cécilia, BIGEL Lilou, BOCQUILLON Pascal, BONHOMME Stéphane, BOURLET Lucas, CLAIN Franck, DELEFORTRIE Sébastien, DESSET Benoît, DIALLO Alpha, DONDEZ Damien, DUFFAU Aurélien, FELLAH Othman, FERNANDES Elodie, GARINEAUD Damien, GAWRONSKI Virgile, GRISON Alice, HECQUET Pascal, HOUEL Marine, HURFIN Alexandre, JUIN Florent, LAMRI Rachid, LAPLANCHE Romain, LE RAY Yolanda, LEMAN Guillaume, LEROY Kerian, MEGAL Cedrick, MEN Jordan, MONARD Cileia, MORVAN Ritchie, MOTTIER Sébastien, OLIVEIRA Kevin, PINTOUX Olivier, PLET Marianne, PONS Marc, PORRAS Lionel, POUYOL Davy, RIOUL Dylan, ROSA Alicia, VONGSANONH David, WIJATYK Pauline, ZOUGHLI Sabrina, agents de constatation principaux 2ème classe</p> <p>TANDIAN Coumba, THANGARAJAH Sutharsan, agents de constatation</p> |

| RÉF * | BASE LÉGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|-------------------|---|--|---|
| 10-16° 201 | Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts | Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée (à l'exception des franchises diplomatiques) | <p>ARETHAS Thierry, inspecteur régional 2ème classe, chef de service douanier de la surveillance CAVELAN Vincent, inspecteur, adjoint au chef de service</p> <p>LEBIGRE Hervé, contrôleur principal, adjoint au chef de service POINSOT Franck, contrôleur principal</p> <p>BRUNEAU Christel, LAPRAYE Eric, MOREL Franck, RODRIGUEZ Saturnino, SERRE Stéphane, SIMONI Jean-Joseph, STUYVAERT Olivier, VALLEE Didier, contrôleurs 1ère classe</p> <p>BARILLIER Nicolas, CAMIUL Jean Claude, CURIER-ILONGO Strelly, DEGAS Julien, DESBRUERES François, DOBROHODOV Matthieu, DOS ANJOS Christophe, FOLLIOU David, GARCIA Alex, GEBBINK Yann, GIORDANO François, HONORINE Jonathan, JOCOLAS-CIETTE Samuel, KERSTEN Alexandre, LABALLE Jonathan, LETONDEUR Melvyn, N'AIT SI ALI Youcef, NEGRON Nicolas, PETRENKO Laurent, SAÏAH Baptiste, SAINT-SEVIN Hélène, STEVENS Damien, TARAUD Annie Claude, TCHICAYA Camille, VADIMON Quentin, contrôleurs 2ème classe</p> <p>DECREPS Gilles, L'HENAFF Philippe, LETON Rodolphe, POUSSINES Nicole, SAHLAOUI Ramdane, agents de constatation principaux 1ère classe</p> <p>ALLART Zack, ARANCIOTTA Xavier, ARQUIE Alexandre, ARTERO Mathieu, AUBRIOT Sébastien, AUNOS Cécilia, BIGEL Lilou, BOCQUILLON Pascal, BONHOMME Stéphane, BOURLET Lucas, CLAIN Franck, DELEFORTRIE Sébastien, DESSET Benoît, DIALLO Alpha, DONDEZ Damien, DUFFAU Aurélien, FELLAH Othman, FERNANDES Elodie, GARINEAUD Damien, GAWRONSKI Virgile, GRISON Alice, HECQUET Pascal, HOUEL Marine, HURFIN Alexandre, JUIN Florent, LAMRI Rachid, LAPLANCHE Romain, LE RAY Yolanda, LEMAN Guillaume, LEROY Kerian, MEGAL Cedrick, MEN Jordan, MONARD Cileia, MORVAN Ritchie, MOTTIER Sébastien, OLIVEIRA Kevin, PINTOUX Olivier, PLET Marianne, PONS Marc, PORRAS Lionel, POUYOL Davy, RIOUL Dylan, ROSA Alicia, VONGSANONH David, WIJATYK Pauline, ZOUGHLI Sabrina, agents de constatation principaux 2ème classe</p> <p>TANDIAN Coumba, THANGARAJAH Sutharsan, agents de constatation</p> |

NOTES EXPLICATIVES

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.

La colonne **REF*** attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est **6-5°**, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 2 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets

simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les en-têtes de tableaux correspondent aux grades et fonctions suivants :

- DR : directeur régional
- ADI : adjoint au directeur interrégional
- CP/SG : chef de pôle, secrétaire général d'une direction régionale ou interrégionale
- CC : comptable ou son adjoint
- CD : chef divisionnaire, ou son adjoint
- CS : chef de service dans une direction, notamment dans un bureau de douane, un service régional d'enquête ou un service viticulture, chef des services douaniers de surveillance ou son adjoint
- CISD : chef du centre interrégional de saisies des données, ou son adjoint
- CU : chef d'unité, ou son adjoint
- AG : agent des douanes affectés dans des services de la branche des OP/CO-AG ou de la branche de la surveillance, étant précisé dans la colonne la ou les catégories statutaires pouvant recevoir une délégation de signature

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

- CDU : code des douanes de l'Union
- RE : règlement d'exécution
- RD : règlement délégué
- CD : code des douanes
- CGI : code général des impôts
- LPF : livre des procédures fiscales
- CPI : code de la propriété intellectuelle

Les décisions ajoutées/modifiées par le décret n° 2022-893 du 15 juin 2022 (qui a modifié en dernier lieu le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles) sont surlignées en bleu, ainsi que les décisions éventuellement déplacées d'un tableau à l'autre.

RENOIS DU TABLEAU

- (1) Les décisions administratives individuelles figurant aux articles 302 H ter, 302 H quater et 319 du CGI, d'une part, et à l'article L.29 du LPF, d'autre part, ont été expressément attribuées par la loi au directeur régional des douanes et droits indirects. Toutefois, une fois entrées en vigueur, les dispositions

réglementaires portant application du code sur les impositions et les biens et services, les articles 302 H ter et 302 H quater du CGI, seront définitivement abrogés [conformément aux dispositions des articles 10 (47°) et 38 (5°) de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021].

- (2) Dans le cadre de la déclaration simplifiée (article 166 du CDU), les autorités douanières peuvent accepter que la déclaration en douane ne comporte pas certaines des énonciations prévues ou ne soit pas accompagnée de certains documents. Deux cas sont possibles :
 - une autorisation délivrée par les autorités douanières est requise en cas de **demande de dédouanement en deux temps** (déclarations simplifiées suivies d'une déclaration complémentaire globale). La délivrance de cette autorisation, après audit des critères prévus à l'article 145 du RDC, peut être déléguée, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane ;
 - en cas de **procédure de soumission D48**, il s'agit d'une simple facilité qui n'est pas délivrée sur autorisation et ne nécessite pas d'audit. Son octroi peut être délégué, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane.
- (3) Si le demandeur n'est pas établi sur le territoire douanier visé à l'article 1^{er} du code des douanes (c'est-à-dire, s'il n'est pas établi en France), l'autorité douanière compétente est la direction interrégionale d'Île-de-France. L'octroi de la décision, dans ce cas, peut être délégué soit au directeur régional de Paris, aux chefs de pôle ou au secrétaire général de cette direction, soit au Service grands comptes.
- (4) S'agissant de la DAI n° 152 : remboursement de droits et taxes perçus et recouvrés comme en matière de douane, le DI des Hauts de France est autorisé, dans le cadre de seuils qu'il définit, à déléguer sa signature - à certains agents placés sous son autorité et notamment au chef divisionnaire de la division de Lille - aux fins de signer les décisions de remboursement partiel de TICPE aux transporteurs européens après instruction des demandes par les services du ressort de la division précitée.
- (5) L'agrément au dédouanement centralisé national est prévu par l'arrêté du 9 mai 2016 relatif à l'agrément au dédouanement centralisé national en application de l'article 179, paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union.
- (6) Article du CGI demeurant provisoirement en vigueur par la combinaison des dispositions des articles 10 et 38 de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021
- (7) Pour ce qui concerne la proposition de fermeture d'établissement dans le cadre de l'application de l'article 1825 du code général des impôts, les directeurs interrégionaux des douanes et droits indirects, d'une part, et, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, les directeurs régionaux des douanes et droits indirects, d'autre part, sont autorisés à déléguer leur signature aux fonctionnaires placés sous leur autorité dans les limites et conditions précisées dans la présente annexe I et dans l'annexe II de la décision de délégation de signature de la directrice générale.

Direction interrégionale des douanes
d'Ile-de-France

75-2022-12-09-00030

ANNEXE à la décision du directeur interrégional
des douanes et des droits indirects
d ÎLE-DE-FRANCE du 9 décembre 2022

ANNEXE I E-4 DÉLÉGATION DES DÉCISIONS
ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU
DE L UNITÉ DE SURVEILLANCE DE
PARIS-FERROVIAIRE,
DIVISION DE PARIS-SURVEILLANCE, DIRECTION
RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS
INDIRECTS DE PARIS

ANNEXE à la décision du directeur interrégional des douanes et des droits indirects d'ÎLE-DE-FRANCE du 9 décembre 2022

ANNEXE I – E-4 – DÉLÉGATION DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU DE L'UNITÉ DE SURVEILLANCE DE PARIS-FERROVIAIRE, DIVISION DE PARIS-SURVEILLANCE, DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'ÎLE-DE-FRANCE

BUREAU RÉSEAU 2

| REF * | BASE LÉGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|-----------------------|---|--|---|
| 5-II-1° 1 | Article 76-2 du code des douanes (CD) | Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture | HOUAMRIA Ludovic, inspecteur, chef de service douanier de la surveillance MANCION Pamela, contrôleur principal, adjointe au chef de service LARTAUD Anaïs, contrôleur de deuxième classe, adjointe au chef de service |
| BUREAU COMINT1 | | | |
| 5-I-108° 80 | Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée, | HOUAMRIA Ludovic, inspecteur, chef de service douanier de la surveillance MANCION Pamela, contrôleur principal, adjointe au chef de service LARTAUD Anaïs, contrôleur de deuxième classe, adjointe au chef de service |

| REF * | BASE LÉGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|--------------------|--|---|---|
| 5-I-109° 81 | Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 253 à 256 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Autorisation de bénéficiaire d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour, | Ludovic HOUAMRIA, inspecteur, chef de service douanier de la surveillance Pamela MANCION, contrôleur principal, adjointe au chef de service Anaïs LARTAUD, contrôleur de 2e classe, adjointe au chef de service Gregory ALIKER, contrôleur de 2e classe Raphaël MOREAU, contrôleur de 2e classe Alison JORON, contrôleur de 2e classe Sophie MEYER, contrôleur de 2e classe Jean-Christophe OUAKIF, contrôleur de 2e classe Maxime GONCALVES, contrôleur de 2e classe Franck MALET, contrôleur de 2e classe Cédric LEHOUX, contrôleur de 2e classe Jonathan PEZZETTA, contrôleur de 2e classe Odin LABAT, agent de constatation principal de 2e classe Antonin BALTA, agent de constatation principal de 2e classe Olivier PREAUX, agent de constatation principal de 2e classe Claudia MAGNATI, agent de constatation principal de 2e classe Benoît BERGLAS, agent de constatation principal de 2e classe Stéphanie DIGNE, agent de constatation principal de 2e classe Martial TEIXEIRA, agent de constatation principal de 2e classe Michael VALENTE, agent de constatation principal de 2e classe Cécile VOISIN, agent de constatation principal de 2e classe Rafik BENSEDDIK, agent de constatation principal de 2e classe Antoine BOURGUET, agent de constatation |

| REF * | BASE LÉGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|--------------------|---|---|---|
| 5-I-121° 83 | Article 199 du code des douanes de l'Union et de l'article 249 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 | Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière | Ludovic HOUAMRIA, inspecteur, chef de service douanier de la surveillance Pamela MANCION, contrôleur principal, adjointe au chef de service Anaïs LARTAUD, contrôleur de 2e classe, adjointe au chef de service Gregory ALIKER, contrôleur de 2e classe Raphaël MOREAU, contrôleur de 2e classe Alison JORON, contrôleur de 2e classe Sophie MEYER, contrôleur de 2e classe Jean-Christophe OUAKIF, contrôleur de 2e classe Maxime GONCALVES, contrôleur de 2e classe Franck MALET, contrôleur de 2e classe Cédric LEHOUX, contrôleur de 2e classe Jonathan PEZZETTA, contrôleur de 2e classe Odin LABAT, agent de constatation principal de 2e classe Antonin BALTA, agent de constatation principal de 2e classe Olivier PREAUX, agent de constatation principal de 2e classe Claudia MAGNATI, agent de constatation principal de 2e classe Benoît BERGLAS, agent de constatation principal de 2e classe Stéphanie DIGNE, agent de constatation principal de 2e classe Martial TEIXEIRA, agent de constatation principal de 2e classe Michael VALENTE, agent de constatation principal de 2e classe Cécile VOISIN, agent de constatation principal de 2e classe Rafik BENSEDDIK, agent de constatation principal de 2e classe ANTOINE BOURGUET, AGENT DE CONSTATATION |

BUREAU COMINT3

| REF* | BASE LÉGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|------|-------------|--------------------|--|
|------|-------------|--------------------|--|

| REF * | BASE LÉGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------------|--|--|---|
| 10-2 ter 142 | Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle | La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes | Ludovic HOUAMRIA, inspecteur, chef de service douanier de la surveillance Pamela MANCION, contrôleur principal, adjointe au chef de service Anaïs LARTAUD, contrôleur de 2e classe, adjointe au chef de service Gregory ALIKER, contrôleur de 2e classe Raphaël MOREAU, contrôleur de 2e classe Alison JORON, contrôleur de 2e classe Sophie MEYER, contrôleur de 2e classe Jean-Christophe OUAKIF, contrôleur de 2e classe Maxime GONCALVES, contrôleur de 2e classe Franck MALET, contrôleur de 2e classe Cédric LEHOUX, contrôleur de 2e classe Jonathan PEZZETTA, contrôleur de 2e classe Odin LABAT, agent de constatation principal de 2e classe Antonin BALTA, agent de constatation principal de 2e classe Olivier PREAUX, agent de constatation principal de 2e classe Claudia MAGNATI, agent de constatation principal de 2e classe Benoît BERGLAS, agent de constatation principal de 2e classe Stéphanie DIGNE, agent de constatation principal de 2e classe Martial TEIXEIRA, agent de constatation principal de 2e classe Michael VALENTE, agent de constatation principal de 2e classe Cécile VOISIN, agent de constatation principal de 2e classe Rafik BENSEDDIK, agent de constatation principal de 2e classe Antoine BOURGUET, agent de constatation |

| REF * | BASE LÉGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---|--|--|--|
| <p>10-2 quater</p> <p>143</p> | <p>Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI</p> | <p>La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes</p> | <p>Ludovic HOUAMRIA, inspecteur, chef de service douanier de la surveillance Pamela MANCION, contrôleur principal, adjointe au chef de service Anaïs LARTAUD, contrôleur de 2e classe, adjointe au chef de service Gregory ALIKER, contrôleur de 2e classe Raphaël MOREAU, contrôleur de 2e classe Alison JORON, contrôleur de 2e classe Sophie MEYER, contrôleur de 2e classe Jean-Christophe OUAKIF, contrôleur de 2e classe Maxime GONCALVES, contrôleur de 2e classe Franck MALET, contrôleur de 2e classe Cédric LEHOUX, contrôleur de 2e classe Jonathan PEZZETTA, contrôleur de 2e classe Odin LABAT, agent de constatation principal de 2e classe Antonin BALTA, agent de constatation principal de 2e classe Olivier PREAUX, agent de constatation principal de 2e classe Claudia MAGNATI, agent de constatation principal de 2e classe Benoît BERGLAS, agent de constatation principal de 2e classe Stéphanie DIGNE, agent de constatation principal de 2e classe Martial TEIXEIRA, agent de constatation principal de 2e classe Michael VALENTE, agent de constatation principal de 2e classe Cécile VOISIN, agent de constatation principal de 2e classe Rafik BENSEDDIK, agent de constatation principal de 2e classe Antoine BOURGUET, agent de constatation</p> |

| REF * | BASE LÉGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|-----------------------------|--|--|---|
| 10-2 quater-0 144 | Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 | L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites | <p>Ludovic HOUAMRIA, inspecteur, chef de service douanier de la surveillance Pamela MANCION, contrôleur principal, adjointe au chef de service Anaïs LARTAUD, contrôleur de 2e classe, adjointe au chef de service Gregory ALIKER, contrôleur de 2e classe Raphaël MOREAU, contrôleur de 2e classe Alison JORON, contrôleur de 2e classe Sophie MEYER, contrôleur de 2e classe Jean-Christophe OUAKIF, contrôleur de 2e classe Maxime GONCALVES , contrôleur de 2e classe Franck MALET, contrôleur de 2e classe Cédric LEHOUX, contrôleur de 2e classe Jonathan PEZZETTA, contrôleur de 2e classe Odin LABAT, agent de constatation principal de 2e classe Antonin BALTA, agent de constatation principal de 2e classe Olivier PREAUX, agent de constatation principal de 2e classe Claudia MAGNATI, agent de constatation principal de 2e classe Benoît BERGLAS, agent de constatation principal de 2e classe Stéphanie DIGNE, agent de constatation principal de 2e classe Martial TEIXEIRA, agent de constatation principal de 2e classe Michael VALENTE, agent de constatation principal de 2e classe Cécile VOISIN, agent de constatation principal de 2e classe Rafik BENSEDDIK, agent de constatation principal de 2e classe Antoine BOURGUET, agent de constatation</p> |

| REF * | BASE LÉGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|-----------------------------|---|---|--|
| 10-2 quater-1 145 | Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13 , L. 521-17 , L. 614-35 , L. 623-39 , L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI | La décision de prélèvement d'échantillons | Ludovic HOUAMRIA, inspecteur, chef de service douanier de la surveillance Pamela MANCION, contrôleur principal, adjointe au chef de service Anaïs LARTAUD, contrôleur de 2e classe, adjointe au chef de service Gregory ALIKER, contrôleur de 2e classe Raphaël MOREAU, contrôleur de 2e classe Alison JORON, contrôleur de 2e classe Sophie MEYER, contrôleur de 2e classe Jean-Christophe OUAKIF, contrôleur de 2e classe Maxime GONCALVES , contrôleur de 2e classe Franck MALET, contrôleur de 2e classe Cédric LEHOUX, contrôleur de 2e classe Jonathan PEZZETTA, contrôleur de 2e classe Odin LABAT, agent de constatation principal de 2e classe Antonin BALTA, agent de constatation principal de 2e classe Olivier PREAUX, agent de constatation principal de 2e classe Claudia MAGNATI, agent de constatation principal de 2e classe Benoît BERGLAS, agent de constatation principal de 2e classe Stéphanie DIGNE, agent de constatation principal de 2e classe Martial TEIXEIRA, agent de constatation principal de 2e classe Michael VALENTE, agent de constatation principal de 2e classe Cécile VOISIN, agent de constatation principal de 2e classe Rafik BENSEDDIK, agent de constatation principal de 2e classe Antoine BOURGUET, agent de constatation |

| REF * | BASE LÉGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|--|--|--|---|
| 10-2 quater-2 146 | Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI | La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon | Ludovic HOUAMRIA, inspecteur, chef de service douanier de la surveillance Pamela MANCION, contrôleur principal, adjointe au chef de service Anaïs LARTAUD, contrôleur de 2e classe, adjointe au chef de service Gregory ALIKER, contrôleur de 2e classe Raphaël MOREAU, contrôleur de 2e classe Alison JORON, contrôleur de 2e classe Sophie MEYER, contrôleur de 2e classe Jean-Christophe OUAKIF, contrôleur de 2e classe Maxime GONCALVES, contrôleur de 2e classe Franck MALET, contrôleur de 2e classe Cédric LEHOUX, contrôleur de 2e classe Jonathan PEZZETTA, contrôleur de 2e classe Odin LABAT, agent de constatation principal de 2e classe Antonin BALTA, agent de constatation principal de 2e classe Olivier PREAUX, agent de constatation principal de 2e classe Claudia MAGNATI, agent de constatation principal de 2e classe Benoît BERGLAS, agent de constatation principal de 2e classe Stéphanie DIGNE, agent de constatation principal de 2e classe Martial TEIXEIRA, agent de constatation principal de 2e classe Michael VALENTE, agent de constatation principal de 2e classe Cécile VOISIN, agent de constatation principal de 2e classe Rafik BENSEDDIK, agent de constatation principal de 2e classe Antoine BOURGUET, agent de constatation |

| REF * | BASE LÉGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|-----------------------------|---|--|---|
| 10-2 quater-3 147 | Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI | La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes | Ludovic HOUAMRIA, inspecteur, chef de service douanier de la surveillance Pamela MANCION, contrôleur principal, adjointe au chef de service Anaïs LARTAUD, contrôleur de 2e classe, adjointe au chef de service Gregory ALIKER, contrôleur de 2e classe Raphaël MOREAU, contrôleur de 2e classe Alison JORON, contrôleur de 2e classe Sophie MEYER, contrôleur de 2e classe Jean-Christophe OUAKIF, contrôleur de 2e classe Maxime GONCALVES, contrôleur de 2e classe Franck MALET, contrôleur de 2e classe Cédric LEHOUX, contrôleur de 2e classe Jonathan PEZZETTA, contrôleur de 2e classe Odin LABAT, agent de constatation principal de 2e classe Antonin BALTA, agent de constatation principal de 2e classe Olivier PREAUX, agent de constatation principal de 2e classe Claudia MAGNATI, agent de constatation principal de 2e classe Benoît BERGLAS, agent de constatation principal de 2e classe Stéphanie DIGNE, agent de constatation principal de 2e classe Martial TEIXEIRA, agent de constatation principal de 2e classe Michael VALENTE, agent de constatation principal de 2e classe Cécile VOISIN, agent de constatation principal de 2e classe Rafik BENSEDDIK, agent de constatation principal de 2e classe Antoine BOURGUET, agent de constatation |

BUREAU FID 2

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|------|-------------|--------------------|--|
| | | | |

| REF * | BASE LÉGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|-----------------|-----------------------|--|---|
| 6-1° 194 | Article 262 du CGI | Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation | <p>Ludovic HOUAMRIA, inspecteur, chef de service douanier de la surveillance Pamela MANCION, contrôleur principal, adjointe au chef de service Anaïs LARTAUD, contrôleur de 2e classe, adjointe au chef de service Gregory ALIKER, contrôleur de 2e classe Raphaël MOREAU, contrôleur de 2e classe Alison JORON, contrôleur de 2e classe Sophie MEYER, contrôleur de 2e classe Jean-Christophe OUAKIF, contrôleur de 2e classe Maxime GONCALVES , contrôleur de 2e classe Franck MALET, contrôleur de 2e classe Cédric LEHOUX, contrôleur de 2e classe Jonathan PEZZETTA, contrôleur de 2e classe Odin LABAT, agent de constatation principal de 2e classe Antonin BALTA, agent de constatation principal de 2e classe Olivier PREAUX, agent de constatation principal de 2e classe Claudia MAGNATI, agent de constatation principal de 2e classe Benoît BERGLAS, agent de constatation principal de 2e classe Stéphanie DIGNE, agent de constatation principal de 2e classe Martial TEIXEIRA, agent de constatation principal de 2e classe Michael VALENTE, agent de constatation principal de 2e classe Cécile VOISIN, agent de constatation principal de 2e classe Rafik BENSEDDIK, agent de constatation principal de 2e classe Antoine BOURGUET, agent de constatation</p> |

| REF * | BASE LÉGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|---------------------|--|--|---|
| 10-2 bis 199 | Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009 | Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane (à l'exception des franchises diplomatiques) | <p>Ludovic HOUAMRIA, inspecteur, chef de service douanier de la surveillance Pamela MANCION, contrôleur principal, adjointe au chef de service Anaïs LARTAUD, contrôleur de 2e classe, adjointe au chef de service Gregory ALIKER, contrôleur de 2e classe Raphaël MOREAU, contrôleur de 2e classe Alison JORON, contrôleur de 2e classe Sophie MEYER, contrôleur de 2e classe Jean-Christophe OUAKIF, contrôleur de 2e classe Maxime GONCALVES , contrôleur de 2e classe Franck MALET, contrôleur de 2e classe Cédric LEHOUX, contrôleur de 2e classe Jonathan PEZZETTA, contrôleur de 2e classe Odin LABAT, agent de constatation principal de 2e classe Antonin BALTA, agent de constatation principal de 2e classe Olivier PREAUX, agent de constatation principal de 2e classe Claudia MAGNATI, agent de constatation principal de 2e classe Benoît BERGLAS, agent de constatation principal de 2e classe Stéphanie DIGNE, agent de constatation principal de 2e classe Martial TEIXEIRA, agent de constatation principal de 2e classe Michael VALENTE, agent de constatation principal de 2e classe Cécile VOISIN, agent de constatation principal de 2e classe Rafik BENSEDDIK, agent de constatation principal de 2e classe Antoine BOURGUET, agent de constatation</p> |

| REF * | BASE LÉGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|-------------------|---|--|---|
| 10-16° 201 | Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts | Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée (à l'exception des franchises diplomatiques) | Ludovic HOUAMRIA, inspecteur, chef de service douanier de la surveillance Pamela MANCION, contrôleur principal, adjointe au chef de service Anaïs LARTAUD, contrôleur de 2e classe, adjointe au chef de service Gregory ALIKER, contrôleur de 2e classe Raphaël MOREAU, contrôleur de 2e classe Alison JORON, contrôleur de 2e classe Sophie MEYER, contrôleur de 2e classe Jean-Christophe OUAKIF, contrôleur de 2e classe Maxime GONCALVES, contrôleur de 2e classe Franck MALET, contrôleur de 2e classe Cédric LEHOUX, contrôleur de 2e classe Jonathan PEZZETTA, contrôleur de 2e classe Odin LABAT, agent de constatation principal de 2e classe Antonin BALTA, agent de constatation principal de 2e classe Olivier PREAUX, agent de constatation principal de 2e classe Claudia MAGNATI, agent de constatation principal de 2e classe Benoît BERGLAS, agent de constatation principal de 2e classe Stéphanie DIGNE, agent de constatation principal de 2e classe Martial TEIXEIRA, agent de constatation principal de 2e classe Michael VALENTE, agent de constatation principal de 2e classe Cécile VOISIN, agent de constatation principal de 2e classe Rafik BENSEDDIK, agent de constatation principal de 2e classe Antoine BOURGUET, agent de constatation |

NOTES EXPLICATIVES

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.

La colonne **REF*** attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est **6-5°**, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 2 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les en-têtes de tableaux correspondent aux grades et fonctions suivants :

- DR : directeur régional
- ADI : adjoint au directeur interrégional
- CP/SG : chef de pôle, secrétaire général d'une direction régionale ou interrégionale
- CC : comptable ou son adjoint
- CD : chef divisionnaire, ou son adjoint
- CS : chef de service dans une direction, notamment dans un bureau de douane, un service régional d'enquête ou un service viticulture, chef des services douaniers de surveillance ou son adjoint
- CISD : chef du centre interrégional de saisies des données, ou son adjoint
- CU : chef d'unité, ou son adjoint
- AG : agent des douanes affectés dans des services de la branche des OP/CO-AG ou de la branche de la surveillance, étant précisé dans la colonne la ou les catégories statutaires pouvant recevoir une délégation de signature

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

- CDU : code des douanes de l'Union
- RE : règlement d'exécution
- RD : règlement délégué
- CD : code des douanes
- CGI : code général des impôts
- LPF : livre des procédures fiscales
- CPI : code de la propriété intellectuelle

Les décisions ajoutées/modifiées par le décret n° 2022-893 du 15 juin 2022 (qui a modifié en dernier lieu le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles) sont surlignées en bleu, ainsi que les décisions éventuellement déplacées d'un tableau à l'autre.

RENOIS DU TABLEAU

- (1) Les décisions administratives individuelles figurant aux articles 302 H ter, 302 H quater et 319 du CGI, d'une part, et à l'article L.29 du LPF, d'autre part, ont été expressément attribuées par la loi au directeur régional des douanes et droits indirects. Toutefois, une fois entrées en vigueur, les dispositions réglementaires portant application du code sur les impositions et les biens et services, les articles 302 H ter et 302 H quater du CGI, seront définitivement abrogés [conformément aux dispositions des articles 10 (47°) et 38 (5°) de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021].
- (2) Dans le cadre de la déclaration simplifiée (article 166 du CDU), les autorités douanières peuvent accepter que la déclaration en douane ne comporte pas certaines des énonciations prévues ou ne soit pas accompagnée de certains documents. Deux cas sont possibles :

- une autorisation délivrée par les autorités douanières est requise en cas de **demande de dédouanement en deux temps** (déclarations simplifiées suivies d'une déclaration complémentaire globale). La délivrance de cette autorisation, après audit des critères prévus à l'article 145 du RDC, peut être déléguée, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane ;
- en cas de **procédure de soumission D48**, il s'agit d'une simple facilité qui n'est pas délivrée sur autorisation et ne nécessite pas d'audit. Son octroi peut être délégué, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane.
- (3) Si le demandeur n'est pas établi sur le territoire douanier visé à l'article 1^{er} du code des douanes (c'est-à-dire, s'il n'est pas établi en France), l'autorité douanière compétente est la direction interrégionale d'Île-de-France. L'octroi de la décision, dans ce cas, peut être délégué soit au directeur régional de Paris, aux chefs de pôle ou au secrétaire général de cette direction, soit au Service grands comptes.
- (4) S'agissant de la DAI n° 152 : remboursement de droits et taxes perçus et recouvrés comme en matière de douane, le DI des Hauts de France est autorisé, dans le cadre de seuils qu'il définit, à déléguer sa signature - à certains agents placés sous son autorité et notamment au chef divisionnaire de la division de Lille - aux fins de signer les décisions de remboursement partiel de TICPE aux transporteurs européens après instruction des demandes par les services du ressort de la division précitée.
- (5) L'agrément au dédouanement centralisé national est prévu par l'arrêté du 9 mai 2016 relatif à l'agrément au dédouanement centralisé national en application de l'article 179, paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union.
- (6) Article du CGI demeurant provisoirement en vigueur par la combinaison des dispositions des articles 10 et 38 de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021
- (7) Pour ce qui concerne la proposition de fermeture d'établissement dans le cadre de l'application de l'article 1825 du code général des impôts, les directeurs interrégionaux des douanes et droits indirects, d'une part, et, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, les directeurs régionaux des douanes et droits indirects, d'autre part, sont autorisés à déléguer leur signature aux fonctionnaires placés sous leur autorité dans les limites et conditions précisées dans la présente annexe I et dans l'annexe II de la décision de délégation de signature de la directrice générale.

Direction régionale des douanes de Paris

75-2022-12-09-00021

ANNEXE à la décision du directeur régional de
Paris du 9 décembre 2022

Annexe I B 101 Délégation des décisions
administratives individuelles au niveau de la
direction régionale des douanes et droits
indirects de
Paris

ANNEXE à la décision du directeur régional de Paris du 9 décembre 2022

Annexe I – B 101 – Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de la direction régionale des douanes et droits indirects de Paris. ^{(2) (3)}

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Paris.

Bureau FID 3

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|------------|---------------------------------|--|--|
| 203 | Article 319 CGI (2) | Décision portant ouverture d'un atelier public de distillation et fixant les conditions de son fonctionnement | Franck MARIE, DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE, IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL, IR2, cheffe du Secrétariat Général Laurence AZZOU, IR1, cheffe du Bureau des Contributions Indirectes Bruno BOUQUOT, IR3, adjoint à la cheffe du Bureau des Contributions Indirectes Coralie GERLACH, inspectrice, cheffe du pôle contrôle au Bureau des Contributions Indirectes |
| 209 | Article L29 LPF CGI (2) | Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics | Franck MARIE, DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE, IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL, IR2, cheffe du Secrétariat Général Martin FLEURY, IP2, Chef de la Division OP-CO/CI Christian RAULT, IR1, adjoint au chef de la division OP-CO/CI, Laurence AZZOU, IR1, cheffe du Bureau des Contributions Indirectes Bruno BOUQUOT, IR3, adjoint à la cheffe du Bureau des Contributions Indirectes, Coralie GERLACH, inspectrice, cheffe du pôle contrôle au Bureau des Contributions Indirectes |
| 211 | Article 302 H ter du CGI (2) | Décisions accordant la qualité d'opérateur enregistré, visée à l'article 302 H ter du code général des impôts, | Franck MARIE, DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE, IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL, IR2, cheffe du Secrétariat Général Laurence AZZOU, IR1, cheffe du Bureau des Contributions Indirectes, Bruno BOUQUOT, IR3, adjoint à la cheffe du Bureau des Contributions Indirectes |

| REF* | BASE LEGALE | INTITULE DE LA DAI | Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1) |
|------|------------------------------------|--|--|
| 212 | Article 302 H quater du CGI (2) | Décisions accordant la qualité d'expéditeur enregistré, visée à l'article 302 H quater du code général des impôts, | Franck MARIE, DSD1, chef du POC, Jean-Marie LAPIERRE, IP1, chef du PAE, Josiane LE GALL, IR2, cheffe du Secrétariat Général Laurence AZZOU, IR1, cheffe du Bureau des Contributions Indirectes, Bruno BOUQUOT, IR3, adjoint à la cheffe du Bureau des Contributions Indirectes |